



Assemblée générale

Distr. générale
20 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 44 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social pour 2009**

* A/64/150.

** Le présent rapport est une version préliminaire des sections du rapport du Conseil économique et social relatives à la session d'organisation, à la reprise de la session d'organisation pour 2009 et à la session de fond de 2009. La section relative à la reprise de la session de fond paraîtra sous forme d'additif au présent rapport. L'ensemble du rapport paraîtra sous sa forme définitive dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 3* (A/64/3/Rev.1).

Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil à la session d'organisation et à la reprise de cette session pour 2009 ainsi qu'à la session de fond de 2009 sont publiées dans un premier temps dans les documents E/2009/INF/2 et Add.1. Celles de la reprise de la session de fond paraîtront dans le document E/2009/INF/2/Add.2. Les résolutions et décisions paraîtront sous leur forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 1* (E/2009/99).



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	1
II. Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	8
III. Débat de haut niveau	11
A. Dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale	16
B. Examen ministériel annuel : « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale »	17
C. Débat thématique : « Tendances mondiales et nationales actuelles et leur incidence sur le développement social, y compris la santé publique »	18
D. Débat général de haut niveau	20
E. Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau	22
IV. Débat consacré aux activités opérationnelles	34
Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (point 3 de l'ordre du jour)	34
A. Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (point 3 a) de l'ordre du jour)	34
B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (point 3 b) de l'ordre du jour)	37
C. Coopération Sud-Sud pour le développement	39
V. Débat consacré aux questions de coordination	40
Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2008 (point 4 de l'ordre du jour)	40
VI. Débat consacré aux affaires humanitaires	44
Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours (point 5 de l'ordre du jour)	44
VII. Débat consacré aux questions diverses	46
A. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour)	46

1.	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (point 6 a) de l'ordre du jour)	46
2.	Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (point 6 b) de l'ordre du jour).	48
B.	Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (point 7 de l'ordre du jour).	48
1.	Rapports des organes de coordination (point 7 a) de l'ordre du jour)	50
2.	Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (point 7 b) de l'ordre du jour).	50
3.	Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (point 7 c) de l'ordre du jour).	51
4.	Programme à long terme d'aide à Haïti (point 7 d) de l'ordre du jour)	51
5.	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (point 7 e) de l'ordre du jour)	52
6.	Pays africains qui sortent d'un conflit (point 7 f) de l'ordre du jour)	52
7.	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (point 7 g) de l'ordre du jour).	53
8.	Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (point 7 h) de l'ordre du jour).	54
C.	Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale (point 8 de l'ordre du jour)	54
D.	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 9 de l'ordre du jour)	55
E.	Coopération régionale (point 10 de l'ordre du jour)	56
F.	Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (point 11 de l'ordre du jour).	59
G.	Organisations non gouvernementales (point 12 de l'ordre du jour)	60
H.	Questions relatives à l'économie et à l'environnement (point 13 de l'ordre du jour)	65
1.	Développement durable (point 13 a) de l'ordre du jour)	66
2.	Science et technique au service du développement (point 13 b) de l'ordre du jour)	68
3.	Statistique (point 13 c) de l'ordre du jour)	69
4.	Établissements humains (point 13 d) de l'ordre du jour).	69
5.	Environnement (point 13 e) de l'ordre du jour)	70
6.	Population et développement (point 13 f) de l'ordre du jour).	70
7.	Administration publique et développement (point 13 g) de l'ordre du jour)	71

8.	Coopération internationale en matière fiscale (point 13 h) de l'ordre du jour)	71
9.	Forum des Nations Unies sur les forêts (point 13 i) de l'ordre du jour).	74
10.	Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (point 13 j) de l'ordre du jour).	74
11.	Cartographie (point 13 k) de l'ordre du jour).	75
12.	Les femmes et le développement (point 13 l) de l'ordre du jour).	75
13.	Transport de marchandises dangereuses (point 13 m) de l'ordre du jour)	75
I.	Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (point 14 de l'ordre du jour)	76
1.	Promotion de la femme (point 14 a) de l'ordre du jour)	76
2.	Développement social (point 14 b) de l'ordre du jour)	79
3.	Prévention du crime et justice pénale (point 14 c) de l'ordre du jour).	80
4.	Stupéfiants (point 14 d) de l'ordre du jour)	82
5.	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (point 14 e) de l'ordre du jour)	84
6.	Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (point 14 f) de l'ordre du jour)	85
7.	Droits de l'homme (point 14 g) de l'ordre du jour)	85
8.	Instance permanente sur les questions autochtones (point 14 h) de l'ordre du jour).	86
J.	Institut de recherche et de formation des Nations Unies (point 15 de l'ordre du jour)	87
VIII.	Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations.	89
IX.	Questions d'organisation	91
A.	Session d'organisation	91
B.	Reprise de la session d'organisation	94
C.	Session de fond	95
Annexes		
I.	Ordres du jour de la session d'organisation pour 2009, de la reprise de cette session et de la session de fond de 2009.	96
II.	Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations	99
III.	Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et apparentés.	104

Chapitre I

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention

1. En 2009, le Conseil économique et social a adopté des résolutions et des décisions sur des questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention. On trouvera ci-après un résumé des paragraphes pertinents de ces résolutions et décisions.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (point 3 de l'ordre du jour)

Activités opérationnelles de développement

2. Dans sa **décision 2009/214**, le Conseil économique et social, rappelant la résolution 63/232 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2008, dans laquelle l'Assemblée avait notamment décidé que le prochain examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies aurait lieu en 2012 et que les examens suivants auraient lieu tous les quatre ans, a recommandé que l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, prie le Secrétaire général de reporter à sa soixante-septième session la présentation, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'analyse approfondie de l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée, en date du 19 décembre 2007, devant être effectuée conformément aux directives figurant au paragraphe 143 de ladite résolution.

Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (point 3 b) de l'ordre du jour)

Nomination du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population

3. Dans sa **résolution 2009/2**, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dont le texte figure ci-après :

« L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2211 (XXI) du 17 décembre 1966, à la suite de laquelle un fonds d'affectation spéciale, ultérieurement renommé le Fonds des Nations Unies pour la population, a été créé en 1967 par le Secrétaire général,

Rappelant également sa résolution 3019 (XXVII) du 18 décembre 1972, dans laquelle elle a placé le Fonds des Nations Unies pour la population sous son autorité en tant qu'organe subsidiaire, conformément à l'Article 22 de la Charte des Nations Unies, compte tenu de l'identité distincte du Fonds,

1. *Note* que, depuis que l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement a cessé de jouer un rôle d'administration du Fonds, aucune procédure formelle n'a été établie pour la nomination du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population;

2. *Décide* que le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population continuera d'être dirigé par un directeur exécutif ayant rang de secrétaire général adjoint;

3. *Décide en outre* que le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sera nommé pour un mandat de quatre ans par le Secrétaire général, en consultation avec le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population. »

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour)

Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (point 6 a) de l'ordre du jour)

Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement

4. Dans sa **résolution 2009/30**, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale les modalités suivantes pour la mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement :

« a) La réunion spéciale de haut niveau de printemps du Conseil économique et social avec les institutions financières et commerciales internationales pourrait durer d'un jour, comme c'est le cas actuellement, à deux jours et devrait normalement se tenir avant les réunions de printemps des institutions de Bretton Woods et être programmée convenablement, au moins cinq semaines avant ces réunions, de façon à satisfaire les besoins de toutes les parties et à assurer une participation de haut niveau. Le débat de la première partie porterait sur un thème d'actualité, à déterminer par le Président du Conseil en consultation avec les participants. La deuxième partie pourrait s'articuler autour du thème général intitulé "Cohérence, coordination et coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement" et comprendrait un examen global du Consensus de Monterrey, l'accent étant mis en particulier sur une ou deux questions retenues avant la réunion par le Président du Conseil en consultation avec les participants. À la fin de la réunion, le Président établirait un résumé qui devrait clairement indiquer les principaux points traités pendant le débat et être officiellement présenté à tous les participants, y compris aux principales parties prenantes institutionnelles, le cas échéant, en

temps voulu. Une interaction et une coordination accrues au niveau du personnel avec les institutions concernées, avant la tenue de la réunion spéciale de haut niveau de printemps du Conseil, y compris la possibilité de tenir des séances préparatoires éventuelles, sont particulièrement encouragées. Le Président du Conseil, en consultation avec les États Membres, est invité à poursuivre la collaboration avec les représentants compétents des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'améliorer notamment la structure de la réunion de haut niveau de printemps du Conseil;

b) Le Conseil économique et social devrait continuer à renforcer son rôle en tant qu'organe chargé de promouvoir la cohérence, la coordination et la coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et instance ouverte aux multiples parties prenantes. Il faudrait mettre davantage en relief l'examen du point de l'ordre du jour relatif au financement du développement dans les travaux de la session annuelle de fond du Conseil et lui consacrer jusqu'à deux journées entières lors de la session annuelle de quatre semaines. Le Conseil devrait normalement adopter une résolution de fond, compte tenu notamment des conclusions de la précédente réunion de haut niveau de printemps;

c) Le Conseil économique et social recommande que l'Assemblée générale mette davantage en relief le point inscrit à l'ordre du jour de ses sessions annuelles intitulé "Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008". L'Assemblée souhaitera peut-être aussi réaffirmer l'importance de ses dialogues biennaux de haut niveau sur le financement du développement comme mécanisme intergouvernemental de coordination pour le suivi général de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008, en mettant en particulier l'accent sur les nouveaux défis et problèmes;

d) Le Secrétariat devrait continuer à faire en sorte que tous les documents portant sur le point de l'ordre du jour relatif au financement du développement soient mis à la disposition du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale dans les délais. Pour améliorer davantage la qualité de ses rapports, le Secrétariat devrait continuer à exploiter pleinement les travaux d'analyse existants et les données pertinentes, y compris celles provenant des parties prenantes institutionnelles et des institutions spécialisées;

e) La participation à ce processus renforcé continuera d'être ouverte à toutes les parties concernées par le financement du développement, notamment les institutions spécialisées, les fonds et programmes, les commissions régionales, les autres organisations internationales, les organisations de la société civile et les milieux d'affaires, sur la base des modalités habituelles d'accréditation et de participation aux manifestations sur le financement du développement. Des spécialistes éminents pourraient aussi être invités à contribuer au débat;

f) Des séminaires, des discussions de groupe et des exposés pourraient être organisés dans le cadre des activités préparatoires et de la contribution aux

manifestations susmentionnées pour mieux les faire connaître, susciter de l'intérêt et la participation aux travaux et favoriser la tenue régulière de débats de fond. Le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat pourrait relancer un programme de consultations des diverses parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, en tirant parti d'un large éventail de thèmes liés au financement du développement et en faisant plus largement et plus efficacement usage du site Web du financement du développement comme outil d'information;

g) Le Département des affaires économiques et sociales et en particulier le Bureau du financement du développement sont invités à maintenir une interaction régulière au niveau du personnel avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, aux fins du renforcement de la cohérence, de la coordination et de la coopération, chaque institution agissant conformément à son mandat intergouvernemental, dans l'intérêt de toutes. »

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (point 13 de l'ordre du jour)

Développement durable (point 13 a) de l'ordre du jour)

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa onzième session

5. Dans sa **résolution 2009/35**, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note de la recommandation faite par le Comité des politiques de développement à sa onzième session de retirer la Guinée équatoriale de la liste des pays les moins avancés.

Établissements humains (point 13 d) de l'ordre du jour)

Établissements humains

6. Dans sa **décision 2009/238**, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2009/80) et décidé de le transmettre à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa soixante-quatrième session.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (point 14 de l'ordre du jour)

Promotion de la femme (point 14 a) de l'ordre du jour)

Célébration du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

7. Dans sa **décision 2009/233**, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dont le texte figure ci-après :

« L'Assemblée générale, rappelant la résolution 2006/9 du Conseil économique et social en date du 25 juillet 2006, dans laquelle celui-ci a décidé qu'à sa cinquante-troisième session, la Commission de la condition de la femme envisagerait la possibilité de procéder en 2010 à un examen et à une évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle", prenant note de la résolution 53/1 de la Commission, dans laquelle celle-ci a décidé d'examiner, à sa cinquante-quatrième session, l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle", en mettant l'accent sur le partage de données d'expérience et de pratiques optimales, afin de surmonter les obstacles et les problèmes qui perdurent, y compris ceux liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et notant que, dans la même résolution, la Commission a décidé de célébrer le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et recommandé à ce propos, par l'intermédiaire du Conseil, que l'Assemblée tienne une réunion commémorative en mars 2010, durant la cinquante-quatrième session de la Commission, a décidé de tenir une réunion en l'honneur du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing pendant la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme. »

Prévention du crime et justice pénale (point 14 c) de l'ordre du jour)

Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme

8. Dans sa **résolution 2009/21**, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dont le texte figure ci-après :

« L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'ensemble de ses résolutions et des résolutions du Conseil de sécurité sur l'assistance technique à la lutte contre le terrorisme,

Soulignant de nouveau qu'il faut renforcer la coopération internationale, régionale et sous-régionale afin de prévenir et de combattre efficacement le terrorisme, en particulier en améliorant la capacité des États grâce à la fourniture d'une assistance technique,

Réaffirmant les engagements pris par les États Membres et rappelant tous les aspects de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, qu'elle a adoptée dans sa résolution 60/288 en date du 8 septembre 2006,

Rappelant sa résolution 62/272 du 5 septembre 2008, dans laquelle elle a engagé les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées à intensifier leur action pour appliquer la Stratégie de façon intégrée et sous tous

ses aspects et a réaffirmé la nécessité de renforcer la coopération internationale relative à la lutte contre le terrorisme,

Rappelant également sa résolution 63/195 du 18 décembre 2008, dans laquelle elle a prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'améliorer l'assistance technique qu'il dispense aux États Membres qui en font la demande pour renforcer la coopération internationale visant à prévenir et à combattre le terrorisme,

1. *Félicite* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, notamment son Service de la prévention du terrorisme, pour l'assistance technique qu'il fournit, en étroite consultation avec le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive, aux États qui en font la demande, afin de faciliter la mise en œuvre des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et prie l'Office, dans le cadre de son mandat, de continuer à intensifier son action dans ce domaine, en étroite coordination avec le Comité contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme;

2. *Demande instamment* aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de devenir parties sans plus attendre aux conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme existants, et prie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le cadre de son mandat, de renforcer l'assistance technique qu'il dispense aux États Membres qui en font la demande en vue de les aider à ratifier et incorporer dans leur législation ces instruments juridiques internationaux et d'améliorer leur capacité à les appliquer;

3. *Demande instamment* aux États Membres de renforcer dans toute la mesure possible la coopération internationale pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment, au besoin, en concluant des traités bilatéraux et multilatéraux d'extradition et d'entraide judiciaire, dans le cadre des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et en conformité avec le droit international, y compris avec la Charte des Nations Unies, et de faire en sorte que tous les personnels concernés soient convenablement formés à la mise en œuvre de la coopération internationale, et prie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le cadre de son mandat, de fournir à cette fin une assistance technique aux États Membres qui en font la demande;

4. *Reconnaît* qu'il importe de créer et de maintenir des systèmes de justice pénale équitables et efficaces, conformément au droit international applicable comme base fondamentale de toute stratégie de lutte contre le terrorisme, et prie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, lorsqu'il y a lieu, de tenir compte, dans son programme d'assistance technique à la lutte contre le terrorisme, des éléments nécessaires au développement des capacités nationales afin de renforcer les systèmes de justice pénale et l'état de droit;

5. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le cadre de son mandat, de redoubler d'efforts pour continuer à développer systématiquement des connaissances juridiques spécialisées en matière de lutte contre le terrorisme et dans les domaines thématiques pertinents relevant de ses mandats et de fournir, sur demande, une assistance technique pour renforcer les

capacités des États Membres en vue de les aider à ratifier et à appliquer les conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, notamment en élaborant des outils et des publications techniques et en formant les agents des systèmes de justice pénale, et prie l'Office de faire rapport sur ses activités à cet égard à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à ses dix-neuvième et vingtième sessions;

6. *Prie également* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le cadre de son mandat et en coordination avec le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive et avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, de continuer de collaborer avec les organisations internationales et les organismes compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations et accords régionaux et sous-régionaux, pour la prestation d'une assistance technique, lorsqu'il y a lieu;

7. *Remercie* tous les États Membres qui ont soutenu les activités d'assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, notamment au moyen de contributions financières, et invite tous les États Membres à envisager de verser des contributions financières volontaires supplémentaires et à fournir un appui en nature, compte tenu, en particulier, de la nécessité de fournir une assistance technique accrue et efficace pour aider les États Membres à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies;

8. *Prie* le Secrétaire général de fournir à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des ressources suffisantes pour mener à bien ses activités dans le cadre de son mandat, y compris dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et, dans le contexte de la stratégie de l'Office pour la période 2008-2011, pour aider les États Membres, sur demande, à appliquer les éléments pertinents de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies;

9. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session un rapport sur l'application de la présente résolution. »

Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (point 14 e) de l'ordre du jour)

Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

9. Dans sa **décision 2009/252**, le Conseil économique et social a pris note de la demande tendant à augmenter le nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés présentée dans la lettre datée du 10 mars 2009, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/47), et recommandé que l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, se prononce sur la question de l'augmentation de soixante-dix-huit à soixante-dix-neuf du nombre des membres du Comité exécutif.

Chapitre II

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. En application de l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale et du paragraphe 88 de l'annexe I à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social a tenu le 27 avril 2009, à ses 5^e et 6^e séances, une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.5 et 6). Les participants étaient saisis pour examen d'une note du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (E/2009/48).

2. À la 5^e séance, le 27 avril 2009, la Présidente du Conseil a fait une déclaration liminaire.

3. À la même séance, le Secrétaire général a pris la parole.

4. A la 5^e séance toujours, les représentants des principaux acteurs institutionnels ci-après ont fait une déclaration : le Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Directeur général chargé des affaires internationales au Ministère des finances et du crédit public du Mexique, au nom du Président du Comité du développement, la Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale du commerce et le Vice-Président du Comité monétaire et financier international.

5. À la même séance, le Conseiller principal du Premier Vice-Président et économiste en chef de la Banque mondiale a fait un exposé sur la publication *Global Monitoring Report 2009*.

6. À sa 5^e séance également, à l'issue d'une déclaration de sa Présidente, le Conseil a suspendu sa séance plénière et entamé un dialogue interactif dans le cadre de séances plénières officieuses tenues en parallèle.

Dialogue interactif officiel tenu en plénière sur le thème n° 1 : « Conduite à tenir face aux répercussions de la crise économique et financière mondiale sur le développement, notamment en ce qui concerne les questions touchant la structure du système financier et monétaire international et les mécanismes de gouvernance mondiale »

7. À ses 5^e et 6^e séances, le 27 avril 2009, le Conseil a tenu en plénière un dialogue interactif officiel sur le thème : « Conduite à tenir face aux répercussions de la crise économique et financière mondiale sur le développement, notamment en ce qui concerne les questions touchant la structure du système financier et monétaire international et les mécanismes de gouvernance mondiale ».

8. À la 5^e séance, le 27 avril, la Présidente du Conseil a fait une déclaration et ouvert le dialogue interactif officiel tenu en plénière sur le thème n° 1.

9. Les représentants des pays ci-après ont pris la parole : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Barbade (au nom de la Communauté des Caraïbes), Allemagne, Soudan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Pays-Bas, Chine, États-Unis d'Amérique, Bélarus (au nom de la Communauté économique eurasiennne), Brésil, Inde, Norvège et Guatemala. Les observateurs de la République tchèque (au nom de l'Union européenne et des pays associés), de la République islamique d'Iran, de la Slovaquie, de la Thaïlande (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), de la Turquie et de l'Italie sont également intervenus.

10. Le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait une déclaration.

11. Le doyen du Conseil des administrateurs et les administrateurs de la Banque mondiale ainsi que l'Administrateur du Fonds monétaire international ont eux aussi fait une déclaration.

12. Les représentants de Center of Concern (société civile) et du e-Standards Forum (secteur commercial) ont pris la parole.

13. À sa 6^e séance, le 27 avril, le Conseil a poursuivi son dialogue interactif officiel. Les représentants des pays ci-après ont pris la parole : État plurinational de Bolivie, Namibie, Japon, Philippines, République de Corée, Canada, Indonésie, la République bolivarienne du Venezuela, Uruguay, Pakistan, El Salvador, Malaisie, Algérie, Maroc, Liechtenstein et Soudan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine). Les observateurs du Bangladesh (au nom du Groupe des pays les moins avancés), du Mexique (au nom du Groupe de Rio), de la Jamaïque, du Mali et de l'Espagne sont également intervenus.

14. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail a lui aussi fait une déclaration.

15. Une déclaration a également été faite par l'Administrateur de la Banque mondiale.

Dialogue interactif officiel tenu en plénière sur le thème n° 2 : « Renforcement du processus intergouvernemental ouvert mis en place pour assurer le suivi de la question du financement du développement »

16. À la 6^e séance, le 27 avril, la Présidente du Conseil a fait une déclaration et ouvert le dialogue interactif officiel tenu en plénière sur le thème n° 2 : « Renforcement du processus intergouvernemental ouvert mis en place pour assurer le suivi de la question du financement du développement ».

17. Les représentants des pays ci-après ont fait une déclaration : Kazakhstan, Japon, Guatemala, République bolivarienne du Venezuela, Brésil et Soudan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine). Les observateurs de la République tchèque (au nom de l'Union européenne et des pays associés), du Chili, de l'Argentine, de l'Égypte, de la République dominicaine et du Mexique (au nom du Groupe de Rio) ont également pris la parole.

18. Le doyen du Conseil des administrateurs et les administrateurs de la Banque mondiale ont eux aussi fait une déclaration.

19. Les représentants d’Africa Development Interchange Network (société civile) et de la Chambre de commerce internationale (secteur commercial) ont pris la parole.

Clôture de la réunion

20. À la 6^e séance, le 27 avril, la Présidente du Conseil a fait la synthèse des débats tenus à l’occasion de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l’Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Chapitre III

Débat de haut niveau

Ouverture de la session

1. Le débat de haut niveau de la session de fond de 2009 du Conseil s'est tenu de la 8^e à la 16^e séance, du 6 au 9 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (voir E/2009/SR.8 à 16).
2. Dans sa décision 2007/272, le Conseil avait décidé que le thème de l'examen ministériel annuel de 2009 serait le suivant : « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale » (point 2 b) de l'ordre du jour).
3. Dans sa décision 2008/257, le Conseil avait décidé que le thème du débat thématique de 2009 serait le suivant : « Tendances mondiales et nationales actuelles et leur incidence sur le développement social, y compris la santé publique » (point 2 c) de l'ordre du jour).
4. Pour le débat de haut niveau, le Conseil était saisi des documents suivants :
 - a) Partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa onzième session, tenue à New York du 9 au 13 mars 2009¹;
 - b) Partie pertinente du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2009/15 et Add.1);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur le thème du débat de haut niveau de 2009 du Conseil économique et social : tendances mondiales et nationales actuelles et leur incidence sur le développement social, y compris la santé publique (E/2009/53);
 - d) Rapport du Secrétaire général sur le thème de l'examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale (E/2009/81);
 - e) Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2009 : Promouvoir le développement, protéger la planète : aperçu général (E/2009/50);
 - f) Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2009 (E/2009/73);
 - g) Note du Secrétariat sur la contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement à l'examen ministériel annuel de 2009 du Conseil économique et social (E/2009/101);
 - h) Lettre datée du 4 mars 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par la Représentante permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/12);
 - i) Lettre datée du 19 mai 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/86);

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 13 (E/2009/33).

j) Note verbale datée du 28 mai 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par la Mission permanente de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/88);

k) Lettre datée du 9 juin 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/93);

l) Lettre datée du 4 juin 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/94);

m) Note verbale datée du 12 juin 2009, adressée au secrétariat du Conseil économique et social par la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/95);

n) Lettre datée du 8 juin 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/96);

o) Lettre datée du 16 juin 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/97);

p) Lettre datée du 25 juin 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/102);

q) Note verbale datée du 26 juin 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/104);

r) Lettre datée du 2 juillet 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/106);

s) Note verbale datée du 1^{er} juillet 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par la Mission permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/109);

t) Lettre datée du 15 juin 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par le Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/111 et Corr.1);

u) Déclaration présentée par Asia Darshana, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/1);

v) Déclaration présentée par la Fondation Ostad Elahi – éthique et solidarité humaine, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/2);

w) Déclaration présentée par China NGO Network for International Exchanges, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/3);

- x) Déclaration présentée par Legião da Boa Vontade, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/4);
- y) Déclaration présentée par Korea Institute of Brain Science, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/5);
- z) Déclaration présentée par Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/6);
- aa) Déclaration présentée par l'Association de volontaires pour le service international, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/7);
- bb) Déclaration présentée par IPAS, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/8);
- cc) Déclaration présentée par Gray Panthers, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/9);
- dd) Déclaration présentée par la Fondation Alulbayt, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/10);
- ee) Déclaration présentée par World Vision International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/11);
- ff) Déclaration présentée par l'Association internationale IUS PRIMI VIRI, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/12);
- gg) Déclaration présentée par la Coalition internationale pour la santé de la femme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/13);
- hh) Déclaration présentée par l'Organisation mondiale des associations pour l'éducation prénatale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/14);
- ii) Déclaration présentée par All India Shah Behram Baug Society for Scientific and Educational Research, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/15);
- jj) Déclaration présentée par l'American Psychological Association, l'Association internationale de psychologie appliquée, l'Association internationale des écoles de travail social, l'International Council of Psychologists, la Fédération internationale des travailleurs sociaux, l'International Society for Traumatic Stress Studies, l'Union internationale de la science psychologique, Soroptomist International, l'Association mondiale de réadaptation psychosociale, le World Council for Psychotherapy, la Fédération mondiale pour la santé mentale et Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/16);

kk) Déclaration présentée par l'Organisation mondiale des personnes handicapées, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/17);

ll) Déclaration présentée par l'Institut du développement social international, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/18);

mm) Déclaration présentée par Family Welfare in Brazil Civil Society, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/19);

nn) Déclaration présentée par le Conseil de la recherche médicale au service du développement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/20);

oo) Déclaration présentée par la Fondation mondiale pour la population, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/21);

pp) Déclaration présentée par l'Alliance mondiale pour la santé des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/22);

qq) Déclaration présentée par Droit à l'énergie-SOS futur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/23);

rr) Déclaration présentée par la Fédération internationale pour la planification familiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/24);

ss) Déclaration présentée par l'Institute of International Sociology of Gorizia, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/25);

tt) Déclaration présentée par la World Youth Alliance, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/26);

uu) Déclaration présentée par l'Association psychanalytique internationale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/27);

vv) Déclaration présentée par la National Federation of International Immigrant Women Associations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/28);

ww) Déclaration présentée par la Convention of Independent Financial Advisors, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/29);

xx) Déclaration présentée par Catholiques pour la liberté de choix, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/30);

yy) Déclaration présentée par Mujer para la Mujer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/31);

zz) Déclaration présentée par la World Federation of Khoja Shia Ithna-Asheri Muslim Communities, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/32);

aaa) Déclaration présentée par l'Organisation mondiale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2009/NGO/33).

5. À la 8^e séance, le 6 juillet, la Présidente du Conseil a ouvert le débat de haut niveau et fait une déclaration.

6. À la même séance, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole devant le Conseil.

7. À la 8^e séance également, le Président de la Confédération suisse, Hans-Rudolf Merz, a pris la parole devant le Conseil.

Discours liminaires

8. À la 8^e séance, le 6 juillet, le Conseil a entendu une déclaration liminaire de S. A. R. la Princesse Muna al-Hussein de Jordanie, d'Urmaz Paet, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, et de Nicolas Schmit, Ministre délégué aux affaires étrangères et à l'immigration du Luxembourg.

9. À la même séance, la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, Margaret Chan, a fait une déclaration.

10. À la 8^e séance également, Michael Marmot, Président de la Commission des déterminants sociaux de la santé (OMS), Cherie Blair, de la Cherie Blair Foundation for Women, et Sarah Omega Kidangasi (Kenya), qui œuvre en faveur de la santé maternelle, ont fait une déclaration.

Allocutions prononcées à l'occasion des réunions préparatoires de l'examen ministériel annuel

11. À la 8^e séance, le 6 juillet, le Conseil a entendu des allocutions de Jeffrey Sturchio, Président-Directeur général du Global Health Council, de H. A. P. Kahandaliyanage, Secrétaire d'État au Ministère de la santé et de la nutrition de Sri Lanka, de Chen Zhu, Ministre de la santé de la Chine, d'Abdullah bin Khalid Al-Qahtani, Ministre de la santé du Qatar, de Rudyard Spencer, Ministre de la santé et de l'environnement de la Jamaïque, et de George Sipa-Adjah Yankey, Ministre de la santé du Ghana.

Partenariats pour la santé : enseignements tirés des initiatives multipartites

12. À la 9^e séance, le 6 juillet, à l'issue d'une déclaration de la Présidente du Conseil, les intervenants ci-après ont fait une déclaration : Michel Sidibé, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Philippe Douste-Blazy, Conseiller spécial pour un financement novateur du développement et Président du Conseil d'administration de la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), Michel Kazatchkine, Directeur exécutif du

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Awa Marie Coll.-Seck, Directrice du Partenariat Faire reculer le paludisme, Marcos Espinal, Secrétaire exécutif du Partenariat mondial Halte à la tuberculose, et Natalia Imbruglia, porte-parole de la Campagne pour éliminer les fistules lancée par le Fonds des Nations Unies pour la population.

13. Un échange de vues a ensuite eu lieu, durant lequel les représentants des Philippines, du Brésil, de la Malaisie et de la Barbade ont fait une déclaration.

Réunion spéciale sur l'Afrique et les pays les moins avancés

14. À sa 12^e séance, le 8 juillet, le Conseil a tenu une réunion spéciale sur l'Afrique et les pays les moins avancés, qui était coprésidée par sa Présidente et par le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et animée par Daisy Mafubelu, Sous-Directrice générale chargée des questions liées à la santé familiale et communautaire à l'Organisation mondiale de la Santé.

15. À la même séance, des déclarations ont été faites par les coprésidents puis par les personnalités ci-après : Ponnem Dalaloy, Ministre de la santé de la République démocratique populaire lao, et George Sipa-Adjah Yankey, Ministre de la santé du Ghana.

16. À la 12^e séance également, les intervenants ci-après ont fait un exposé : Klaus Leisinger, Président et Directeur exécutif de la Fondation Novartis pour un développement durable; Mike Boyd, Directeur général par intérim de la Fédération internationale de l'industrie du médicament; Francis Omaswa, Directeur exécutif de l'African Centre for Global Health and Social Transformation; et Michel Kazatchkine, Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

17. À la même séance, les représentants du Maroc, de l'Inde, du Soudan, de l'Algérie et du Portugal, ainsi que par les observateurs de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie ont fait une déclaration.

18. À la 12^e séance également, le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une synthèse des débats, à la suite de quoi la Présidente du Conseil a fait une déclaration finale.

A. Dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale

19. À sa 9^e séance, le 6 juillet, le Conseil a tenu un dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales du système des Nations Unies consacré à la situation actuelle de l'économie mondiale (point 2 a) de l'ordre du jour).

20. À la même séance, à l'issue d'une déclaration de la Présidente du Conseil, les intervenants ci-après ont pris la parole : Pascal Lamy, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce; Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; Murilo Portugal, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international; et Joy Phumaphi, responsable du Réseau du développement humain à la Banque mondiale.

21. À la 9^e séance toujours, Juan Somavía, Directeur général du Bureau international du Travail, a fait un exposé sur le Pacte mondial pour l'emploi.

22. À la même séance, durant l'échange de vues animé par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, les représentants de la Fédération de Russie et du Guatemala ainsi que les observateurs de l'Afrique du Sud, de la Jamaïque, du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie ont fait une déclaration.

B. Examen ministériel annuel : « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale »

23. À ses 10^e à 12^e séances, les 7 et 8 juillet, le Conseil a tenu son examen ministériel annuel, consacré au thème : « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale » (point 2 b) de l'ordre du jour).

24. À la 10^e séance, le 7 juillet, la Présidente du Conseil a fait une déclaration.

25. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général sur le thème de l'examen annuel ministériel, paru sous la cote E/2009/81.

26. À sa 10^e séance également, le Conseil a donné le coup d'envoi des exposés faits à titre volontaire par les pays sur le thème de l'examen ministériel annuel, et il a entendu les interventions des représentants de la Jamaïque, Rudyard Spencer, Ministre de la santé et de l'environnement; et Sheila Campbell Forrester, Directrice générale de la santé.

27. Le Ministre a répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Brésil, du Canada, de la Namibie, de la Barbade et de la Nouvelle-Zélande, à la suite de quoi l'animateur, Michael Marmot, Président de la Commission des déterminants sociaux de la santé (OMS), a fait une déclaration finale.

28. À la même séance, le Conseil a entendu l'exposé national présenté volontairement par le représentant de la Chine, Chen Zhu, Ministre de la santé.

29. Le Ministre a répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Pakistan, de la Malaisie, de la Fédération de Russie, de la République bolivarienne du Venezuela et de l'Indonésie, par les observateurs de l'Égypte, de Cuba, de Singapour et de Sri Lanka, et par le représentant de l'Organisation internationale pour les migrations, à la suite de quoi la Présidente du Conseil a fait une déclaration finale.

30. À sa 11^e séance, le 7 juillet, le Conseil a entendu l'exposé national présenté volontairement par le représentant du Japon, Shintaro Ito, Secrétaire d'État aux affaires étrangères.

31. Le Secrétaire d'État a répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de la Norvège et des Philippines, les observateurs du Cambodge et de la Zambie, et le représentant du Fonds des Nations Unies pour la population.

32. À la même séance, le Conseil a entendu l'exposé présenté volontairement par le représentant de l'État plurinational de Bolivie, Johny Suxo, Vice-Ministre de la planification.

33. Le Vice-Ministre a répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Brésil, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Uruguay et de la Barbade, et par les observateurs de Cuba, de l'Équateur et du Nicaragua.

34. À sa 11^e séance également, le Conseil a entendu l'exposé présenté volontairement par la représentante du Mali, Maïga Sina Damba, Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

35. La Ministre a répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Canada, de la France, du Luxembourg, de Sainte-Lucie et de l'Algérie et par l'observateur de la Belgique, à la suite de quoi l'animateur et la Présidente du Conseil ont fait une déclaration finale.

36. À sa 12^e séance, le 8 juillet, le Conseil a entendu les exposés présentés volontairement par les représentants de Sri Lanka, H. A. P. Kahandaliyanage, Secrétaire d'État au Ministère de la santé et de la nutrition; et W. D. Lakshman, Conseiller du Ministre des affaires étrangères.

37. Les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de l'Inde, de la Chine, de la République bolivarienne du Venezuela, du Pakistan, de l'Algérie, du Maroc et des Philippines, et par les observateurs du Bangladesh, de Cuba et des Maldives.

38. À la même séance, le Conseil a entendu les exposés présentés volontairement par les représentants du Soudan, Eltigani Fedail, Ministre de la coopération internationale, et Iqbal Ahmed Al Basheer, Sous-Secrétaire d'État adjointe au Ministère de la santé.

39. Les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de la Chine, de l'Algérie, du Japon, des Philippines, du Brésil, de la Barbade, de Sainte-Lucie et du Kazakhstan et par l'observateur de Cuba.

C. Débat thématique : « Tendances mondiales et nationales actuelles et leur incidence sur le développement social, y compris la santé publique »

40. Parallèlement à ses 14^e et 15^e séances, le 9 juillet, le Conseil a tenu un débat thématique sur « Les tendances mondiales et nationales actuelles et leur incidence sur le développement social, y compris la santé publique » (point 2 c) de l'ordre du jour).

41. Parallèlement à sa 14^e séance, le Conseil a organisé sous l'égide de sa Présidente une table ronde sur le thème « Tendances sociales, nouveaux défis et leurs incidences sur la santé publique : renouveler notre engagement envers les personnes vulnérables en temps de crise », qui était animée par Anna Tibaijuka, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

42. Après que la Présidente du Conseil et l'animatrice aient fait une déclaration, les intervenants ci-après ont pris la parole : Richard Newfarmer, Représentant spécial de la Banque mondiale auprès de l'Office des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce à Genève; D^e Carissa Etienne, Sous-Directrice générale chargée des systèmes et services de santé à l'Organisation mondiale de la Santé; Assane Diop, Directeur exécutif chargé de la protection sociale et de l'emploi à l'Organisation internationale du Travail; Alberto Palloni, professeur de démographie et d'études internationales à la Northwestern University à Evanston (États-Unis d'Amérique); Manuel Carballo, Directeur exécutif du Centre international pour la migration et la santé; et Marcia Metcalfe, Directrice générale de l'initiative Microfinance and Health Protection lancée par l'organisation Freedom from Hunger.

43. Les intervenants ont répondu aux questions posées par les représentants de l'Algérie, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Suède (au nom de l'Union européenne), de la Malaisie, de Sainte-Lucie, de la République de Corée, du Pakistan, du Maroc, de l'Indonésie et du Guatemala, par les observateurs de la Jamaïque et de la République-Unie de Tanzanie, ainsi que par Peter Waldorff, de l'Internationale des services publics, et Janet Asherson, de l'Organisation internationale des employeurs, à la suite de quoi l'animatrice a fait une déclaration finale.

44. Parallèlement à la 15^e séance, le 9 juillet, le Conseil a organisé sous l'égide de sa Présidente une table ronde sur le thème « Évolution et efficacité de l'aide dans le secteur de la santé ».

45. À l'issue d'une déclaration de la Présidente du Conseil, les intervenants ci-après ont pris la parole : Olivier Kamitatu Etsu, Ministre de la planification de la République démocratique du Congo; Anders Nordström, Directeur général de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement; Eckhard Deutscher, Président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques; Luis Riera Figueras, Directeur en charge de la politique de développement à la Direction générale Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique de la Commission européenne; Francisco Songane, ancien Ministre de la santé du Mozambique et ancien Directeur du Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile; et Helen Evans, Administratrice adjointe de la GAVI Alliance. En outre, Marta Monteso Cullell, Coordinatrice d'Action for Global Health, a fait une déclaration.

46. Les intervenants ont répondu aux questions soulevées par les représentants de la Suède (au nom de l'Union européenne), du Soudan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Brésil, de l'Algérie, de Sainte-Lucie, du Maroc, de la Chine et de l'Indonésie, et par les observateurs de la Belgique, de la Suisse et du Burundi.

D. Débat général de haut niveau

47. À ses 13^e à 15^e séances, les 8 et 9 juillet 2009, le Conseil a tenu son débat général de haut niveau.

48. À la 13^e séance, le 8 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration et présenté les rapports du Secrétaire général sur le thème du débat de haut niveau et sur celui de l'examen ministériel annuel, parus sous les cotes E/2009/53 et E/2009/81.

49. À la même séance, la Présidente du Conseil puis le Président du Comité des politiques de développement ont fait une déclaration.

50. À sa 13^e séance également, le Conseil a entendu des déclarations des intervenants ci-après : Eltigani S. Fedail, Ministre de la coopération internationale du Soudan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); Anders Nordström, Directeur général de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (au nom de l'Union européenne); Mustafizur Rahman, Chargé d'affaires à la Mission permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom du Groupe des pays les moins avancés); Aurelia Frick, Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein; Chen Zhu, Ministre de la santé de la Chine, Preneet Kaur, Ministre d'État chargée des relations extérieures de l'Inde; Richard N. Kamwi, Ministre de la santé et des services sociaux de la Namibie; Nouzha Skalli, Ministre du développement social, de la famille et de la solidarité du Maroc; David Estwick, Ministre des affaires économiques, de l'autonomisation et de l'innovation, du commerce et de l'industrie de la Barbade; Aminath Jameel, Ministre de la santé et de la famille des Maldives; Ali bin Mohammed Bin Moosa, Ministre de la santé d'Oman; Leslie Ramsammy, Ministre de la santé du Guyana, Konstantin Andreev, Secrétaire permanent du Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie; Peter Kenneth, Vice-Ministre de la planification, du développement national et de la mise en œuvre du plan Vision 2030 du Kenya; Adam Fronczak, Sous-Secrétaire d'État au Ministère de la santé de la Pologne; Karin Slowing Umaña, Secrétaire exécutive rattachée au secrétariat du Président chargé de la planification au Guatemala; Alexander Padilla, Vice-Ministre au Secrétariat d'État à la santé des Philippines; Julio César Alviárez, Vice-Ministre chargé des ressources au service de la santé en République bolivarienne du Venezuela; Mohammed Bin Hamad Bin Al-Thani, Directeur du Département de la santé publique du Ministère de la santé du Qatar; Marc Sprenger, Directeur général de l'Institut national de la santé publique et de l'environnement des Pays-Bas, rattaché au Ministère de la santé, du bien-être et des sports; Martin Dahinden, Directeur général de la Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères (Berne, Suisse); Hamidon Ali, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Byrganym Aitimova, Représentante permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Maria Luiza RibeiroViotti, Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Robert Fillon, Représentant permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; John Sammis, Représentant suppléant des États-Unis d'Amérique auprès du Conseil économique et social; Victor Camillari, Représentant permanent de Malte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Janos Toth, Président de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS); Trygve Nordby, Secrétaire général adjoint de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-

Rouge et du Croissant-Rouge; Liberato Bautista, Président de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies; Gill Greer, Directrice générale de la Fédération internationale pour la planification familiale; Shigeru Suganami, Président de l'Association of Medical Doctors of Asia; Hilaire Bell, Président du Cercle de recherche sur les droits et les devoirs de la personne humaine, et le représentant de l'Association internationale IUS PRIMI VIRI.

51. À sa 14^e séance, le 9 juillet, le Conseil a poursuivi son débat général de haut niveau et entendu à cette occasion des déclarations des intervenants ci-après : Mohammed Al-Humaimidi, Ministre plénipotentiaire des affaires étrangères de l'Iraq; H. A. P. Kahandaliyanage, Secrétaire d'État au Ministère de la santé et de la nutrition de Sri Lanka; Omar Abusabaa, Directeur de l'Institut de la planification de la Jamahiriya arabe libyenne; Lazare Makayat Safouesse, Chef du Département des affaires multilatérales du Congo; Sung-joo Lee, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Ahmet Üzümcü, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Valery Loschinin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Gonzalo Gutiérrez, Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Carlos Portales, Représentant permanent du Chili auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S. B. C. Servansing, Représentant permanent de Maurice auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Jean-Baptiste Mattéi, Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Alejandro Artucio, Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Carmen María Gallardo Hernández, Représentante permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Idris Jazairy, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Dinesh Bhattarai, Représentant permanent du Népal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Chitsaka Chipaziwa, Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Morten Wetland, Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Hamid Baiedinejad, Représentant permanent adjoint de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Andrei Savinih, Chargé d'affaires à la Mission permanente du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Jorge Ferrer Rodríguez, Chargé d'affaires à la Mission permanente de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Phillip Tissot, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Asad Majeed Khan, Ministre à la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; et l'Archevêque Silvano M. Tomasi, Nonce apostolique et Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

52. À sa 15^e séance, le 9 juillet, le Conseil a poursuivi son débat général de haut niveau et entendu les déclarations des intervenants ci-après : Angelica Navarro, Représentante permanente de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Marie Thérèse Pictet-Althann, Observatrice permanente de l'Ordre souverain et militaire de Malte à Genève; Davide Mosca, Directeur du Département Migration et santé de l'Organisation internationale pour les migrations;

Harry S. Jooseery, Directeur exécutif de Partenaires dans le domaine de la population et du développement; James Jennings, Chef de cabinet de l'Union interparlementaire; Esmé Berkhout, Conseillère pour les politiques à Oxfam International; Abha Bahadur, Premier Vice-Président de la Sulabh International Social Service Organisation; et Eylah Kadjar-Hamouda, Coordinatrice de Terre des Hommes – Fédération internationale.

E. Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau

Décision prise par le Conseil

53. À la 16^e séance, le 9 juillet 2009, la Présidente du Conseil a fait une déclaration et présenté la version préliminaire non éditée du projet de déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de 2009 (E/2009/L.12 et Corr.1), intitulée « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale », qui a été distribuée sous la forme d'un document non officiel, en anglais seulement.

54. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de déclaration ministérielle par consensus.

55. À la 16^e séance toujours, les représentants du Japon, des États-Unis d'Amérique, du Kazakhstan, du Soudan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suède (au nom de l'Union européenne) et de la Barbade ont fait une déclaration.

56. Le texte de la déclaration ministérielle était libellé comme suit :

« Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de 2009 du Conseil économique et social

Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale

Nous, ministres et chefs de délégation participant au débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social, tenu à Genève du 6 au 9 juillet 2009,

Ayant examiné les thèmes du débat de haut niveau, « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale » et « Tendances mondiales et nationales actuelles et leur incidence sur le développement social, y compris la santé publique »,

Rappelant les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, en particulier ceux qui ont trait à la santé dans le monde,

Saluant le rôle directeur que joue l'Organisation mondiale de la Santé en tant qu'institution spécialisée chargée au premier chef de la santé, y compris son rôle et ses attributions concernant les politiques de santé, conformément à son mandat,

Reconnaissant que toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint,

Rappelant que la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité,

Ayant étudié les rapports du Secrétaire général¹ et les délibérations qui ont eu lieu pendant le débat de haut niveau,

Notant avec reconnaissance l'initiative prise volontairement par les Gouvernements chinois, ghanéen, jamaïcain, qatarien et sri-lankais d'accueillir les réunions ministérielles régionales préparant la réunion ministérielle annuelle, respectivement à Beijing, Accra, Montego Bay, Doha et Colombo²,

Ayant entendu avec satisfaction les exposés nationaux présentés volontairement par l'État plurinational de Bolivie, la Chine, la Jamaïque, le Japon, le Mali, Sri Lanka et le Soudan³,

Inquiets des répercussions néfastes de la crise financière et économique mondiale sur la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier ceux qui sont liés à la santé, et la capacité des pays en développement d'obtenir l'accès au financement nécessaire pour la poursuite de leurs objectifs de développement, spécialement ceux qui concernent la santé publique,

Sachant que les objectifs du Millénaire pour le développement sont indissociables, préoccupés de constater que la réalisation de certains n'avance pas au rythme prévu, et nous réaffirmant déterminés à continuer de revitaliser et de renforcer le partenariat mondial au service du développement, qui est un élément indispensable à la réalisation de ces objectifs, en particulier de ceux qui sont liés à la santé,

Avons adopté la présente déclaration :

1. Nous nous réaffirmons déterminés à réaliser en temps voulu les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et, en particulier ceux qui sont liés à la santé, et nous redisons résolus à accélérer la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies.

2. Nous savons que la santé et la pauvreté sont liées, et que la réalisation des objectifs ayant trait à la santé est indispensable pour un développement durable.

3. Nous réaffirmons que le meilleur moyen d'assurer une bonne santé publique consiste à mener en combinaison de bonnes politiques de santé publique, dont des politiques multisectorielles favorisant une meilleure nutrition, l'accès à l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement et l'urbanisation viable, et à lutter efficacement contre les principaux facteurs de risque.

4. Nous rappelons que chaque pays porte au premier chef la responsabilité de son propre développement économique et social, et que l'importance des politiques, des ressources intérieures et des stratégies de développement nationales ne peut être assez soulignée. Nous sommes décidés à définir et renforcer des démarches globales, multisectorielles, intégrées, donnant la priorité à l'être humain et axées sur les résultats, pour atteindre les

objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé et d'équité sanitaire pour tous, entre pays et dans chacun d'entre eux. Nous appelons à assumer les responsabilités politiques, à donner le pouvoir aux communautés et à assurer la participation de tous les acteurs, dont celle des particuliers, afin de poursuivre ces objectifs avec une vigueur renouvelée et dans un esprit de solidarité mondiale.

5. Nous insistons sur la nécessité urgente de consacrer des efforts collectifs à l'amélioration de la santé publique et de relever les défis de santé publique exacerbés par les problèmes mondiaux actuels et émergents indissociables, en particulier les suivants :

a) La crise financière et économique mondiale qui compromet et freine ou inverse les acquis de développement des pays en développement dans la poursuite des objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) La crise alimentaire et l'insécurité alimentaire persistante que connaissent de nombreux pays, et qui retentissent sur la santé dans le monde, spécialement sur le niveau général de nutrition des populations des pays en développement, et leurs conséquences sociales et économiques qui exercent directement un effet néfaste et causent la détérioration de leur situation nutritionnelle;

c) Les changements climatiques qui suscitent des risques et des problèmes sanitaires graves pour tous les pays, en particulier les pays en développement, surtout les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, y compris ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets nuisibles des changements climatiques.

6. Nous insistons sur la nécessité de poursuivre la coopération internationale pour répondre aux menaces et épidémies émergentes, nouvelles et imprévues, telles que la pandémie actuelle de grippe A (H1N1) et H5N1 et les autres virus de grippe susceptibles de causer une pandémie, et notons l'aggravation du problème sanitaire qu'est la résistance aux antimicrobiens.

7. Nous constatons la nécessité d'un cadre juste, transparent, équitable et efficace pour la mise en commun des connaissances sur le virus H5N1 et les autres virus de grippe susceptibles de causer une pandémie, et pour la mise en commun en temps utile d'avantages tels que l'accès aux moyens diagnostiques et thérapeutiques – notamment aux vaccins – et leur diffusion à ceux qui en ont besoin, surtout dans les pays en développement. Nous appelons à renforcer les capacités de surveillance et de réaction aux niveaux national, régional et international en appliquant intégralement le Règlement sanitaire international⁴.

8. Nous insistons sur la nécessité de renforcer les systèmes d'information sanitaire et de transmettre en temps voulu, lorsque des infections nouvelles apparaissent, toutes les données pertinentes à l'Organisation mondiale de la Santé et aux organismes analogues afin que se constituent des savoirs essentiels sur les caractéristiques de la maladie, et appelons à renforcer les mesures préalables, ainsi que les capacités

d'évaluation des risques et les transferts de technologie permettant de réagir aux risques dans les pays en développement.

9. Nous réaffirmons notre détermination à renforcer les systèmes de santé qui permettent des résultats sanitaires équitables, comme base d'une démarche globale. Il faudra pour cela dûment se préoccuper, entre autres, du financement pour la santé, des effectifs de personnels sanitaires, des achats et de la distribution des médicaments et des vaccins, des équipements, des systèmes d'information, de la prestation des services, ainsi que de la volonté politique des dirigeants et de la gouvernance.

10. Nous reconnaissons le rôle que jouent les déterminants sociaux de la santé pour les résultats sanitaires, et prenons note des conclusions et recommandations formulées par la Commission des déterminants sociaux de la santé⁵, qui ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie quotidiennes, de lutter contre les inégalités dans la répartition des ressources, et de mesurer le problème, de l'analyser et d'évaluer l'efficacité de l'action. Nous engageons la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par les États pour agir sur les déterminants sociaux de la santé et renforcer les interventions par lesquelles ils s'efforcent de promouvoir le plein accès à la santé et à la protection sociale, notamment pour les secteurs les plus vulnérables de la société, y compris par des plans d'action pour la mutualisation des risques et des systèmes de protection favorables aux pauvres, et notamment à soutenir les efforts des pays en développement visant à mettre en place et améliorer une protection sociale minimale de base.

11. Nous nous réaffirmons déterminés à éliminer la faim et à assurer la nourriture à tous, aujourd'hui et demain, et rappelons qu'il faut assurer à toutes les entités compétentes des Nations Unies les ressources nécessaires pour élargir et améliorer leur aide alimentaire et soutenir les programmes de protection contre la faim et la malnutrition, en achetant le nécessaire, lorsque c'est possible, à l'échelon local ou régional.

12. Nous insistons sur l'importance qu'il y a à promouvoir et protéger tous les droits humains pour tous, dans leurs liens importants avec la santé publique mondiale, le développement, l'élimination de la pauvreté, l'éducation, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

13. Nous appelons à agir pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et à prendre des mesures concertées pour assurer aux femmes et aux filles l'accès égal à l'éducation, aux services de base, y compris aux soins de santé primaires, aux possibilités économiques et à la prise de décisions à tous les niveaux.

14. Nous soulignons qu'il importe de lutter contre les stéréotypes et d'éliminer toutes les pratiques néfastes qui empêchent de parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, notamment par l'action concertée face à la violence contre les femmes et les filles, qui représente une grave menace à la santé physique et mentale. Nous soulignons également qu'il importe de renforcer la participation des femmes à la prise de décisions et d'élaborer des politiques et programmes sanitaires multisectoriels soucieux des femmes afin de répondre à leurs besoins.

15. Notant que la santé dans le monde a connu quelques progrès ces 10 dernières années, nous sommes néanmoins préoccupés par le manque général de progrès pour ce qui est de l'améliorer, les inégalités sanitaires étant très générales, dans les pays et entre eux. Nous sommes profondément préoccupés en particulier de voir que la santé maternelle demeure l'un des principaux domaines d'inégalité sanitaire du monde, et de constater la lenteur des progrès obtenus dans la poursuite des objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement, qui concernent l'amélioration de la santé maternelle et infantile. Nous demandons à ce propos à tous les États de renouveler leur engagement à prévenir et éliminer, à tous les niveaux, la mortalité et la morbidité maternelles et infantiles, qui atteignent dans le monde des taux inadmissibles. Nous appelons à renforcer les systèmes de santé, composante essentielle d'une démarche intégrée permettant d'obtenir rapidement une réduction substantielle de la morbidité et de la mortalité maternelles, notamment par les voies suivantes :

a) Renforcer la volonté politique, la détermination et l'engagement au niveau national, avec l'appui de la coopération et de l'assistance internationales, le but étant de garantir que pour toutes les femmes et tous les enfants – avec une attention particulière pour l'Afrique subsaharienne – les services de soins de santé, les agents sanitaires qualifiés, les équipements, les infrastructures et l'appui nutritionnel soient accessibles, disponibles, acceptables et abordables;

b) Rendre universel d'ici à 2015 l'accès à la santé procréative, en accroissant la prise de responsabilité politique à tous les niveaux, en allouant des ressources, intérieures et provenant de donateurs ou de dispositifs de financement innovants, et en renforçant les infrastructures de base et les interventions sanitaires spécifiques, y compris la planification familiale librement choisie, les soins obstétriques d'urgence et les services d'accouchement assurés par un personnel qualifié;

c) Développer l'ampleur de l'action en faveur de la gestion et des soins intégrés en santé infantile, notamment en luttant contre les causes principales de la mortalité juvénile, y compris néonatale et infantile, telles que la pneumonie, les diarrhées, le paludisme et la malnutrition, et en élaborant et mettant en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes nationaux de survie de l'enfant, comprenant les mesures préventives, les vaccinations, les médicaments, la nutrition améliorée, l'eau potable et l'assainissement;

d) Intégrer les interventions de lutte contre le VIH/sida dans les programmes de soins de santé primaires, de santé sexuelle et procréative, et de santé maternelle et infantile, notamment par le renforcement de l'action visant à éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

16. Nous demandons la mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action de Beijing⁶, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁷ et des décisions des conférences d'examen correspondantes⁸, y compris des engagements concernant la santé sexuelle et procréative et dans ce contexte la promotion et la protection de tous les droits humains. Nous insistons sur la nécessité d'assurer l'accès universel à la santé procréative, y compris à la planification familiale et à la santé

sexuelle, et d'intégrer la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

17. Nous savons que les maladies transmissibles dont les objectifs du Millénaire pour le développement ont fait une priorité, telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, ainsi que d'autres maladies transmissibles et les maladies tropicales négligées entraînent des risques graves pour le monde entier et des problèmes ardues de réalisation des objectifs de développement. Nous soulignons à cet égard qu'il est urgent :

a) D'assurer une forte expansion des mesures prises pour atteindre d'ici à 2010 l'objectif de l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien, et celui d'arrêter et inverser d'ici à 2015 la propagation du VIH/sida. Nous nous engageons à développer au maximum, avec le soutien de la coopération internationale et des partenariats multisectoriels, les synergies entre les interventions visant le VIH/sida et le renforcement des systèmes de santé et de soutien social;

b) D'améliorer les interventions pour la difficile lutte contre le paludisme, en renforçant des stratégies préventives et thérapeutiques efficaces, notamment en mettant à disposition des médicaments abordables de bonne qualité et efficaces, y compris les polythérapies à base d'artémisinine, ainsi que les moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée. Nous nous félicitons à ce propos du Plan d'action mondial contre le paludisme, du Partenariat Faire reculer le paludisme, qui est le premier plan global à court, à moyen et à long terme de lutte contre le paludisme, et du Fonds pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables;

c) De préserver et renforcer les progrès obtenus dans la lutte contre la tuberculose et de mettre au point des stratégies novatrices de prévention, de détection et de traitement de cette maladie, y compris pour faire face à des menaces nouvelles telles que la coïnfection tuberculose-VIH/sida et la tuberculose multirésistante ou ultrarésistante;

d) De faire jouer la coopération pour renforcer plus encore l'action visant à contenir et éliminer les maladies tropicales négligées, notamment en accélérant encore la recherche-développement, en mettant au point des médicaments novateurs et en adoptant des stratégies préventives;

e) D'éradiquer la poliomyélite dans le monde entier et d'intensifier les activités d'immunisation et les stratégies spécifiques aux pays afin d'éliminer les derniers obstacles qui empêchent de faire cesser la transmission de cette maladie, y compris dans les pays en développement;

f) De faire diminuer de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base, moyen de lutter contre les maladies d'origine hydrique.

18. Nous savons aussi que les maladies non transmissibles commencent à représenter une lourde charge pour les sociétés, avec des conséquences sociales et économiques graves, et qu'il est nécessaire de lutter contre les maladies cardiovasculaires, les cancers, le diabète et les maladies respiratoires chroniques, qui constituent une des grandes menaces à la santé et au développement. À cet égard :

a) Nous appelons à agir d'urgence pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles de l'Organisation mondiale de la Santé et le plan d'action correspondant;

b) Nous reconnaissons que le diabète est une maladie chronique incapacitante coûteuse, accompagnée de complications graves;

c) Nous insistons sur la nécessité d'une expansion des soins pour les maladies mentales, y compris de la prévention, du traitement et de la réinsertion;

d) Nous réaffirmons l'importance, pour la santé publique mondiale, de la Convention-cadre pour la lutte antitabac⁹ et appelons les États parties à la Convention à la mettre pleinement en œuvre.

19. Nous nous inquiétons de la montée continue du nombre des morts et des blessés causés par les accidents de la route dans le monde entier, particulièrement dans les pays en développement, et appelons l'attention sur la nécessité de sensibiliser le public, ainsi que d'améliorer et de faire appliquer la législation afin de prévenir ces accidents. Nous appelons à appliquer les résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et nous nous félicitons des initiatives récentes visant à trouver une solution aux problèmes mondiaux de sécurité routière et renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

20. Nous relevons avec préoccupation la pénurie de personnels de santé et leur répartition déséquilibrée dans les pays et dans le monde entier, en particulier leur nombre insuffisant en Afrique subsaharienne, qui compromet les systèmes de santé des pays en développement. Nous soulignons qu'il est nécessaire que les pays revoient leurs politiques à cet égard, notamment leurs politiques de recrutement et de fidélisation qui rendent ce problème plus aigu. Nous insistons sur l'importance d'interventions nationales et internationales, dont la mise au point de plans portant sur les effectifs de personnels de santé nécessaires pour développer l'accès universel aux services sanitaires, notamment dans les zones éloignées et les campagnes, compte tenu des difficultés qu'éprouvent les pays en développement à conserver leur personnel de santé qualifié. Nous encourageons à mettre définitivement au point un code de bonne pratique pour le recrutement international des personnels de santé.

21. Nous réaffirmons comme base du renforcement des systèmes de santé les valeurs et les principes des soins de santé primaires, dont l'équité, la solidarité, la justice sociale, l'accès universel aux services, l'action multisectorielle, la transparence, la responsabilisation, ainsi que la participation et l'autonomisation des communautés, et rappelons à cet égard la Déclaration d'Alma-Ata¹⁰. Nous savons combien il importe d'assurer, parallèlement à des services d'aiguillage efficaces, des services complets de soins de santé primaires, notamment la promotion de la santé et l'accès universel à la prévention, aux soins thérapeutiques, aux soins palliatifs et à la réadaptation, intégrés et coordonnés en fonction des besoins.

22. Nous insistons sur l'importance que revêtent les démarches multisectorielles et interministérielles pour la formulation et la mise en œuvre des politiques nationales cruciales visant la promotion et la protection de la santé. Nous réaffirmons que les gouvernements joueront le rôle central, en

collaboration avec les organisations de la société civile, y compris les milieux universitaires, et avec le secteur privé, pour la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux de prestation de services sociaux, et le progrès vers des résultats sanitaires plus équitables.

23. Nous constatons les rapports étroits et l'interdépendance entre la politique étrangère et la santé mondiale et constatons aussi, à cet égard, que les problèmes ardues de la santé mondiale appellent une action concertée et soutenue de la communauté internationale. Nous attendons avec intérêt de poursuivre les débats sur cette question¹¹.

24. Nous soulignons que les victimes du terrorisme ont besoin de services de santé et de réadaptation, pour leur santé physique comme mentale.

25. Nous soulignons que nous nous engageons à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de promotion de la santé publique dans les programmes ou les mesures répondant aux difficultés qu'éprouvent toutes les populations touchées par un conflit, une catastrophe naturelle et d'autres situations d'urgence humanitaire, et reconnaissons que les inégalités d'accès aux soins de santé peuvent s'aggraver en temps de crise et qu'il convient de déployer des efforts particuliers pour préserver durant ces périodes les fonctions de soins de santé primaires, et de veiller à bien répondre aux besoins des plus pauvres et des plus vulnérables durant les phases survenant après la crise, pendant la consolidation de la paix et au début du relèvement.

26. Nous soulignons que les personnes vivant dans une situation de conflit armé et d'occupation étrangère ont besoin d'un système de santé publique opérationnel, notamment de l'accès aux soins et aux services de santé.

27. Nous demandons à tous les pays de renforcer leurs capacités institutionnelles afin de poursuivre des objectifs de santé et de développement à plus long terme et de répondre à la nécessité d'assurer les fonctions essentielles de santé publique, qui entrent dans la stratégie élargie de relèvement après une crise succédant à la phase d'aide humanitaire.

28. Nous insistons sur l'importance qu'il y a à mettre en place des stratégies efficaces de financement des soins de santé, notamment en affectant plus de ressources à la santé dans les budgets publics et en rationalisant l'utilisation.

29. Nous saluons le concours apporté par l'aide destinée au secteur de la santé, tout en sachant qu'il faut faire beaucoup plus. Nous appelons à donner entièrement suite à tous les engagements pris au titre de l'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre de pays développés d'y consacrer 0,7 % du revenu national brut d'ici à 2015 et d'arriver à y consacrer au moins 0,5 % d'ici à 2010, ainsi que d'atteindre 0,15 à 0,20 % pour les pays les moins avancés, et prions instamment les pays développés qui ne l'ont pas fait de s'employer concrètement à y parvenir comme ils s'y sont engagés.

30. Nous nous félicitons de l'expansion des efforts faits pour améliorer la qualité de l'aide publique au développement et en accroître les répercussions sur le développement. Le Forum pour la coopération en matière

de développement du Conseil économique et social, parallèlement à d'autres initiatives telles que les forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, d'où sont issus la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de 2005 et le Programme d'action d'Accra¹² de 2008, apporte un concours appréciable aux efforts des pays qui se sont engagés à accroître l'efficacité de cette aide, notamment par l'adoption des principes fondamentaux de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation et de la gestion axée sur les résultats. Nous devons toutefois avoir à l'esprit le fait qu'il n'y a pas de formule passe-partout qui garantirait l'efficacité de l'aide. La situation particulière de chaque pays doit être étudiée de près.

31. Nous appelons instamment à renforcer encore la coopération internationale en matière de santé, notamment par l'échange de bonnes pratiques concernant le renforcement des systèmes de santé, l'accès aux médicaments, la formation des personnels de santé, le transfert de technologies et la production de médicaments sûrs, abordables, efficaces et de bonne qualité, et nous sommes favorables à cet égard à la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, reconnaissant qu'en s'engageant à rechercher d'autres possibilités de coopération Sud-Sud, on ne recherche pas des modalités à substituer à la coopération Nord-Sud mais à y ajouter.

32. Nous soulignons que la coopération et l'aide internationales, en particulier le financement extérieur, doivent devenir plus prévisibles, mieux alignées sur les priorités nationales et acheminées aux pays bénéficiaires selon des modalités propres à renforcer les systèmes de santé nationaux. Nous saluons les progrès de démarches et d'initiatives de financement nouvelles, volontaires et innovantes. Nous prenons note des travaux et des recommandations du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, ainsi que des constatations du Groupe de travail de haut niveau sur les mécanismes de financement international innovants en faveur de la santé. Nous constatons que les mécanismes de financement innovants devraient compléter les sources classiques de financement et non s'y substituer.

33. La crise financière et économique a certes touché tous les pays, mais il importe de prendre en compte la diversité des impacts et des difficultés qu'elle a suscités pour les différentes catégories de pays en développement. La crise fait peser un danger supplémentaire sur la poursuite de leurs objectifs nationaux de développement, ainsi que celle des objectifs convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes particulièrement inquiets de son impact sur les pays en situation particulière, surtout les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, de même que sur les pays d'Afrique et les pays sortant d'un conflit. Nous nous inquiétons également des problèmes de développement spécifiques des pays à revenu intermédiaire et des pays à faible revenu, aux populations vulnérables et pauvres.

34. Nous rappelons la Stratégie mondiale pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle¹³ et le Plan d'action correspondant, et demandons instamment aux États, aux organisations internationales compétentes et aux autres parties prenantes intéressées d'en soutenir activement la réalisation à grande échelle.

35. Nous réaffirmons le droit de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce¹⁴, de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et la santé publique¹⁵ de la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce en date du 30 août 2003 concernant l'application du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et la santé publique¹⁶ et, lorsque les procédures officielles d'acceptation auront été achevées, de l'amendement à l'article 31 de l'Accord, qui prévoit la flexibilité pour protéger la santé publique, et en particulier pour promouvoir l'accès aux médicaments pour tous et encourager à aider les pays en développement à cet égard. Nous demandons aussi l'amendement à l'article 31 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, tel qu'il a été proposé par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce dans sa décision en date du 6 décembre 2005¹⁷, soit accepté largement et sans retard.

36. Nous encourageons tous les États à appliquer des mesures et des procédures propres à faire respecter les droits de propriété intellectuelle d'une façon qui évite de susciter des obstacles au commerce légitime de médicaments et à prévoir des garanties contre l'abus de ces mesures et procédures.

37. Nous savons les répercussions que les conditions de travail peuvent avoir sur l'état de santé, l'équité en matière de santé et le bien-être général. Améliorer l'emploi et les conditions de travail aux niveaux mondial, national et local, en particulier pour réduire l'exposition aux risques physiques et psychosociaux liés au travail, aiderait à faire reculer les effets nuisibles pour la santé causés par l'environnement de travail. Nous insistons sur la nécessité de définir et d'appliquer des politiques qui garantissent la santé et la sécurité des travailleurs selon les normes pertinentes de l'Organisation internationale du Travail.

38. Nous savons aussi que la pollution et les autres formes de dégradation environnementale ont des conséquences graves pour la santé publique.

39. Nous nous réaffirmons résolus à parer aux répercussions néfastes des changements climatiques sur la santé publique mondiale et appelons à mener à bonne fin les négociations intergouvernementales sur les changements climatiques au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁸.

40. Nous reconnaissons la médecine traditionnelle comme une des sources de soins de santé primaires qui pourrait contribuer à améliorer les services de soins de santé pour qu'ils donnent de meilleurs résultats, y compris ceux qui font l'objet des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous engageons les États, selon leurs capacités, leurs priorités, leur législation pertinente et leur situation, à respecter et préserver les connaissances, les thérapeutiques et les pratiques de médecine traditionnelle, en fonction des circonstances propres à chaque pays et sous réserve qu'il y ait des preuves de sûreté, d'efficacité et de qualité.

41. Nous soulignons que la diffusion de connaissances sanitaires élémentaires est un facteur important pour que les interventions sanitaires donnent des résultats significatifs et appelons à cet égard à élaborer des plans d'action judicieux pour diffuser ce type de connaissances.

42. Nous réaffirmons la nécessité de mettre en place, d'utiliser et de perfectionner les systèmes de santé et les capacités de recherche nationaux, avec l'appui selon le cas de la coopération internationale, afin de pouvoir mesurer la santé des populations des pays, en ventilant les données de manière à faire apparaître les inégalités sanitaires et à mesurer l'impact des politiques visant l'équité en la matière.

43. Nous sommes résolus à promouvoir la recherche-développement, le partage des savoirs et la mise à disposition et l'utilisation des technologies de l'information et des communications au service de la santé, notamment en y facilitant l'accès abordable pour tous les pays, surtout en développement.

44. Nous exprimons notre ferme détermination à mettre en œuvre la présente déclaration ».

¹ E/2009/53 et E/2009/81.

² Voir respectivement E/2009/104, E/2009/106, E/2009/109, E/2009/102 et E/2009/88.

³ Voir respectivement E/2009/94, E/2009/93, E/2009/86, E/2009/95, E/2009/96, E/2009/111 et Corr.1 et E/2009/97.

⁴ Règlement *sanitaire international* (2005), 2^e éd. (Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2008).

⁵ Voir Commission des déterminants sociaux de la santé, *Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé. Rapport final de la Commission des déterminants sociaux de la santé* (Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2008).

⁶ Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F. 96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁷ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F. 95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

⁸ Résolutions de l'Assemblée générale : S-23/2, annexe, et S-23/3, annexe; et S-21/2, annexe.

⁹ Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2003 (réimpression mise à jour, 2004).

¹⁰ Voir Rapport de la Conférence internationale sur les soins de santé primaires, Alma-Ata (Kazakhstan), 6-12 septembre 1978 (Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1978).

¹¹ Conformément aux dispositions de la résolution 63/33 de l'Assemblée générale, en date du 26 novembre 2008.

¹² A/63/539, annexe.

¹³ Voir Organisation mondiale de la Santé, *Soixante et unième Assemblée mondiale de la santé, Genève, 19-24 mai 2008, Résolutions et décisions, Annexes* (WHA 61/2008/REC/1), résolution 61.21 de l'Assemblée mondiale de la santé.

¹⁴ Voir *Instrumentes juridiques énonçant les résultats des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay, faits à Marrakech le 15 avril 1994* (publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-7).

¹⁵ Organisation mondiale du commerce, document WT/MIN(01)/DEC/2.

¹⁶ Organisation mondiale du commerce, document WT/L/540 et Corr.1.

¹⁷ Organisation mondiale du commerce, document WT/L/641.

¹⁸ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

Clôture du débat de haut niveau

57. À la 16^e séance, le 9 juillet, après que la Présidente du Conseil a fait une déclaration finale, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a pris la parole.

58. À la même séance, la Présidente du Conseil a déclaré que le débat de haut niveau de la session de fond de 2009 du Conseil était clos.

Chapitre IV

Débat consacré aux activités opérationnelles

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (point 3 de l'ordre du jour)

1. Le Conseil a examiné le point 3 de l'ordre du jour de sa 23^e à sa 27^e séance et à sa 32^e séance, du 15 au 17 juillet et le 22 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.23 à 27 et 32). Pour l'examen de l'ensemble du point 3, le Conseil était saisi du rapport du Corps commun d'inspection sur l'exécution nationale des projets de coopération technique (JIU/REP/2008/4), qui figure dans le document E/2009/103.

2. À la 23^e séance, le 15 juillet, la Vice-Présidente du Conseil, Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador), a ouvert le débat consacré aux activités opérationnelles et fait une déclaration.

3. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait un exposé liminaire.

4. Le Secrétaire du Conseil a expliqué que le rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa seizième session (A/63/39), qui devait être présenté au titre du point 3 c) de l'ordre du jour, n'était pas encore disponible.

5. À la 24^e séance, le 15 juillet, un inspecteur du Corps commun d'inspection a porté à l'attention du Conseil les conclusions formulées par le Corps commun dans son rapport sur l'exécution nationale des projets de coopération technique, qui figure dans le document E/2009/103.

Décision prise par l'ensemble du Conseil

6. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2009/215**.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 3 de l'ordre du jour

7. À sa 32^e séance, le 22 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de sa Vice-Présidente, Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador), de prendre note d'un certain nombre de documents examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour. Voir la **décision 2009/215** du Conseil.

A. Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (point 3 a) de l'ordre du jour)

8. Le Conseil a examiné le point 3 a) de l'ordre du jour à ses 23^e, 24^e, 26^e, 27^e et 32^e séances, du 15 au 17 juillet et le 22 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.23, 24, 26,

27 et 32). Pour l'examen du point 3 a), le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2007 (A/64/75-E/2009/59);

b) Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les conseils d'administration et les organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies en matière de simplification et d'harmonisation du système des Nations Unies pour le développement (E/2009/61);

c) Rapport du Secrétaire général sur les résultats obtenus, les mesures prises et les mécanismes mis en place pour donner suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2009/68);

d) Rapport du Secrétaire général sur les difficultés en matière de ressources humaines rencontrées par le système des Nations Unies à l'échelon des pays (E/2009/75);

e) Rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement, les coûts et les avantages du système des coordonnateurs résidents (E/2009/76);

f) Note du Secrétaire général : examen des tendances et des perspectives du financement de la coopération pour le développement (E/2009/85).

Dialogue sur la crise économique, la crise alimentaire et la crise des changements climatiques et leurs incidences sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : le rôle de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux efforts déployés par les pays

9. À sa 23^e séance, le 15 juillet, le Conseil a organisé sous l'égide de sa Vice-Présidente, Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador), une table ronde sur le thème : « La crise économique, la crise alimentaire et la crise des changements climatiques et leurs incidences sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : le rôle de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux efforts déployés par les pays ».

10. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : Luis Reyes, Économiste principal de la République dominicaine, Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Coordinatrice des commissions régionales, Staffan de Mistura, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial, George Dragnich, Directeur exécutif chargé du dialogue social à l'Organisation internationale du Travail, Jessica Faieta, Coordinatrice résidente des Nations Unies en El Salvador, et Jim Butler, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

11. Les intervenants ont répondu aux observations et aux questions soulevées par les représentants de la Suède (au nom de l'Union européenne), du Soudan, d'El Salvador, de l'Iraq, de la Norvège, de la République bolivarienne du Venezuela et des États-Unis d'Amérique et par l'observateur de la Commission arabe des droits

de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil.

Dialogue sur le financement des organismes des Nations Unies

12. À sa 24^e séance, le 15 juillet, le Conseil a tenu un dialogue sur le financement des organismes des Nations Unies.

13. Ce dialogue s'est déroulé sous l'égide de la Vice-Présidente du Conseil, Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador).

14. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : Michel Goffin, Chef du Service Nations Unies et institutions de Bretton Woods au Ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération pour le développement de la Belgique, et Ramadhani M. Khijjah, Secrétaire permanent au Ministère des finances et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie et Président du Comité directeur conjoint Gouvernement/ONU.

15. Les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de la Suède (au nom de l'Union européenne), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Norvège et par l'observateur de la Commission arabe des droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil.

Dialogue avec les équipes de pays des Nations Unies sur le thème : « Renforcer la cohérence de l'appui apporté par les équipes de pays des Nations Unies dans le domaine de la santé publique »

16. À sa 27^e séance, le 17 juillet, le Conseil a organisé un dialogue avec les équipes de pays des Nations Unies sur le thème « Renforcer la cohérence de l'appui apporté par les équipes de pays des Nations Unies dans le domaine de la santé publique », sous l'égide de sa Vice-Présidente, Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador), qui a fait une déclaration liminaire.

17. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : Khushnood Lashari, Secrétaire d'État au Ministère de la santé du Pakistan, Khalif Bile Mohamud, représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (Pakistan), Adani Illo, Représentant permanent du Niger auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Khardiata Lo N'Diaye, Coordonnatrice résidente (Niger), et Juan Manuel Sotelo, Administrateur de région à l'Organisation panaméricaine de la santé, chargé des relations extérieures, de la mobilisation de ressources et des partenariats au sein de l'Équipe des directeurs régionaux de l'Amérique latine (Panama).

18. Les intervenants ont donné suite aux observations formulées par le représentant de la France et l'observateur de la Belgique.

19. Sur la demande de M. Illo et de M^{me} Lo N'Diaye, Souley Rabi Maitournam, Directrice des statistiques, du suivi et de la préparation aux épidémies au Niger et Tarande Constant Manzila, Représentant résident de l'OMS au Niger, ont fourni des renseignements supplémentaires.

Décision prise par le Conseil

20. Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/1** et la **décision 2009/214**.

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

21. À sa 32^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » (E/2009/L.18) que sa Vice-Présidente, Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador), avait déposé à l'issue de consultations officielles.

22. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/1** du Conseil.

Activités opérationnelles de développement

23. À sa 32^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Activités opérationnelles de développement » (E/2009/L.15) que sa Vice-Présidente, Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador), avait déposé à l'issue de consultations officielles.

24. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la **décision 2009/214** du Conseil.

B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (point 3 b) de l'ordre du jour)

25. Le Conseil a examiné le point 3 b) de l'ordre du jour de sa 25^e à sa 27^e séance et à sa 32^e séance, les 16, 17 et 22 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.25 à 27 et 32). Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2008¹;

b) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur ses travaux en 2008²;

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 14* (E/2008/34/Rev.1).

² *Ibid., Supplément n° 15* (E/2008/35).

c) Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2008³;

d) Rapport au Conseil économique et social de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (E/2009/5);

e) Rapport annuel présenté au Conseil économique et social par le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance à sa première session ordinaire de 2009 (E/2009/6-E/ICEF/2009/3);

f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Programme alimentaire mondial pour 2008 (E/2009/14);

g) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2009 [E/2009/34 (Part I)-E/ICEF/2009/7 (Part I)];

h) Additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2009 : réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM [E/2009/34 (Part I)/Add.1-E/ICEF/2009/7 (Part I)/Add.1];

i) Extrait du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2009 (8-10 juin 2009) : décisions adoptées par le Conseil d'administration pendant sa session annuelle de 2009 (E/2009/L.11);

j) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur les travaux de sa première session ordinaire de 2009 (DP/2009/9);

k) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur les travaux de sa session annuelle de 2009 (DP/2009/26).

26. À sa 25^e séance, le 16 juillet, le Conseil a tenu sous l'égide de sa Vice-Présidente, Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador), une réunion-débat avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qui animait le débat, a fait une déclaration.

27. Les intervenants ci-après ont fait un exposé ou une déclaration liminaire : Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, Thoraya Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, Ann M. Veneman, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et Staffan de Mistura, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial.

28. Les intervenants ont donné suite aux observations formulées par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Suède, de l'Iraq, du Pakistan, de l'État plurinational de Bolivie, de la Fédération de Russie, de la Norvège, de la

³ Ibid., 2009, *Supplément n° 16* (E/2009/36).

Malaisie, des Philippines, des Pays-Bas, de la Chine et de la France et par l'observateur de la Belgique.

29. À sa 26^e séance, le 16 juillet, le Conseil a poursuivi la session de dialogue et entendu des exposés faits par M^{me} Clark et Denis Aitken, Sous-Directeur général à l'Organisation mondiale de la Santé et Vice-Président du Comité de haut niveau sur la gestion (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), sur certains thèmes de l'examen triennal complet.

30. Les intervenants ont donné suite aux observations formulées par les représentants de la Suède (au nom de l'Union européenne), de la Norvège, du Brésil, du Pakistan, des Pays-Bas, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Nouvelle-Zélande, et par les observateurs de la République tchèque et de l'Espagne.

Décision prise par le Conseil

31. Au titre du point 3 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/2**.

Nomination du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population

32. À la 32^e séance, le 22 juillet, le représentant de la Nouvelle-Zélande a présenté, au nom de la Nouvelle-Zélande et de la Norvège, un projet de résolution intitulé « Nomination du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population » (E/2009/L.19). Par la suite, l'Arabie saoudite, le Canada, le Malawi, les Pays-Bas et la Suède se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

33. À la même séance, après que le représentant du Brésil a fait une déclaration et que le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Secrétaire du Conseil ont apporté une précision, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/2** du Conseil.

C. Coopération Sud-Sud pour le développement

34. Au titre du point 3 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2009/216**.

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa seizième session

35. À sa 32^e séance, le 22 juillet, le Conseil a décidé de reporter l'examen du rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa seizième session à sa session de fond de 2010. Voir la **décision 2009/216** du Conseil.

Chapitre V

Débat consacré aux questions de coordination

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2008 (point 4 de l'ordre du jour)

1. Le Conseil a examiné le point 4 de l'ordre du jour de sa 18^e à sa 22^e séance et à sa 45^e séance, les 10, 13, 14 et 31 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.18 à 22 et 45). Pour l'examen du point 4, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/64/64-E/2009/10);

b) Rapport du Secrétaire général sur le thème du débat consacré aux questions de coordination : le rôle du système des Nations Unies dans la réalisation des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable (E/2009/56);

c) Rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 61/16 (A/64/87-E/2009/89).

2. À la 18^e séance, le 10 juillet, le Vice-Président du Conseil, Somduth Soborun (Maurice), a fait une déclaration liminaire.

3. À la même séance, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a fait une déclaration.

4. À la 19^e séance, le 13 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait un exposé liminaire.

5. À la 21^e séance, le 14 juillet, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et le Chef du Service de la science, de la technologie et des technologies de l'information et des communications de la CNUCED ont fait une déclaration liminaire.

Réunion-débat : « Le rôle des organismes des Nations Unies dans la promotion du développement durable dans le contexte des défis actuels »

6. À sa 18^e séance, le 10 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur le rôle des organismes des Nations Unies dans la promotion du développement durable dans le contexte des défis actuels. Le Vice-Président du Conseil, Somduth Soborun (Maurice), a fait une déclaration liminaire.

7. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a animé le débat.

8. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : Michel Jarraud, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, Annika Söder, Sous-Directrice générale du Bureau de la coordination à l'échelle de l'ONU et du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et Christophe Bouvier, Directeur du Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

9. Les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Canada, de la Namibie, du Pakistan et du Brésil.

Réunion-débat : « Les incidences des crises financière et économique sur le développement durable, en particulier leurs conséquences sociales »

10. À sa 20^e séance, le 13 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur les incidences des crises financière et économique sur le développement durable, en particulier leurs conséquences sociales. Le Vice-Président du Conseil, Somduth Soboron (Maurice), a fait une déclaration liminaire.

11. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement; Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail; Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; Harsha V. Singh, Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce; et Hilde Johnson, Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

12. Les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de la Malaisie, de la France, de la Namibie, du Brésil, du Pakistan, de la Suède (au nom de l'Union européenne), des Philippines et de l'Algérie, et par l'observateur de l'Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil.

13. À la même séance, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a fait une déclaration finale.

Table ronde : « Vers une réponse globale du système des Nations Unies aux défis relatifs aux changements climatiques »

14. À sa 21^e séance, le 14 juillet, le Conseil a organisé une table ronde sur le thème « Vers une réponse globale du système des Nations Unies aux défis relatifs aux changements climatiques ». Le Vice-Président du Conseil, Somduth Soboron (Maurice), a fait une déclaration liminaire.

15. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, qui animait le débat, a fait une déclaration.

16. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : Mohammad Khazaei, Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, la Présidente de la Commission du développement durable, le Président de la Commission de la condition de la femme, Maria Nazareth Farani Azevedo (Brésil), Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, et Miloslav Hetteš (Slovaquie), Vice-Président de la Commission du développement social.

17. Les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de l'Iraq, de la Suède (au nom de l'Union européenne), du Kazakhstan, du Brésil, de la Namibie et de l'État plurinational de Bolivie.

Réunion-débat : « Stratégies de développement durable efficaces : expérience acquise au niveau des pays »

18. À sa 22^e séance, le 14 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur le thème « Stratégies de développement durable efficaces : expérience acquise au niveau des pays ». Le Vice-Président du Conseil, Somduth Soborun (Maurice), a fait une déclaration liminaire.

19. Le Directeur du Programme Mesure et évaluation de l'Institut international du développement durable, László Pintér, qui animait le débat, a fait une déclaration.

20. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : Ramadhani M. Khijjah, Secrétaire permanent au Ministère des finances et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie, Dana A. Kartakusuma, Conseillère spéciale auprès des ministères indonésiens pour les questions liées à la technologie et au développement durable, et le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

21. Les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants des Pays-Bas, de l'Algérie, des Philippines et de la République bolivarienne du Venezuela, par l'observateur du Kenya et par l'observateur de l'Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil.

22. À la même séance, l'animateur a fait une synthèse du débat.

Décision prise par le Conseil

23. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2009/28 et 2009/29** et la **décision 2009/257**.

Rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008

24. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008 » (E/2009/L.44), que son Vice-Président, Somduth Soborun (Maurice), avait déposé à l'issue de consultations officielles.

25. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/28** du Conseil.

Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

26. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 » (E/2009/L.32), que son Vice-Président, Somduth Soborun (Maurice), avait déposé à l'issue de consultations officieuses.

27. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/29** du Conseil.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 4 de l'ordre du jour

28. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de sa Présidente, de prendre note des rapports du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/64/64-E/2009/10) et sur le thème du débat consacré aux questions de coordination : le rôle du système des Nations Unies dans la réalisation des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable (E/2009/56). Voir la **décision 2009/257** du Conseil.

Chapitre VI

Débat consacré aux affaires humanitaires

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours (point 5 de l'ordre du jour)

1. Le Conseil a examiné le point 5 de l'ordre du jour de sa 28^e à sa 32^e séance, du 20 au 22 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.28 à 32). Le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/64/84-E/2009/87).
2. À la 28^e séance, le 20 juillet, la Vice-Présidente du Conseil, Tiina Intelmann (Estonie), a fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a fait un exposé liminaire.

Réunion-débat : « Respecter et appliquer les principes directeurs de l'aide humanitaire au niveau opérationnel : venir en aide aux populations touchées »

4. À sa 29^e séance, le 20 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur le thème « Respecter et appliquer les principes directeurs de l'aide humanitaire au niveau opérationnel : venir en aide aux populations touchées ». La Vice-Présidente du Conseil, Tiina Intelmann (Estonie), a fait une déclaration liminaire.
5. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, qui animait le débat, a fait un exposé liminaire.
6. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : Dominik Stillhart, Chef adjoint des opérations au Comité international de la Croix-Rouge, Pablo Macedo, Directeur général chargé des questions touchant le système des Nations Unies au Ministère des affaires étrangères du Mexique, George Okoth-Obbo, Directeur du Bureau pour l'Afrique du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Sayeed Jawed, Président du Conseil de coordination des secours à l'Afghanistan, et Mark Bowden, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire de l'Organisation des Nations Unies en Somalie.
7. Les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de la Suède (au nom de l'Union européenne), du Pakistan, de la France, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Algérie, du Brésil, des Philippines, de la Fédération de Russie et de la Chine, et par les observateurs de la Suisse, du Kenya et de la Finlande.

Réunion-débat : « Remédier aux effets des difficultés et tendances actuelles dans le monde sur la fourniture de l'aide humanitaire dans des conditions d'efficacité »

8. À sa 30^e séance, le 21 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur la façon de remédier aux effets des difficultés et tendances actuelles dans le monde sur la fourniture de l'aide humanitaire dans des conditions d'efficacité. La Vice-Présidente du Conseil, Tiina Intelmann (Estonie), a fait une déclaration liminaire.

9. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, qui animait le débat, a fait un exposé liminaire.

10. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : Randolph C. Kent, Directeur du Humanitarian Futures Programme au King's College de Londres, Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Carrie Auer, Représentante du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Malawi, Abbas Gedi Gullet, Secrétaire général de la société kenyane de la Croix-Rouge, Thomas Loster, Président de la Munich Re Foundation, et Manuel Aranda da Silva, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial.

11. Les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de la Fédération de Russie, de la Suède, de la Malaisie, du Pakistan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Chine, par les observateurs du Burundi, de la Suisse et de la Finlande, et par l'observateur de la Commission arabe des droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil.

Décision prise par le Conseil

12. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/3**.

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

13. À sa 32^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi du texte d'un projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », que sa Vice-Présidente, Tiina Intelmann (Estonie), avait déposé, dans un document non officiel, à l'issue de consultations officielles.

14. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/3** du Conseil.

15. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Brésil et l'observateur de la République arabe syrienne ont fait une déclaration.

16. À la 32^e séance également, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a fait une déclaration.

Chapitre VII

Débat consacré aux questions diverses

A. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour)

1. Le Conseil a examiné le point 6 de l'ordre du jour en même temps que les points 6 a) (Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement) et 8 (Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale) à sa 33^e séance, le 23 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2009/SR.33). Pour l'examen du point 6, le Conseil était saisi du rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 61/16 (A/64/87-E/2009/89) et d'une lettre datée du 21 octobre 2008, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Norvège et de la République-Unie de Tanzanie, lui transmettant le texte de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (A/63/538-E/2009/4).

Décision prise par le Conseil

2. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2009/259**.

Documents examinés par le Conseil au titre de l'application et du suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

3. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre note du rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 61/16 (A/64/87-E/2009/89), et du résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, établi par la Présidente du Conseil (A/64/76-E/2009/60). Voir la **décision 2009/259** du Conseil.

1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (point 6 a) de l'ordre du jour)

4. Le Conseil a examiné le point 6 a) de l'ordre du jour en même temps que les points 6 et 8 (Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265) à sa 33^e séance, le 23 juillet. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu

analytique correspondant (E/2009/SR.33). Pour l'examen du point 6 a), le Conseil était saisi du résumé, établi par sa Présidente, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (A/64/76-E/2009/60).

Décision prise par le Conseil

5. Au titre du point 6 a), le Conseil a adopté les **résolutions 2009/5** et **2009/30** et la **décision 2009/258**.

Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi

6. À la 35^e séance, le 24 juillet, le représentant du Brésil a présenté un projet de résolution intitulé « Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi » (E/2009/L.24) au nom des pays ci-après : Allemagne, Autriche¹, Belgique¹, Brésil, Canada, Chypre¹, Croatie¹, Danemark¹, Espagne¹, Estonie, Fédération de Russie, Finlande¹, France, Grèce, Hongrie¹, Irlande¹, Israël¹, Italie¹, Japon, Lituanie¹, Luxembourg, Malte¹, Mexique¹, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie¹, Slovaquie¹, Slovénie¹, Soudan², Suède et Suisse¹. Par la suite, l'Arménie¹, la Bulgarie¹, les États-Unis d'Amérique, le Kazakhstan, la Namibie et la Turquie¹ se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

7. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/5** du Conseil.

Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement

8. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement » (E/2009/L.36) que sa Présidente avait déposé à l'issue de consultations officieuses.

9. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/30** du Conseil.

Suite donnée aux dispositions du paragraphe 56 de l'annexe du document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

10. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Groupe spécial d'experts sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement » (E/2009/L.41) que le Soudan avait déposé au nom des États Membres de l'Organisation appartenant au Groupe des 77 et de la Chine.

¹ En application de l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

² En sa qualité de Président du Groupe des 77 et de la Chine.

11. À la même séance, le Vice-Président du Conseil, Hamidon Ali (Malaisie), a donné lecture d'un projet de décision oral sur la suite donnée aux dispositions du paragraphe 56 de l'annexe du document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

12. À sa 45^e séance toujours, le Conseil a adopté le projet de décision.

13. Le projet de décision oral ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution E/2009/L.41 ont retiré ce dernier. Voir la **décision 2009/258** du Conseil.

2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (point 6 b) de l'ordre du jour)

14. Le Conseil a examiné le point 6 b) de l'ordre du jour (Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010) à ses 35^e et 45^e séances, les 24 et 31 juillet. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.35 et 45). Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/64/80-E/2009/79).

Décision prise par le Conseil

15. Au titre du point 6 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/31**.

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

16. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 » (E/2009/L.39) que son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), avait déposé à l'issue de consultations officielles.

17. À la même séance, le représentant du Kenya, en sa qualité de facilitateur du projet de résolution, a apporté oralement des modifications, dont le texte a été distribué dans un document non officiel, en anglais uniquement.

18. Toujours à sa 45^e séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2009/L.39, tel qu'il avait été modifié oralement. Voir la **résolution 2009/31** du Conseil.

B. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (point 7 de l'ordre du jour)

19. Le Conseil a examiné le point 7 de l'ordre du jour à ses 18^e, 34^e à 36^e, 40^e et 45^e séances, les 10, 23, 24, 28 et 31 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.18, 34 à 36, 40 et 45). Pour l'examen de l'ensemble du point 7, le Conseil était saisi des notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur les

programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés au sein des organismes du système des Nations Unies (A/64/82-E/2009/82) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination s'y rapportant (A/64/82/Add.1-E/2009/82/Add.1).

20. À la 18^e séance, le 10 juillet, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a fait une déclaration concernant le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2008/09 (E/2009/67) (au titre du point 7 a) de l'ordre du jour).

21. À la 34^e séance, le 23 juillet, le représentant du Canada, au nom du Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, a fait une déclaration liminaire et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires à Haïti a pris la parole devant le Conseil (au titre du point 7 d) de l'ordre du jour).

22. À la 34^e séance également, le représentant du Chili, en sa qualité de Président du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, a rendu compte au Conseil des activités de la Commission (au titre du point 7 f) de l'ordre du jour).

23. À la 35^e séance, le 24 juillet, le texte d'une déclaration du Président du Comité du programme et de la coordination a été distribué aux membres du Conseil (au titre du point 7 a) de l'ordre du jour).

24. À la même séance, l'inspecteur du Corps commun d'inspection a fait un exposé sur les conclusions formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport intitulé « Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés au sein des organismes du système des Nations Unies » (voir A/64/82-E/2009/82) (au titre du point 7 de l'ordre du jour).

25. À la 36^e séance, le 24 juillet, le représentant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a fait une déclaration liminaire (au titre du point 7 g) de l'ordre du jour).

26. À la 40^e séance, le 28 juillet, la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme a fait une déclaration liminaire (au titre des points 7 e), 13 l) et 14 a) de l'ordre du jour).

Décision prise par le Conseil

27. Au titre de l'ensemble du point 7 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2009/260**.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 7 de l'ordre du jour

28. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre acte des notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur les programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés au sein des organismes du système des Nations Unies (A/64/82-E/2009/82) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la

coordination s'y rapportant (A/64/82/Add.1-E/2009/82/Add.1). Voir la **décision 2009/260** du Conseil.

1. **Rapports des organes de coordination (point 7 a) de l'ordre du jour)**

29. Le Conseil a examiné le point 7 a) de l'ordre du jour en même temps que les points 7 b) (Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011) et 7 h) (Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes) à sa 35^e séance, le 24 juillet. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2009/SR.35). Pour l'examen du point 7 a), le Conseil était saisi du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-neuvième session³ et du rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2008/09 (E/2009/67).

Décision prise par le Conseil

30. Au titre du point 7 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2009/217**.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 7 a) de l'ordre du jour

31. À sa 35^e séance, le 24 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre note des documents suivants :

a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-neuvième session³;

b) Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2008/09 (E/2009/67).

Voir la **décision 2009/217** du Conseil.

2. **Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (point 7 b) de l'ordre du jour)**

32. Le Conseil a examiné le point 7 b) de l'ordre du jour en même temps que les points 7 a) (Rapports des organes de coordination) et 7 h) (Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes) à sa 35^e séance, le 24 juillet. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2009/SR.35). Pour l'examen du point 7 b), le Conseil était saisi des chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir les chapitres correspondants du document A/64/6).

33. Le Conseil n'a pris aucune décision au titre de ce point.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 16 (A/64/16).*

3. **Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (point 7 c) de l'ordre du jour)**

34. Le Conseil a examiné le point 7 c) de l'ordre du jour en même temps que le point 13 b) (Questions relatives à l'économie et à l'environnement : science et technique au service du développement) à sa 36^e séance, le 24 juillet, et à sa 38^e séance, le 27 juillet. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.36 et 38). Pour l'examen du point 7 c), le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2009/21).

Décision prise par le Conseil

35. Au titre du point 7 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/9**.

Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États

36. À sa 38^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États » (E/2009/L.30) que son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), avait déposé à l'issue de consultations officielles.

37. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/9** du Conseil.

4. **Programme à long terme d'aide à Haïti (point 7 d) de l'ordre du jour)**

38. Le Conseil a examiné le point 7 d) de l'ordre du jour à sa 34^e séance, le 23 juillet. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2009/SR.34). Pour l'examen du point 7 d), le Conseil était saisi du rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2009/105) et d'une lettre datée du 10 avril 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/52).

Décision prise par le Conseil

39. Au titre du point 7 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/4**.

Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

40. À la 34^e séance, le 23 juillet, le représentant du Canada a présenté un projet de résolution intitulé « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » (E/2009/L.13) au nom du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Espagne, du Guatemala, d'Haïti, du Luxembourg, du Pérou, de Trinité-et-Tobago et de l'Uruguay. Par la suite, le Cap-Vert, El Salvador, la France, la Norvège et Sainte-Lucie se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

41. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

42. Toujours à la 34^e séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/4** du Conseil.

5. Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (point 7 e) de l'ordre du jour)

43. Le Conseil a examiné le point 7 e) de l'ordre du jour en même temps que les points 13 l) (Questions relatives à l'économie et à l'environnement : les femmes et le développement) et 14 a) (Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : promotion de la femme) à sa 40^e séance, le 28 juillet. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2009/SR.40). Pour l'examen du point 7 e), le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2009/71).

Décision prise par le Conseil

44. Au titre du point 7 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/12**.

Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

45. À sa 40^e séance, le 28 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies » (E/2009/L.20) que son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), avait déposé à l'issue de consultations officieuses.

46. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/12** du Conseil.

47. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants de l'Estonie et du Canada ont fait une déclaration.

6. Pays africains qui sortent d'un conflit (point 7 f) de l'ordre du jour)

48. Le Conseil a examiné le point 7 f) de l'ordre du jour à ses 34^e et 45^e séances, les 23 et 31 juillet. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.34 et 45). Pour l'examen du point 7 f), le Conseil était saisi de deux lettres, l'une datée du 25 mars 2009, adressée à la Présidente du Conseil par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix (E/2009/51), et l'autre datée du 9 avril 2009, adressée à la Présidente du Conseil par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix (E/2009/54).

Réunion-débat : « Assurer l'autonomisation des femmes dans les pays sortant d'un conflit : le rôle des parlements »

49. À sa 34^e séance, le 23 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur le thème du rôle des parlements vis-à-vis de l'autonomisation des femmes dans les pays sortant d'un conflit. Le Vice-Président du Conseil, Hamidon Ali (Malaisie), a fait une déclaration liminaire.

50. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : Martin Chungong, Directeur de la Division de la promotion de la démocratie de l'Union interparlementaire, Catherine Mabobori, députée à l'Assemblée nationale burundaise, Moez Doraid, Directeur exécutif adjoint du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, et Huguette Bokpe Gnacadja, ancienne membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

51. Les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de la Suède (au nom de l'Union européenne), de la Fédération de Russie, d'El Salvador et de la Norvège et par l'observateur du Burundi.

Décision prise par le Conseil

52. Au titre du point 7 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/32**.

Pays africains qui sortent d'un conflit

53. À la 45^e séance, le 31 juillet, le représentant du Soudan, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent au Groupe des 77 et de la Chine ainsi que du Luxembourg, a présenté un projet de résolution intitulé « Pays africains qui sortent d'un conflit » (E/2009/L.33/Rev.1).

54. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/32** du Conseil.

7. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (point 7 g) de l'ordre du jour)

55. Le Conseil a examiné le point 7 g) de l'ordre du jour à sa 36^e séance, le 24 juillet. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2009/SR.36). Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (E/2009/70).

Décision prise par le Conseil

56. Au titre du point 7 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/6**.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

57. À la 36^e séance, le 24 juillet, le représentant des Pays-Bas, au nom de l'Arménie, de la Belgique, du Canada, du Chili, du Danemark, de l'Éthiopie, de la France, de l'Irlande, du Kazakhstan, du Kenya, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg,

du Mexique, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République de Moldova, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de l'Ukraine, a présenté un projet de résolution intitulé « Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) » (E/2009/L.23). Par la suite, El Salvador, l'Estonie et le Guatemala se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

58. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/6** du Conseil.

59. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant du Canada a fait une déclaration; après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Maroc a fait une déclaration.

8. Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (point 7 h) de l'ordre du jour)

60. Le Conseil a examiné le point 7 h) de l'ordre du jour en même temps que les points 7 a) (Rapports des organes de coordination) et 7 b) (Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011) à sa 35^e séance, le 24 juillet. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2009/SR.35). Pour l'examen du point 7 h), le Conseil était saisi d'une lettre datée du 8 juillet 2009, adressée à la Présidente du Conseil par la Présidente du Comité des conférences (E/2009/108), et une note du Secrétariat sur le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2010 et 2011 (E/2009/L.10).

Décision prise par le Conseil

61. Au titre du point 7 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2009/218**.

Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2010 et 2011

62. À sa 35^e séance, le 24 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), d'approuver le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2010 et 2011, qui figure dans le document E/2009/L.10. Voir la **décision 2009/218** du Conseil.

C. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale (point 8 de l'ordre du jour)

63. Le Conseil a examiné le point 8 de l'ordre du jour en même temps que les points 6 (Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies) et 6 a) (Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement) à sa 33^e séance, le 23 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2009/SR.33). Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur le thème du débat consacré

aux questions de coordination : le rôle du système des Nations Unies dans la réalisation des objectifs convenus et les engagements pris à l'échelon international concernant le développement durable (E/2009/56) et du rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 61/16 (A/64/87-E/2009/89).

64. Le Conseil n'a pris aucune décision au titre de ce point.

D. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 9 de l'ordre du jour)

65. Le Conseil a examiné le point 9 de l'ordre du jour à ses 39^e et 45^e séances, les 28 et 31 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.39 et 45). Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/64/62);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/64/78-E/2009/66);

c) Rapport de la Présidente du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (E/2009/69).

66. À la 39^e séance, le 28 juillet, le représentant de Saint-Kitts-et-Nevis a fait une déclaration liminaire en sa qualité de représentant du Comité spécial.

Décision prise par le Conseil

67. Au titre du point 9 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/33** et la **décision 2009/261**.

Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

68. À la 39^e séance, le 28 juillet, le représentant de Saint-Kitts-et-Nevis a présenté un projet de résolution intitulé « Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies » (E/2009/L.26) au nom des pays ci-après : Algérie, Antigua-et-Barbuda, Chine, Cuba, Dominique, Fidji, Gambie, Grenade, Guyana, Îles Salomon, Jamaïque, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne,

Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sierra Leone, Suriname et Venezuela (République bolivarienne du). Par la suite, la Bolivie (État plurinational de), l'Équateur et la Namibie se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

69. À sa 45^e séance, le 31 juillet, à l'issue d'un vote par appel nominal, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2009/L.26 par 25 voix contre zéro, avec 22 abstentions. Voir la **résolution 2009/33** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Arabie saoudite, Barbade, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chine, El Salvador, Guatemala, Inde, Indonésie, Iraq, Malaisie, Maurice, Mozambique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Philippines, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Soudan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Ont voté contre :

Néant.

Se sont abstenus :

Allemagne, Canada, Côte d'Ivoire, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Maroc, République de Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

70. Les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Suède (au nom de l'Union européenne), de la Nouvelle-Zélande, de la Fédération de Russie et de Sainte-Lucie ont fait une déclaration avant le vote.

Document examiné par le Conseil au titre du point 9 de l'ordre du jour

71. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/64/78-E/2009/66). Voir la **décision 2009/261** du Conseil.

E. Coopération régionale (point 10 de l'ordre du jour)

72. Le Conseil a examiné le point 10 de l'ordre du jour à ses 39^e et 45^e séances, les 28 et 31 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.39 et 45). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2009/15 et Add.1);

b) La situation économique en 2008-2009 de la région de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants (E/2009/16);

c) Aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique en 2009 (E/2009/17);

d) Résumé de l'Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2009 (E/2009/18);

e) Amérique latine et Caraïbes : situation et perspectives économiques 2008-2009 (E/2009/19);

f) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2008-2009 (E/2009/20);

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Europe sur les activités réalisées dans le cadre du projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2009/63).

73. À la 39^e séance, le 28 juillet, le représentant du Bureau des commissions régionales à New York a fait une déclaration liminaire.

Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème : « La crise économique et financière mondiale, y compris ses effets sur la santé publique mondiale : perspectives régionales »

74. À sa 17^e séance, le 10 juillet, le Conseil a tenu un débat avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème : « La crise économique et financière mondiale, y compris ses effets sur la santé publique mondiale : perspectives régionales ».

75. Après l'allocution de bienvenue prononcée par la Présidente du Conseil, des exposés ont été faits par les intervenants ci-après : Bader Omar AlDafa, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (sur le thème des répercussions sur le développement socioéconomique et la santé publique de la crise financière et économique en Asie occidentale), Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (sur le thème des répercussions de la crise économique et financière sur le développement, y compris la prestation des soins de santé, dans la région de l'Asie et du Pacifique), Jan Kubis, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (sur le thème de la crise financière et de la santé publique dans la région de la Commission économique pour l'Europe), Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (sur le thème des perspectives de l'Afrique concernant la crise économique et financière mondiale, notamment ses répercussions sur la santé), et Osvaldo Rosales, Directeur de la Division de l'intégration et du commerce internationaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (sur le thème des répercussions sociales de la crise économique et financière mondiale en Amérique latine et dans les Caraïbes).

76. Les secrétaires exécutifs ont eu un échange de vues avec les représentants de l'Algérie, de la Barbade, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Guatemala, de la Malaisie, de la Namibie, de la République bolivarienne du Venezuela, de Sainte-Lucie et du Soudan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine).

Décision prise par le Conseil

77. Au titre du point 10 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/11** et les décisions **2009/231** et **2009/262**.

Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

78. À la 39^e séance, le 28 juillet, le représentant de l'Espagne¹ a présenté, au nom du Maroc et de l'Espagne¹, un projet de résolution intitulé « Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar » (E/2009/L.21).

79. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/11** du Conseil.

Recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Organisation de la soixante-sixième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

80. À sa 39^e séance, le 28 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, un projet de décision intitulé « Organisation de la soixante-sixième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique » (voir E/2009/15/Add.1, chap. I.A). Voir la **décision 2009/231** du Conseil.

Documents examinés par le Conseil au titre du point relatif à la coopération régionale

81. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son vice-président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre note des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2009/15 et Add.1);

b) La situation économique en 2008-2009 de la région de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants (E/2009/16);

c) Aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique en 2009 (E/2009/17);

d) Résumé de l'Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2009 (E/2009/18);

e) Amérique latine et Caraïbes : situation et perspectives économiques 2008-2009 (E/2009/19);

f) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2008-2009 (E/2009/20).

Voir la **décision 2009/262** du Conseil.

F. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (point 11 de l'ordre du jour)

82. Le Conseil a examiné le point 11 de l'ordre du jour à sa 39^e séance, le 28 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2009/SR.39). Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/64/77-E/2009/13).

83. À la même séance, le représentant du Bureau des commissions régionales à New York a fait une déclaration liminaire.

Décision prise par le Conseil

84. Au titre du point 11 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/34** et la **décision 2009/263**.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

85. À la 45^e séance, le 31 juillet, le représentant du Soudan a présenté, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé » (E/2009/L.42).

86. À la même séance, après que les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Suède (au nom de l'Union européenne), du Canada et de la Nouvelle-Zélande ont fait une déclaration, et à l'issue d'un vote par appel nominal, le Conseil a adopté le projet de résolution par 25 voix contre 5, avec 17 abstentions. Voir la **résolution 2009/34** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Arabie saoudite, Barbade, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chine, El Salvador, Fédération de Russie, Guatemala, Inde, Indonésie, Iraq, Malaisie, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Philippines, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Soudan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Ont voté contre :

Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Pologne.

Se sont abstenus :

Côte d'Ivoire, Estonie, France, Grèce, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Moldova, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

87. Les représentants de Sainte-Lucie et du Japon ont fait une déclaration pour expliquer leur vote après le vote.

88. Par la suite, les observateurs de la Palestine et de la République arabe syrienne ont fait une déclaration.

Document examiné par le Conseil au titre du point 11 de l'ordre du jour

89. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son vice-président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre acte d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/64/77-E/2009/13). Voir la **décision 2009/263** du Conseil.

G. Organisations non gouvernementales (point 12 de l'ordre du jour)

90. Le Conseil a examiné le point 12 de l'ordre du jour à sa 37^e séance, le 27 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2009/SR.37). Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2009 (E/2009/32 (Part I) et Corr.1);

b) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2009 [E/2009/32 (Part II)].

91. À la 37^e séance, le 27 juillet, les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Iraq, de la Suède (au nom de l'Union européenne), de la Chine, du Canada, de la Fédération de Russie, de l'Algérie, du Brésil, de l'Uruguay (au nom du Marché commun du Sud) et de la Guinée-Bissau et les observateurs du Chili, de l'Égypte, du Mexique, d'Israël et de Cuba ont fait une déclaration.

Décision prise par le Conseil

92. Au titre du point 12 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2009/221 à 2009/230**.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2009

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

93. À sa 37^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision I intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales » (voir E/2009/32 (Part I) et Corr.1, chap. I). Voir la **décision 2009/221** du Conseil.

Rapports quadriennaux non reçus

94. À sa 37^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision II intitulé « Rapports quadriennaux non reçus » (voir E/2009/32 (Part I) et Corr.1, chap. I). Voir la **décision 2009/222** du Conseil.

Commission arabe des droits de l'homme

95. À sa 37^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision III intitulé « Commission arabe des droits de l'homme » (voir E/2009/32 (Part I) et Corr.1, chap. I). Voir la **décision 2009/223** du Conseil.

Demande présentée par l'organisation non gouvernementale Associação Brasileira de Gays, Lésbicas e Transgêneros

96. À sa 37^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi du projet de décision IV intitulé « Associação Brasileira de Gays, Lésbicas e Transgêneros », que le Comité lui avait conseillé d'adopter (voir E/2009/32 (Part I) et Corr.1, chap. I).

97. À la même séance, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision, qui a été rejeté par 26 voix contre 12, avec 12 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit⁴ :

Ont voté pour :

Algérie, Arabie saoudite, Bélarus, Cameroun, Chine, Fédération de Russie, Guinée-Bissau, Indonésie, Iraq, Malaisie, Pakistan, Soudan.

Ont voté contre :

Allemagne, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, Congo, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guatemala, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Se sont abstenus :

Barbade, Côte d'Ivoire, Inde, Kazakhstan, Malawi, Maurice, Moldova, Mozambique, Namibie, Philippines, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis.

⁴ La délégation du Congo a indiqué par la suite que son vote n'avait pas été correctement enregistré et qu'elle avait eu l'intention de voter pour.

98. Avant le vote, les représentants de la Suède (au nom de l'Union européenne) et du Canada ont fait une déclaration.

99. À la 37^e séance toujours, à la suite du rejet du projet de décision IV, le représentant du Brésil a présenté un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'Associação Brasileira de Gays, Lésbicas e Transgêneros » (E/2009/L.25).

100. Après que les représentants de l'Algérie et du Pakistan ont fait une déclaration, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision, qui a été adopté par 25 voix contre 12, avec 13 abstentions. Voir la **décision 2009/224** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Allemagne, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guatemala, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Ont voté contre :

Algérie, Arabie saoudite, Bélarus, Cameroun, Chine, Fédération de Russie, Guinée-Bissau, Indonésie, Iraq, Malaisie, Pakistan, Soudan.

Se sont abstenus :

Barbade, Congo, Côte d'Ivoire, Inde, Kazakhstan, Malawi, Maurice, Moldova, Mozambique, Namibie, Philippines, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis.

101. Le représentant de la Suède (au nom de l'Union européenne) a fait une déclaration pour expliquer son vote avant le vote.

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2009

102. À sa 37^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision V intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2009 » (voir E/2009/32 (Part I) et Corr.1, chap. I). Voir la **décision 2009/225** du Conseil.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2009

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

103. À sa 37^e séance, le 27 juillet, le Conseil a examiné le projet de décision I intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales » (voir E/2009/32 (Part II), chap. I.A), que le Comité lui avait recommandé d'adopter.

104. À la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a présenté des amendements au projet de décision, figurant dans le document portant la cote E/2009/L.29, tel que modifiés par le Secrétaire du Conseil.

105. Les représentants de la Chine, de l'Algérie, de la Fédération de Russie et du Pakistan ont fait une déclaration.

106. Le Secrétaire a donné des éclaircissements au représentant de l'Algérie.

107. À la 37^e séance toujours, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur les amendements proposés, qui ont été rejetés par 23 voix contre 22, avec 3 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Allemagne, Brésil, Canada, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guatemala, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Suède.

Ont voté contre :

Algérie, Barbade, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Guinée-Bissau, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Malaisie, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Pakistan, Philippines, Soudan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Se sont abstenus :

Pérou, République de Moldova, Saint-Kitts-et-Nevis.

108. Avant le vote, les représentants du Canada, de la Chine et du Pakistan ont fait une déclaration; après le vote, le représentant de l'Indonésie a fait une déclaration.

109. À la même séance, à l'issue du rejet des amendements proposés, le Conseil a adopté le projet de décision I. Voir la **décision 2009/226** du Conseil.

Demande d'admission au statut consultatif de l'organisation non gouvernementale Projet Coalition pour la démocratie

110. À sa 37^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi du projet de décision II intitulé « Demande d'admission au statut consultatif de l'organisation non gouvernementale Projet Coalition pour la démocratie » (voir E/2009/32 (Part II), chap. I.A), que le Comité lui avait recommandé d'adopter.

111. À la même séance, après que les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de la Chine ont fait une déclaration, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision, qui a été rejeté par 29 voix contre 12, avec 7 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Barbade, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chine, Congo, Fédération de Russie, Guinée-Bissau, Malaisie, Mozambique, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du).

Ont voté contre :

Allemagne, Brésil, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guatemala, Inde, Japon, Liechtenstein,

Luxembourg, Malawi, Maurice, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Suède, Uruguay.

Se sont abstenus :

Indonésie, Kazakhstan, Namibie, Pakistan, Philippines, République de Moldova, Saint-Kitts-et-Nevis.

112. Avant le vote, les représentants du Canada et de la Suède (au nom de l'Union européenne) ont fait une déclaration.

113. À la 37^e séance toujours, à la suite du rejet du projet de décision II, le représentant des États-Unis d'Amérique a présenté un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif de l'organisation non gouvernementale Projet Coalition pour la démocratie » (E/2009/L.28).

114. À la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration à laquelle le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a répondu.

115. À la 37^e séance toujours, les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Suède (au nom de l'Union européenne) ont fait une déclaration.

116. À la même séance, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision E/2009/L.28, qui a été adopté par 30 voix contre 9, avec 8 abstentions. Voir la **décision 2009/227** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Allemagne, Brésil, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guatemala, Inde, Indonésie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Maurice, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Suède, Uruguay.

Ont voté contre :

Barbade, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chine, Fédération de Russie, Malaisie, Mozambique, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du).

Se sont abstenus :

Algérie, Congo, Kazakhstan, Namibie, Pakistan, Philippines, République de Moldova, Saint-Kitts-et-Nevis.

117. Après le vote, les représentants de l'Algérie et des Philippines ont fait une déclaration.

Organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance (liste établie conformément à la résolution 2008/4 du Conseil)

118. À sa 37^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision III intitulé « Organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance (liste établie conformément à la

résolution 2008/4 du Conseil) » (voir E/2009/32 (Part II), chap. I.A). Voir la **décision 2009/228** du Conseil.

119. Après l'adoption du projet de décision, l'observateur de la Guinée a fait une déclaration.

Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2010 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

120. À sa 37^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision IV intitulé « Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2010 du Comité chargé des organisations non gouvernementales » (voir E/2009/32 (Part II), chap. I.A). Voir la **décision 2009/229** du Conseil.

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la reprise de sa session de 2009

121. À sa 37^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision V intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la reprise de sa session de 2009 » (voir E/2009/32 (Part II), chap. I.A). Voir la **décision 2009/230** du Conseil.

122. Après l'adoption du projet de décision, le représentant de l'Algérie a fait une déclaration.

H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement (point 13 de l'ordre du jour)

123. Le Conseil a examiné le point 13 de l'ordre du jour à ses 36^e, 40^e à 42^e et 45^e séances, les 24, 28, 29 et 31 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.36, 40 à 42 et 45).

124. Le Conseil a examiné la question du développement durable [point 13 a)] à ses 41^e, 42^e et 45^e séances, les 29 et 31 juillet.

125. Le Conseil a examiné la question de la science et de la technique au service du développement [point 13 b)] en même temps que celle de la coopération internationale dans le domaine de l'information [point 7 c)] à sa 36^e séance, le 24 juillet.

126. Le Conseil a examiné les questions de la statistique [point 13 c)], des établissements humains [point 13 d)], de l'environnement [point 13 e)], de la population et du développement [point 13 f)], de l'administration publique et du développement [point 13 g)], de la coopération internationale en matière fiscale [point 13 h)], du Forum des Nations Unies sur les forêts [point 13 i)], de l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions [point 13 j)], de la cartographie [point 13 k)] et du transport de marchandises dangereuses [point 13 m)] à ses 41^e, 42^e et 45^e séances, les 29 et 31 juillet.

127. Le Conseil a examiné la question des femmes et du développement [point 13 l)] en même temps que celles de l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies [point 7 e)] et de la promotion de la femme [point 14 a)] à sa 40^e séance, le 28 juillet.

128. À la 40^e séance, le 28 juillet, la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme a fait une déclaration liminaire (au titre des points 7 e), 13 l) et 14 a) de l'ordre du jour).

129. À la 41^e séance, le 29 juillet, les intervenants ci-après ont fait une déclaration liminaire : le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le représentant du Comité des politiques de développement [au titre du point 13 a)], la Directrice du Bureau du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à New York [au titre du point 13 d)], les représentants du Bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement à New York, du Corps commun d'inspection et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination [au titre du point 13 e)], et le Chef de la Section des marchandises dangereuses et cargaisons spéciales à la Division des transports de la Commission économique pour l'Europe [au titre du point 13 m)].

1. Développement durable (point 13 a) de l'ordre du jour)

130. Pour l'examen du point 13 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-septième session⁵;
- b) Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa onzième session⁶;
- c) Rapport du Secrétaire général sur l'Alliance des Nations Unies entre secteur public et secteur privé pour le développement rural (E/2009/72);
- d) Lettre datée du 28 novembre 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/598-E/2009/7);
- e) Lettre datée du 18 février 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/732-E/2009/8).

Décision prise par le Conseil

131. Au titre du point 13 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2009/17 et 2009/35** et les **décisions 2009/235 et 2009/236**.

Examen de l'appui apporté par l'Organisation des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

132. À la 42^e séance, le 29 juillet, l'observateur des Maldives a présenté un projet de résolution intitulé « Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement » (E/2009/L.35) au nom des pays ci-après : Australie, Cap-Vert, Comores, Cuba, Dominique, Espagne, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon,

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 9 (E/2009/29).

⁶ Ibid., Supplément n° 13 (E/2009/33).

Haïti, Inde, Israël, Japon, Luxembourg, Maldives, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, République de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Seychelles, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Uruguay et Vanuatu. Par la suite, le Canada et la Turquie se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

133. À la même séance, à la suite d'une déclaration du représentant du Pakistan, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/17** du Conseil.

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa onzième session

134. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa onzième session » (E/2009/L.43) que son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), avait déposé à l'issue de consultations officieuses.

135. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/35** du Conseil.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-septième session

Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2010/11

136. À sa 40^e séance, le 28 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision I intitulé « Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2010/11 » (voir E/2009/29, chap. I.A). Voir la **décision 2009/235** du Conseil.

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-septième session et ordre du jour provisoire de la dix-huitième session

137. À sa 40^e séance, le 28 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision II intitulé « Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-septième session et ordre du jour provisoire de la dix-huitième session » (voir E/2009/29, chap. I.A). Voir la **décision 2009/236** du Conseil.

Réhabilitation des zones marécageuses dans les régions méridionales de l'Iraq (point 13 a) i) de l'ordre du jour)

138. Aucune décision n'a été prise au titre de ce point.

2. Science et technique au service du développement (point 13 b) de l'ordre du jour)

139. Au titre du point 13 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa douzième session⁷.

Décision prise par le Conseil

140. Au titre du point 13 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2009/7 et 2009/8** et les **décisions 2009/219 et 2009/220**.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa douzième session

Bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

141. À sa 36^e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution I intitulé « Bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information » (voir E/2009/31, chap. I.A). Voir la **résolution 2009/7** du Conseil.

Science et technique au service du développement

142. À sa 36^e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution II intitulé « Science et technique au service du développement » (voir E/2009/31, chap. I.A). Voir la **résolution 2009/8** du Conseil.

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire et documentation de la treizième session

143. À sa 36^e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Conseil, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire et documentation de la treizième session » (voir E/2009/31, chap. I.B). Voir la **décision 2009/219** du Conseil.

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet

144. À sa 36^e séance, le 24 juillet, le Conseil a décidé de reporter l'examen du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet (E/2009/92) à sa session de fond de 2010. Voir la **décision 2009/220** du Conseil.

⁷ Ibid., *Supplément n° 11* (E/2009/31).

3. Statistique (point 13 c) de l'ordre du jour)

145. Au titre du point 13 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarantième session⁸.

Décision prise par le Conseil

146. Au titre du point 13 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2009/237**.

Recommandation formulée dans le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarantième session

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarantième session et ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session

147. À sa 42^e séance, le 29 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarantième session et ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session » (voir E/2009/24, chap. I.A). Voir la **décision 2009/237** du Conseil.

4. Établissements humains (point 13 d) de l'ordre du jour

148. Au titre du point 13 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2009/80) et du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt-deuxième session⁹.

Décision prise par le Conseil

149. Au titre du point 13 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2009/238** et **2009/243**.

Établissements humains

150. À sa 42^e séance, le 29 juillet, le Conseil était saisi du projet de décision intitulé « Établissements humains » (E/2009/L.22)

151. À la même séance, le représentant de la Suède a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, une version révisée du projet de décision, dont le texte figurait dans un document de travail distribué en anglais seulement.

152. À la 42^e séance également, le Conseil a adopté le projet de décision révisé. Voir la **décision 2009/238** du Conseil.

⁸ Ibid., *Supplément n° 4* (E/2009/24).

⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 8* (A/64/8).

Documentation examinée au titre du point relatif aux établissements humains

153. À sa 42^e séance, le 29 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2009/80). Voir la **décision 2009/243** du Conseil.

5. Environnement (point 13 e) de l'ordre du jour)

154. Au titre du point 13 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session¹⁰ et des notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gouvernance environnementale (A/64/83-E/2009/83) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (A/64/83/Add.1-E/2009/83/Add.1).

Décision prise par le Conseil

155. Au titre du point 13 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2009/243** et **2009/264**.

Documentation examinée au titre du point relatif à l'environnement

156. À sa 42^e séance, le 29 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre note du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session (A/64/25). Voir la **décision 2009/243** du Conseil.

157. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies (A/64/83-E/2009/83) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (A/64/83/Add.1-E/2009/83/Add.1). Voir la **décision 2009/264** du Conseil.

6. Population et développement (point 13 f) de l'ordre du jour)

158. Au titre du point 13 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-deuxième session¹¹.

Décision prise par le Conseil

159. Au titre du point 13 f), le Conseil a adopté la **décision 2009/239**.

¹⁰ Ibid., *Supplément n° 25* (A/64/25).

¹¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 5* (E/2009/25).

Recommandation formulée dans le rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-deuxième session

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-deuxième session et ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session

160. À sa 42^e séance, le 29 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-deuxième session et ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session » (voir E/2009/25, chap. I.A). Voir la **décision 2009/239** du Conseil.

7. Administration publique et développement (point 13 g) de l'ordre du jour)

161. Au titre du point 13 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa huitième session¹².

Décision prise par le Conseil

162. Au titre du point 13 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/18**.

Recommandation formulée dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa huitième session

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa huitième session

163. À sa 42^e séance, le 29 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de résolution intitulé « Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa huitième session » (voir E/2009/44, chap. I). Voir la **résolution 2009/18** du Conseil.

8. Coopération internationale en matière fiscale (point 13 h) de l'ordre du jour)

164. Au titre du point 13 h) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa quatrième session¹³.

Décision prise par le Conseil

165. Au titre du point 13 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2009/265**.

¹² *Ibid.*, Supplément n° 24 (E/2009/44).

¹³ *Ibid.*, 2008, Supplément n° 25 (E/2008/45).

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

166. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale » (E/2009/L.34), présenté par le Soudan au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine. Le texte du projet était le suivant :

« Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2004/69 du 11 novembre 2004, dans laquelle il a décidé que le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale aurait désormais pour nom Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale,

Sachant qu'il a été demandé, dans le Consensus de Monterrey, adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement, de renforcer la coopération fiscale internationale par un dialogue plus poussé entre autorités fiscales nationales et une plus grande coordination des travaux des organismes multilatéraux concernés et des organisations régionales pertinentes, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement et en transition,

Se félicitant de l'appel, consigné dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement ainsi que dans le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, à un renforcement des mécanismes institutionnels visant à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, notamment par le Comité d'experts des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi des engagements pris et des accords conclus à la Conférence internationale sur le financement du développement et des recommandations qui y figurent,

Reconnaissant la nécessité d'instaurer un dialogue sans exclusive, participatif et large sur la coopération internationale en matière fiscale,

Notant les activités actuellement menées dans les organes multilatéraux concernés et les organisations régionales pertinentes,

1. *Décide d'examiner l'opportunité de renforcer les mécanismes institutionnels visant à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, notamment le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, à la reprise de sa session de fond en 2009;*

2. *Prie le Comité d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquième session un point intitulé « Opportunité de renforcer les mécanismes institutionnels visant à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, et notamment le Conseil d'experts de la coopération internationale en matière fiscale »;*

3. *Prend note du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa quatrième session et des progrès importants qu'il a accomplis;*

4. *Prend note également* du rapport du Secrétaire général sur le financement du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, tenant compte des questions soulevées par le Comité à ses deuxième, troisième et quatrième sessions;

5. *Constate* que le Comité a décidé de créer, quand il y aurait lieu, des sous-comités et des groupes de travail spéciaux composés d'experts et d'observateurs qui travailleraient, conformément au Règlement intérieur du Comité, pour déterminer et établir la documentation nécessaire à l'examen des différents points de l'ordre du jour, y compris demander à des experts indépendants des rapports, que le Comité examinerait à sa session ordinaire;

6. *Note* qu'il importe de garantir une représentation des pays en développement dans les réunions du sous-comité et des groupes de travail et invite à cet effet le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour trouver des ressources appropriées;

7. *Note également* la création par le Secrétaire général du Fonds d'affectation spéciale en vue de compléter les ressources du budget ordinaire et exhorte tous les États Membres et les organisations concernées à contribuer généreusement à ce fonds;

8. *Invite* le Comité à coopérer avec le Secrétariat, en collaboration avec les organes multilatéraux concernés et les organisations régionales, sous-régionales et internationales compétentes, à l'organisation d'ateliers de formation à l'intention des pays en développement et en transition, dans le cadre de son mandat concernant la formulation de recommandations sur le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique, sous réserve d'un financement disponible;

9. *Décide* que la cinquième session du Comité sera convoquée à Genève du 19 au 23 octobre 2009;

10. *Approuve* l'ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité, telle qu'elle figure dans son rapport sur les travaux de sa quatrième session. »

167. À la même séance, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale », déposé par le Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), à l'issue de consultations officieuses. Le texte du projet de décision figurait dans un document de travail distribué en anglais seulement.

168. À la 45^e séance également, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la **décision 2009/265** du Conseil.

169. Après l'adoption du projet de décision, le projet de résolution E/2009/L.34 a été retiré par ses auteurs.

170. Une déclaration a ensuite été prononcée par le représentant du Soudan, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

9. Forum des Nations Unies sur les forêts (point 13 i) de l'ordre du jour)

171. Au titre du point 13 i) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa huitième session¹⁴.

Décision prise par le Conseil

172. Au titre du point 13 i) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2009/240 à 2009/242**.

Poursuite de l'examen par le Forum des Nations Unies sur les forêts des moyens de mise en œuvre

173. À sa 42^e séance, le 29 juillet, l'observateur de la Lettonie a présenté un projet de décision intitulé « Poursuite de l'examen par le Forum des Nations Unies sur les forêts des moyens de mise en œuvre » dont le texte figurait dans un document de travail publié par la suite sous la cote E/2009/L.40.

174. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la **décision 2009/240** du Conseil.

175. Après l'adoption du projet de décision, une déclaration a été prononcée par le représentant de la Fédération de Russie.

Recommandations formulées dans le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa huitième session

Dates et lieu de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

176. À sa 42^e séance, le 29 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Forum, le projet de décision I intitulé « Dates et lieu de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » (voir E/2009/42, chap. I.A). Voir la **décision 2009/241** du Conseil.

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa huitième session et ordre du jour provisoire de la neuvième session

177. À sa 42^e session, le 29 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision II intitulé « Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa huitième session et ordre du jour provisoire de la neuvième session » (voir E/2009/42, chap. I.A). Voir la **décision 2009/242** du Conseil.

10. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (point 13 j) de l'ordre du jour)

178. Aucune proposition n'a été présentée au titre de ce point.

¹⁴ Ibid., 2009, Supplément n° 22 (E/2009/42).

11. Cartographie (point 13 k) de l'ordre du jour)

179. Au titre du point 13 k) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-cinquième session (E/2009/58).

Décision prise par le Conseil

180. Au titre du point 13 k) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2009/243**.

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-cinquième session

181. À sa 42^e séance, le 29 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre note du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-cinquième session (E/2009/58). Voir la **décision 2009/243** du Conseil.

12. Les femmes et le développement (point 13 l) de l'ordre du jour)

182. Le Conseil a examiné le point 13 l) de l'ordre du jour en même temps que les points 7 e) (Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies) et 14 a) (Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : promotion de la femme) à sa 40^e séance, le 28 juillet. Pour l'examen de ces questions, il était saisi des sections du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-troisième session¹⁵ (voir également le point 14 a) de l'ordre du jour).

183. Aucune décision n'a été prise au titre de ces points.

13. Transport de marchandises dangereuses (point 13 m) de l'ordre du jour)

184. Au titre du point 13 m) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2009/55).

Décision prise par le Conseil

185. Au titre du point 13 m) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/19**.

¹⁵ Ibid., *Supplément n° 7* (E/2009/27).

Décision prise à propos des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Travaux du Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage

186. À sa 42^e séance, le 29 juillet, après les déclarations prononcées par les représentants des États-Unis d'Amérique et du Canada, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité d'experts, le projet de résolution intitulé « Travaux du Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage » (voir E/2009/53, sect. I). Voir la **résolution 2009/19** du Conseil.

I. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (point 14 de l'ordre du jour)

187. Le Conseil a examiné les questions sociales et les questions relatives aux droits de l'homme (point 14 de l'ordre du jour) à ses 40^e, 43^e et 44^e séances, les 28 et 30 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.40, 43 et 44).

188. À sa 40^e séance, le 28 juillet, le Conseil a examiné la question de la promotion de la femme (point 14 a) de l'ordre du jour) en même temps que les questions relatives à l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (point 7 e) de l'ordre du jour) et aux femmes et au développement (point 13 l) de l'ordre du jour), et entendu un exposé liminaire de la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme.

189. À sa 43^e séance, le 30 juillet, le Conseil a examiné les questions relatives au développement social (point 14 b) de l'ordre du jour), à la prévention du crime et à la justice pénale (point 14 c) de l'ordre du jour), aux stupéfiants (point 14 d) de l'ordre du jour), au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (point 14 e) de l'ordre du jour), à la mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (point 14 f) de l'ordre du jour), aux droits de l'homme (point 14 g) de l'ordre du jour) et à l'Instance permanente sur les questions autochtones (point 14 h) de l'ordre du jour). Il a entendu un rapport oral du Haut-Commissaire assistant pour les opérations du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, prononcé au nom du Haut-Commissaire (point 14 e) de l'ordre du jour); une déclaration liminaire du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par intérim (point 14 g) de l'ordre du jour); et une déclaration du Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (point 14 d) de l'ordre du jour).

1. Promotion de la femme (point 14 a) de l'ordre du jour)

190. Le Conseil a examiné le point 14 a) de l'ordre du jour de ses 40^e à 44^e séances, les 28 et 30 juillet. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus

analytiques correspondants (E/2009/SR.40 et 44). Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-troisième session (voir également le point 13 l) de l'ordre du jour)¹⁶;
- b) Rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur les travaux de sa sixième session (E2009/62);
- c) Note du Secrétaire général transmettant son rapport sur les activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/64/79-E/2009/74);
- d) Note du Secrétariat sur les résultats des quarante-deuxième et quarante-troisième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/2009/91).

Décision prise par le Conseil

191. Au titre du point 14 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2009/13 à 2009/16** et les **décisions 2009/232 à 2009/234 et 2009/256**.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-troisième session

Conclusions concertées sur le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida

192. À sa 40^e séance, le 28 juillet, après des éclaircissements donnés par le Secrétaire de la Commission, le Conseil a pris note des conclusions concertées intitulées « Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida » qui avaient été adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-troisième session et transmises au Conseil comme contribution à son examen ministériel annuel de 2009 (voir E/2009/27, chap. I.A).

Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

193. À sa 40^e séance, le 28 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution I intitulé « Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme » (voir E/2009/27, chap. I.C). Voir la **résolution 2009/13** du Conseil.

¹⁶ Ibid.

La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

194. À sa 40^e séance, le 28 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution II intitulé « La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter » (voir E/2009/27, chap. I.C) par 23 voix contre 5, avec 16 abstentions, à la suite d'un vote par appel nominal. Voir la résolution 2009/14 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Arabie saoudite, Barbade, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chine, El Salvador, Fédération de Russie, Guatemala, Inde, Indonésie, Iraq, Kazakhstan, Malaisie, Maroc, Namibie, Pakistan, Pérou, Philippines, Sainte-Lucie, Soudan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Ont voté contre :

Canada, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus :

Allemagne, Côte d'Ivoire, Estonie, France, Grèce, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Suède.

195. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration; après son adoption, des déclarations ont été prononcées par le représentant de la Nouvelle-Zélande et l'observateur de la Palestine.

Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme

196. À sa 40^e séance, le 28 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution III intitulé « Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme » (voir E/2009/27, chap. I.C). Voir la **résolution 2009/15** du Conseil.

Groupe de travail chargé d'étudier les communications relatives à la condition de la femme de la Commission de la condition de la femme

197. À sa 40^e séance, le 28 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution IV intitulé « Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé d'étudier les communications relatives à la condition de la femme » (voir E/2009/27, chap. I.C). Voir la **résolution 2009/16** du Conseil.

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-troisième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-quatrième session de la Commission

198. À sa 40^e séance, le 28 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-troisième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-quatrième session de la Commission » (voir E/2009/27, chap. I.D). Voir la **décision 2009/232** du Conseil.

Célébration du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

199. À sa 40^e séance, le 28 juillet, le Conseil a été saisi d'un projet de décision intitulé « Célébration du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing » (E/2009/L.16), déposé par le Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), à l'issue de consultations officielles. Le Conseil a approuvé le projet de décision aux fins de son adoption par l'Assemblée générale. Voir la **décision 2009/233** du Conseil.

Participation des organisations non gouvernementales à la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme

200. À sa 40^e séance, le 28 juillet, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Participation des organisations non gouvernementales à la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme » (E/2009/L.17), déposé par le Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), à l'issue de consultations officielles. Voir la **décision 2009/234** du Conseil.

Documentation examinée par le Conseil au titre du point 14 a) de l'ordre du jour

201. À sa 44^e séance, le 30 juillet, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), le Conseil a décidé de prendre note du rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur les travaux de sa sixième session (E/2009/62) et de la note du Secrétaire général transmettant son rapport sur les activités futures de l'Institut (A/64/79-E/2009/74). Voir la **décision 2009/256** du Conseil.

2. Développement social (point 14 b) de l'ordre du jour)

202. Le Conseil a examiné le point 14 b) de l'ordre du jour à ses 43^e et 44^e séances, le 30 juillet. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.43 et 44). Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse : progrès réalisés et problèmes rencontrés en ce qui concerne le bien-être des jeunes et leur rôle dans la société civile (A/64/61-E/2009/3) et du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-septième session¹⁷.

Décision prise par le Conseil

203. Au titre du point 14 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2009/20** et les **décisions 2009/244, 2009/245 et 2009/256**.

¹⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 6 (E/2009/26).

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-troisième session

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

204. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, un projet de résolution intitulé « Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » (voir E/2009/26, chap. I.A). Voir la **résolution 2009/20** du Conseil.

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-huitième session

205. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-huitième session » (voir E/2009/26, chap. I.B). Voir la **décision 2009/244** du Conseil.

Nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

206. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a décidé, comme l'avait demandé la Commission, de confirmer la nomination des cinq candidats présentés par la Commission à des sièges au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (voir E/2009/26, chap. I.C, décision 47/101). Voir la **décision 2009/245** du Conseil.

Documentation examinée par le Conseil au titre du point 14 b) de l'ordre du jour

207. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse : progrès réalisés et problèmes rencontrés en ce qui concerne le bien-être des jeunes et leur rôle dans la société civile (A/64/61-E/2009/3). Voir la **décision 2009/256** du Conseil.

3. Prévention du crime et justice pénale (point 14 c) de l'ordre du jour)

208. Le Conseil a examiné le point 14 c) de l'ordre du jour à ses 43^e et 44^e séances, le 30 juillet. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.43 et 44). Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa dix-huitième session¹⁸.

¹⁸ Ibid., *Supplément n° 10* (E/2009/30).

Décision prise par le Conseil

209. Au titre du point 14 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2009/21 à 2009/26** et les **décisions 2009/246 et 2009/247**.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa dix-huitième session

210. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a été informé que les états des incidences financières des projets de résolution dont l'adoption avait été recommandée au Conseil figuraient aux annexes I à III, V, VI et IX du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (voir E/2009/30).

Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme

211. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission, un projet de résolution intitulé « Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme » aux fins d'adoption par l'Assemblée générale (voir E/2009/30, chap. I.A). Voir la **résolution 2009/21** du Conseil.

Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité

212. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution I intitulé « Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité » (voir E/2009/30, chap. I.B). Voir la **résolution 2009/22** du Conseil.

Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

213. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution II intitulé « Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime » (voir E/2009/30, chap. I.B). Voir la **résolution 2009/23** du Conseil.

Coopération internationale en vue de prévenir et de combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme, ainsi que de prêter assistance aux victimes

214. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution III intitulé « Coopération internationale en vue de prévenir et de combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme, ainsi que de prêter assistance aux victimes » (voir E/2009/30, chap. I.B). Voir la **résolution 2009/24** du Conseil.

Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité

215. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution IV intitulé « Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité » (voir E/2009/30, chap. I.B). Voir la **résolution 2009/25** du Conseil.

Appui aux mesures nationales et internationales visant à réformer la justice pour enfants grâce, en particulier, à l'amélioration de la coordination de l'assistance technique

216. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution V intitulé « Appui aux mesures nationales et internationales visant à réformer la justice pour enfants grâce, en particulier, à l'amélioration de la coordination de l'assistance technique » (voir E/2009/30, chap. I.B). Voir la **résolution 2009/26** du Conseil.

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa dix-huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa dix-neuvième session

217. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision I intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de dix-huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de la dix-neuvième session » (voir E/2009/30, chap. I.C). Voir la **décision 2009/246** du Conseil.

Nomination de membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

218. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision II intitulé « Nomination de membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice » (voir E/2009/30, chap. I.C). Voir la **décision 2009/247** du Conseil.

4. Stupéfiants (point 14 d) de l'ordre du jour)

219. Le Conseil a examiné le point 14 d) de l'ordre du jour à ses 43^e et 44^e séances, le 30 juillet. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus correspondants (E/2009/SR.43 et 44). Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-deuxième session¹⁹;
- b) Rapport de la Commission des stupéfiants : résultats du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants sur les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la

¹⁹ Ibid., *Supplément n° 8* (E/2009/28).

Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (A/64/92-E/2009/98);

c) Note du Secrétaire général sur la proposition formulée par la Bolivie de modifier l'alinéa c) du paragraphe 1 et l'alinéa e) du paragraphe 2 de l'article 49 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole portant amendement de la Convention (E/2009/78);

d) Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2008²⁰.

Décision prise par le Conseil

220. Au titre du point 14 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2009/248 à 2009/251 et 2009/256**.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

221. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil était saisi, sur la recommandation de la Commission, d'un projet de résolution intitulé « Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime » (voir E/2009/28, chap. I.A).

222. À la même séance, le Conseil a été informé que le texte du projet de résolution était le même que celui d'un projet de résolution qu'il avait déjà adopté sur la recommandation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (voir E/2009/30, chap. I.B, projet de résolution II et par. 213 ci-dessus). En conséquence, aucune décision n'a été prise par le Conseil.

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquante-troisième session

223. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision I intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquante-troisième session » (voir E/2009/28, chap. I.B). Voir la **décision 2009/248** du Conseil.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2008

224. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision II intitulé « Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants » (voir E/2009/28, chap. I.B). Voir la **décision 2009/249** du Conseil.

²⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.XI.I.

Amendement proposé à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972

225. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Amendement proposé à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 » (E/2009/L.31), déposé par son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), à l'issue de consultations officielles. Voir la **décision 2009/250** du Conseil.

226. Avant l'adoption du projet de décision, le représentant des États-Unis d'Amérique a soulevé une question de procédure à laquelle le Secrétaire du Conseil a répondu; après l'adoption du projet, le représentant de l'État plurinational de Bolivie a fait une déclaration.

Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

227. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale » (E/2009/L.38), déposé par son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), à l'issue de consultations officielles.

228. À la même séance, le Secrétaire a donné lecture des révisions apportées au projet de décision : la fin du paragraphe a), « étant entendu à ce propos que le groupe de travail devra présenter aux Commissions des recommandations dans les domaines relevant de leurs mandats respectifs » a été supprimée.

229. À la 44^e séance également, le Secrétaire a donné lecture d'un état des incidences financières du projet de décision.

230. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision tel que révisé oralement. Voir la **décision 2009/251** du Conseil.

Documentation examinée par le Conseil au titre du point 14 d) de l'ordre du jour

231. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a décidé de prendre note du rapport de la Commission des stupéfiants sur les résultats du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission sur les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (A/64/92-E/2009/98). Voir la **décision 2009/256** du Conseil.

5. Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (point 14 e) de l'ordre du jour)

232. Le Conseil a examiné le point 14 e) de l'ordre du jour à ses 43^e et 44^e séances, le 30 juillet. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.43 et 44). Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi d'une lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/47).

233. À la 43^e séance, le 30 juillet, le Haut-Commissaire assistant pour les opérations du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a présenté un rapport oral au nom du Haut-Commissaire.

Décision prise par le Conseil

234. Au titre de ce point, le Conseil a adopté les **décisions 2009/252** et **2009/256**.

Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

235. À la 44^e séance, le 30 juillet, l'observateur de la Slovénie a présenté un projet de décision intitulé « Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés » (E/2009/L.14).

236. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la **décision 2009/252** du Conseil.

Rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

237. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre note du rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, présenté à la 43^e séance du Conseil, également le 30 juillet. Voir la **décision 2009/256** du Conseil.

6. Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (point 14 f) de l'ordre du jour

238. Aucune proposition n'a été présentée au titre de ce point.

7. Droits de l'homme (point 14 g) de l'ordre du jour

239. Le Conseil a examiné le point 14 g) de l'ordre du jour à ses 43^e et 44^e séances, le 30 juillet. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.43 et 44). Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses quarantième et quarante et unième sessions²¹;
- b) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels (E/2009/90);
- c) Note du Secrétariat sur la promotion et protection des droits de l'enfant, notamment sur la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants (A/64/182-E/2009/110).

Décision prise par le Conseil

240. Au titre du point 14 g), le Conseil a adopté la **décision 2009/256**.

²¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 2 (E/2009/22).

**Documentation examinée par le Conseil au titre du point 14 g)
de l'ordre du jour**

241. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre note du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses quarantième et quarante et unième sessions (E/2009/22) et du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels (E/2009/90). Voir la **décision 2009/256** du Conseil.

**8. Instance permanente sur les questions autochtones (point 14 h)
de l'ordre du jour)**

242. Le Conseil a examiné le point 14 h) de l'ordre du jour à ses 43^e et 44^e séances, le 30 juillet. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.43 et 44). Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa huitième session²².

Décision prise par le Conseil

243. Au titre du point 14 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2009/253 à 2009/256**.

**Recommandations formulées dans le rapport de l'Instance
permanente sur les questions autochtones sur les travaux
de sa huitième session**

244. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences financières des projets de décision I et II recommandés aux fins d'adoption par l'Instance permanente sur les questions autochtones dans son rapport sur les travaux de sa huitième session (voir E/2009/43, chap. I).

**Réunion d'un groupe international d'experts sur le thème
« Le développement vu sous l'angle de la culture et de l'identité
des peuples autochtones : les articles 3 et 32 de la Déclaration
des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones »**

245. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de l'Instance permanente, le projet de décision I intitulé « Réunion d'un groupe international d'experts sur le thème : “Le développement vu sous l'angle de la culture et de l'identité des peuples autochtones : les articles 3 et 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones” » (voir E/2009/43, chap. I.A). Voir la **décision 2009/253** du Conseil.

246. Avant l'adoption du projet de décision, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de la Suède (au nom de l'Union européenne).

²² Ibid., *Supplément n° 23* (E/2009/43).

Dates de la neuvième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

247. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de l'Instance permanente, le projet de décision II intitulé « Dates de la neuvième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones » (voir E/2009/43, chap. I.A). Voir la **décision 2009/254** du Conseil.

Ordre du jour provisoire de la neuvième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

248. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de l'Instance permanente, le projet de décision II intitulé « Ordre du jour provisoire et documentation de la neuvième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones » (voir E/2009/43, chap. I.A). Voir la **décision 2009/255** du Conseil.

Documentation examinée par le Conseil au titre du point 14 h) de l'ordre du jour

249. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre note du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa huitième session (E/2009/43). Voir la **décision 2009/256** du Conseil.

J. Institut de recherche et de formation des Nations Unies (point 15 de l'ordre du jour)

250. Le Conseil a examiné le point 15 de l'ordre du jour à ses 38^e, 44^e et 45^e séances, les 27, 30 et 31 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.38, 44 et 45). Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (E/2009/57);
- b) Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur l'activité de l'Université (E/2009/84);
- c) Note du Secrétaire général transmettant le quatrième rapport du Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies sur les travaux, activités et réalisations de l'École (E/2009/77).

251. À sa 38^e séance, le 27 juillet, le Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a fait une déclaration liminaire.

Décision prise par le Conseil

252. Au titre du point 15, le Conseil a adopté les **résolutions 2009/10** et **2009/27** et la **décision 2009/266**.

École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie)

253. À sa 38^e séance, le 27 juillet, le représentant de la Suède a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, un projet de résolution intitulé « École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie) » (E/2009/L.27).

254. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2009/10** du Conseil.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

255. À sa 44^e séance, le 30 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche » (E/2009/L.37).

256. À la même séance, le Vice-Président du Conseil, Hamidon Ali (Malaisie), a corrigé la liste des auteurs du projet de résolution, expliquant que c'était lui qui déposait le projet à l'issue de consultations officieuses.

257. À la 44^e séance également, le Secrétaire a donné lecture des révisions apportées au projet de résolution :

a) Au cinquième alinéa du préambule, le membre de phrase « et l'utilisation des applications satellitaires au service des affaires humanitaires » a été supprimé;

b) Au sixième alinéa du préambule, le mot « croissant » avant « que l'Institut joue » a été supprimé;

c) Le texte du paragraphe 1 qui se lisait comme suit : « Prend note des domaines dans lesquels l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche doit continuer de faire des progrès, y compris la gestion axée sur les résultats dans toutes les activités qu'il mène, la mise en place de normes et de certificats de qualité et l'utilisation croissante des outils d'apprentissage faisant appel à la technologie » a été remplacé par « Prend note des domaines ci-après dans lesquels l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche doit faire des progrès : la gestion axée sur les résultats dans toutes les activités qu'il mène, la mise en place de normes et de certificats de qualité et l'utilisation croissante des outils d'apprentissage faisant appel à la technologie »;

d) Au paragraphe 2, le membre de phrase « Fait siennes les recommandations que le Secrétaire général a formulées dans son rapport » a été remplacé par « Prend note également de la recommandation que le Secrétaire général a formulée au paragraphe 67 de son rapport ».

258. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2009/L.37 tel que corrigé et révisé oralement. Voir la **résolution 2009/27** du Conseil.

259. À la 44^e séance également, le représentant de Sainte-Lucie a fait une déclaration.

Documentation examinée par le Conseil au titre du point 15 de l'ordre du jour

260. À sa 45^e séance, le 31 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, Hamidon Ali (Malaisie), de prendre note du rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur l'activité de l'Université (E/2009/84). Voir la **décision 2009/266** du Conseil.

Chapitre VIII

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations

1. Le Conseil a examiné la question des élections, de la présentation de candidatures, de la confirmation des candidatures et des nominations à sa session d'organisation et à la reprise de sa session d'organisation (point 4 de l'ordre du jour) et à sa session de fond (point 1 de l'ordre du jour). Il a examiné la question à ses 2^e, 3^e, 7^e et 38^e séances, les 10 février, 26 mars, 18 mai et 27 juillet 2009. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2009/SR.2, 3, 7 et 38). Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire de sa session d'organisation et de la reprise de sa session d'organisation pour 2009 (E/2009/2 et Corr.1 et Add.1, Add.1/Corr.1 et 2 et Add.2);

b) Note du Secrétaire général sur la nomination d'un nouveau membre du Comité des politiques de développement (E/2009/9);

c) Note du Secrétaire général sur l'élection des membres des commissions techniques du Conseil (E/2009/9/Add.1);

d) Note du Secrétaire général sur la présentation de sept candidatures au Comité du programme et de la coordination (E/2009/9/Add.2);

e) Note du Secrétaire général sur l'élection de 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (E/2009/9/Add.3);

f) Note du Secrétaire général sur l'élection de 14 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2009/9/Add.4);

g) Note du Secrétaire général sur l'élection de 14 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies (E/2009/9/Add.5);

h) Note du Secrétaire général sur l'élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/2009/9/Add.6);

i) Note du Secrétaire général sur l'élection des 10 membres du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/2009/9/Add.7);

j) Note du Secrétaire général sur l'élection des 10 membres du Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population (E/2009/9/Add.8);

k) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (E/2009/9/Add.9);

l) Notes du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, parmi les candidats présentés par les gouvernements (E/2009/9/Add.10 et 18);

- m) Notes du Secrétaire général sur la nomination de 24 experts au Comité de l'administration publique (E/2009/9/Add.11 et 16);
- n) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants parmi les candidats présentés par les gouvernements : notices biographiques des candidats (E/2009/9/Add.12);
- o) Note du Secrétaire général sur l'élection d'un membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 (E/2009/9/Add.13);
- p) Note du Secrétaire général sur la présentation des candidatures aux sous-comités du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2009/9/Add.14 et 15);
- q) Note du Secrétaire général sur la nomination de 25 experts au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/2009/9/Add.17 et Corr.1);
- r) Note du Secrétaire général sur la nomination des 24 membres du Comité des politiques de développement (E/2009/9/Add.19).

Décision prise par le Conseil

2. Au titre de la question des élections, de la présentation de candidatures, de la confirmation des candidatures et des nominations, le Conseil a adopté les **décisions 2009/201 A, B, C et D**.

Chapitre IX

Questions d'organisation

1. Le Conseil a tenu sa session d'organisation de 2009 au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 15 janvier, 10 février, 26 mars et 20 avril 2009 (1^{re} à 4^e séances); la reprise de sa session d'organisation au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 18 mai (7^e séance); sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 27 avril (5^e et 6^e séances); sa session de fond à l'Office des Nations Unies à Genève du 6 au 31 juillet 2009 (8^e à 45^e séances); et la reprise de sa session de fond au Siège de l'Organisation des Nations Unies le _____ (_____ à _____ séances).

A. Session d'organisation

Ouverture de la session

2. À la 1^{re} séance, le 15 janvier 2009, le Président du Conseil pour 2008, Léo Merorès (Haïti) a ouvert la session et fait une déclaration.
3. À la même séance, après son élection par acclamation, la Présidente du Conseil pour 2009, Sylvie Lucas (Luxembourg) a fait une déclaration.
4. À la 1^{re} séance également, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration au Conseil.

Élection du Bureau

5. À sa 1^{re} séance, le 15 janvier, conformément à l'alinéa k) du paragraphe 2 de sa résolution 1988/77, le Conseil a élu para acclamation Somduth Soborun (Maurice), Hamidon Ali (Malaisie), Tiina Intelmann (Estonie) et Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador) Vice-Présidents du Conseil pour 2009.
6. À la même séance, une déclaration a été faite par le représentant du Japon et les observateurs de la République tchèque (au nom de l'Union européenne) et d'Antigua-et-Barbuda (au nom du Groupe des 77 et de la Chine).

Ordre du jour

7. À sa 1^{re} séance, le 15 janvier, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session d'organisation pour 2009, dont le texte figure dans le document E/2009/2 et Corr.1 (voir annexe I).

Décision prise par le Conseil

8. À sa session d'organisation de 2009, le Conseil a adopté 10 décisions concernant des questions d'organisation. Voir les **décisions 2009/202 à 2009/211** du Conseil.

Date prévue pour la tenue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

9. À sa 2^e séance, le 10 février, le Conseil a décidé que sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 27 avril 2009. Voir la **décision 2009/202** du Conseil.

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2009 du Conseil économique et social

10. À sa 2^e séance, le 10 février, ayant examiné son projet de programme de travail de base pour 2009 et 2010 (E/2009/1), le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2009 et la liste préliminaire des documents qui seraient présentés au titre de chaque point de l'ordre du jour (E/2009/1, sect. 1). Voir la **décision 2009/203** du Conseil.

Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 2010

11. À sa 2^e séance, le 10 février, ayant examiné son projet de programme de travail de base pour 2009 et 2010 (E/2009/1), le Conseil a décidé de prendre note de la liste des questions à inscrire à son programme de travail pour 2010 et de la liste préliminaire des documents afférents à chaque point de l'ordre du jour (E/2009/1, sect. II). Voir la **décision 2009/204** du Conseil.

Organisation des travaux de la session de fond de 2009 du Conseil économique et social

12. À sa 2^e séance, le 10 février, le Conseil a décidé d'organiser les travaux de sa session de fond de 2009 comme suit :

- a) Le débat de haut niveau se tiendrait du 6 au 9 juillet 2009;
- b) Le dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales aurait lieu le 10 juillet 2009;
- c) Le débat consacré aux questions de coordination se tiendrait du 10 au 14 juillet 2009;
- d) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendrait du 15 au 17 juillet 2009;
- e) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendrait du 20 au 22 juillet 2009;
- f) Le débat consacré aux questions diverses se tiendrait du 23 au 30 juillet 2009;
- g) Les travaux de la session de fond de 2009 du Conseil prendraient fin le 31 juillet 2009.

Voir la **décision 2009/205** du Conseil.

Débat de la session de fond de 2009 du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles

13. À sa 2^e séance, le 10 février, le Conseil a décidé que le débat de sa session de fond de 2009 consacré aux activités opérationnelles devrait porter sur l'application des résolutions 62/208 et 63/232 de l'Assemblée générale consacrées à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Voir la **décision 2009/206** du Conseil.

Thème du débat retenu pour la session de fond de 2009 du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires

14. À sa 3^e séance, le 26 mars, le Conseil a décidé :

a) Que le débat de sa session de fond de 2009 consacré aux affaires humanitaires aurait pour thème « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire : les difficultés actuelles et leurs conséquences pour l'avenir »;

b) Qu'il tiendrait deux tables rondes sur les thèmes :

i) « Respecter et appliquer les principes directeurs de l'aide humanitaire au niveau opérationnel – venir en aide aux populations touchées »;

ii) « Remédier aux effets des difficultés et tendances actuelles dans le monde sur la fourniture de l'aide humanitaire dans des conditions d'efficacité ».

Voir la **décision 2009/207** du Conseil.

Thème du débat retenu pour la session de fond de 2009 du Conseil économique et social consacré à la coopération régionale

15. À sa 3^e séance, le 26 mars, le Conseil a décidé que le débat de sa session de fond de 2009 consacré à la coopération régionale aurait pour thème « La crise économique et financière mondiale, y compris ses effets sur la santé publique mondiale : perspectives régionales ». Voir la **décision 2009/208** du Conseil.

Débat du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement

16. À sa 3^e séance, le 26 mars, le Conseil économique et social a décidé ce qui suit au sujet de la réunion sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement :

a) La réunion serait intitulée « Réunion du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement »;

b) Il s'agirait d'une manifestation officielle qui se déroulerait dans l'après-midi du 17 juillet 2009;

c) La réunion consisterait en une table ronde et ne donnerait pas lieu à l'adoption d'un texte négocié.

Voir la **décision 2009/209** du Conseil.

Sujet du débat retenu pour le débat thématique de 2010 du Conseil économique et social

17. À sa 4^e séance, le 20 avril, le Conseil a décidé que le sujet du débat thématique qui aurait lieu lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2010 serait « Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». Voir la **décision 2009/210** du Conseil.

Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

18. À sa 4^e séance, le 20 avril, le Conseil, rappelant ses résolutions 2004/52 du 23 juillet 2004, 2005/46 du 27 juillet 2005, 2006/10 du 26 juillet 2006, 2007/13 du 25 juillet 2007 et 2008/10 du 23 juillet 2008 ainsi que sa décision 2004/332 du 11 novembre 2004 et ayant examiné la lettre datée du 20 mars 2009, adressée au Président du Conseil par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/49), a décidé de nommer le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti. Voir la **décision 2009/211** du Conseil.

B. Reprise de la session d'organisation

Ordre du jour

19. À sa 7^e séance, le 18 mai, le Conseil était saisi de l'ordre du jour et de la documentation afférente à la reprise de sa session d'organisation (E/2009/2/Add.1, Add.1/Corr.1 et 2 et Add.2; E/2009/9/Add.1 à 16 et 18; d'une lettre datée du 5 mars 2009 adressée à la Présidente du Conseil par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2009/11); d'un projet de décision sur l'inscription d'un point subsidiaire supplémentaire à l'ordre du jour de la session de fond de 2009 du Conseil (E/2009/L.7) et de la résolution 63/146 de l'Assemblée générale.

Décision prise par le Conseil

20. À la reprise de sa session d'organisation de 2009, le Conseil a adopté une décision concernant des questions d'organisation. Voir la **décision 2009/212** du Conseil.

Inscription d'un point subsidiaire supplémentaire à l'ordre du jour de la session de fond de 2009 du Conseil économique et social

21. À sa 7^e séance, le 18 mai, le Conseil a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2009, au titre du point 13 a), intitulé « Questions économiques et environnementales : développement durable », un point subsidiaire supplémentaire intitulé « Réhabilitation des zones marécageuses dans les régions méridionales de l'Iraq ». Voir la **décision 2009/212** du Conseil.

C. Session de fond

Ouverture de la session

22. À la 8^e séance, le 6 juillet 2009, un court métrage a été présenté au Conseil concernant l'initiative du Secrétaire général sur le « Dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts », menée pour contrôler en temps réel les incidences de la crise.

23. Après le court métrage, la Présidente du Conseil a ouvert la session et fait une déclaration.

Décision prise par le Conseil

24. À sa session d'organisation de 2009, le Conseil a adopté une décision concernant des questions d'organisation. Voir la **décision 2009/213** du Conseil.

Ordre du jour et organisation des travaux

25. À sa 8^e séance, le 6 juillet, le Conseil a examiné l'ordre du jour et l'organisation des travaux de sa session de fond de 2009. Il était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire annoté de la session de fond de 2009 (E/2009/100 et Corr.1);

b) Projet de programme de travail pour la session de fond de 2009 (E/2009/L.8);

c) Note du Secrétariat sur l'état de la documentation de la session de fond de 2009 (E/2009/L.9);

d) Document de travail intitulé « État actualisé au 3 juillet 2009 de la documentation de la session de fond de 2009 du Conseil économique et social (E/2009/CRP.1);

e) Document de travail intitulé « Demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil économique et social » (E/2009/CRP.2).

26. À la même séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2009 (voir annexe I) et approuvé le programme de travail de la session. Voir la **décision 2009/213** du Conseil.

Demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil

27. À sa 8^e séance, le 6 juillet, le Conseil a approuvé les demandes faites par les organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil à sa session de fond de 2009 (voir E/2009/107) au titre des points inscrits à l'ordre du jour de la session. Voir la **décision 2009/213** du Conseil.

Annexe I

Ordres du jour de la session d'organisation pour 2009, de la reprise de cette session et de la session de fond de 2009

Ordre du jour de la session d'organisation pour 2009 et de la reprise de cette session

Adopté par le Conseil à sa 1^{re} séance, le 15 janvier 2009

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations.

Ordre du jour de la session de fond de 2009

Adopté par le Conseil à sa 8^e séance, le 6 juillet 2009

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. Débat de haut niveau :
 - a) Dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales;
 - b) Examen ministériel annuel :

Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique;
 - c) Débat thématique :

Tendances mondiales et nationales actuelles et leur incidence sur le développement social, y compris la santé publique.

Débat consacré aux activités opérationnelles

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial;

- c) Coopération Sud-Sud pour le développement.

Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2008.

Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Débat consacré aux questions diverses

6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
- a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
- a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011;
 - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies;
 - f) Pays africains qui sortent d'un conflit;
 - g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA);
 - h) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
10. Coopération régionale.
11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.

13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable :
 - i) Réhabilitation des zones marécageuses dans les régions méridionales de l'Iraq;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistique;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts;
 - j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - k) Cartographie;
 - l) Les femmes et le développement;
 - m) Transport de marchandises dangereuses.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones.
15. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies.

Annexe II

Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur^a pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations

Organisations et autres organismes auxquels l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur à titre permanent

Association des États des Caraïbes (résolution 53/5 de l'Assemblée générale)

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (résolution 61/44 de l'Assemblée générale)

Association latino-américaine d'intégration (résolution 60/25 de l'Assemblée générale)

Association sud-asiatique de coopération régionale (résolution 59/53 de l'Assemblée générale)

Autorité internationale des fonds marins (résolution 51/6 de l'Assemblée générale)

Banque africaine de développement (résolution 42/10 de l'Assemblée générale)

Banque asiatique de développement (résolution 57/30 de l'Assemblée générale)

Banque eurasiatique de développement (résolution 62/76 de l'Assemblée générale)

Banque interaméricaine de développement (résolution 55/160 de l'Assemblée générale)

Centre du Sud (résolution 63/131 de l'Assemblée générale)

Centre international pour la formulation de politiques en matière de migrations (résolution 57/31 de l'Assemblée générale)

Centre régional des armes légères dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les États voisins (résolution 62/73 de l'Assemblée générale)

Comité international de la Croix-Rouge (résolution 45/6 de l'Assemblée générale)

Commission de l'océan Indien (résolution 61/43 de l'Assemblée générale)

Communauté andine (résolution 52/6 de l'Assemblée générale)

Communauté d'Afrique de l'Est (résolution 58/86 de l'Assemblée générale)

Communauté de développement de l'Afrique australe (résolution 59/49 de l'Assemblée générale)

^a Le texte de l'article 79, intitulé « Participation d'autres organisations intergouvernementales », est conçu comme suit : « Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations. »

Communauté des Caraïbes (résolution 46/8 de l'Assemblée générale)

Communauté des États sahélo-sahariens (résolution 56/92 de l'Assemblée générale)

Communauté des pays de langue portugaise (résolution 54/10 de l'Assemblée générale)

Communauté d'États indépendants (résolution 48/237 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (résolution 55/161 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (résolution 59/51 de l'Assemblée générale)

Communauté économique eurasiennne (résolution 58/84 de l'Assemblée générale)

Communauté européenne (résolution 3208 (XXIX) de l'Assemblée générale)

Conférence de la Charte de l'énergie (résolution 62/75 de l'Assemblée générale)

Conférence de La Haye de droit international privé (résolution 60/27 de l'Assemblée générale)

Conférence ibéro-américaine (résolution 60/28 de l'Assemblée générale)

Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (résolution 62/77 de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération des États arabes du Golfe (résolution 62/78 de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération douanière (résolution 53/216 de l'Assemblée générale)

Conseil de l'Europe (résolution 44/6 de l'Assemblée générale)

Cour pénale internationale (résolution 58/318 de l'Assemblée générale)

Cour permanente d'arbitrage (résolution 48/3 de l'Assemblée générale)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 49/2 de l'Assemblée générale)

Fonds commun pour les produits de base (résolution 60/26 de l'Assemblée générale)

Fonds de l'OPEP pour le développement international (résolution 61/42 de l'Assemblée générale)

Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral (résolution 63/133 de l'Assemblée générale)

Forum des îles du Pacifique (résolution 49/1 de l'Assemblée générale)

Groupe de la Banque islamique de développement (résolution 61/259 de l'Assemblée générale)

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution 36/4 de l'Assemblée générale)

GUAM (résolution 58/85 de l'Assemblée générale)

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (résolution 58/83 de l'Assemblée générale)

Institut italo-latino-américain (résolution 62/74 de l'Assemblée générale)

Ligue des États arabes (résolution 477 (V) de l'Assemblée générale)

Ordre souverain et militaire de Malte (résolution 48/265 de l'Assemblée générale)

Organisation consultative juridique afro-asiatique (résolution 35/2 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique (résolution 48/2 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution 54/5 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération et de développement économiques (résolution 53/6 de l'Assemblée générale)

Organisation de la Conférence islamique (résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale)

Organisation de Shanghai pour la coopération (résolution 59/48 de l'Assemblée générale)

Organisation des États américains (résolution 253 (III) de l'Assemblée générale)

Organisation des États des Caraïbes orientales (résolution 59/52 de l'Assemblée générale)

Organisation du Traité de sécurité collective (résolution 59/50 de l'Assemblée générale)

Organisation hydrographique internationale (résolution 56/91 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de la Francophonie (résolution 33/18 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) (résolution 51/1 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale du droit du développement (résolution 56/90 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale pour les migrations (résolution 47/4 de l'Assemblée générale)

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution 48/5 de l'Assemblée générale)

Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (résolution 43/6 de l'Assemblée générale)

Palestine (résolution 52/250 de l'Assemblée générale)

Parlement latino-américain (résolution 48/4 de l'Assemblée générale)

Partenaires dans le domaine de la population et du développement (résolution 57/29 de l'Assemblée générale)

Saint-Siège (résolution 58/314 de l'Assemblée générale)

Secrétariat du Commonwealth^c (résolution 31/3 de l'Assemblée générale)

Système économique latino-américain (SELA) (résolution 35/3 de l'Assemblée générale)

Système d'intégration de l'Amérique centrale (résolution 50/2 de l'Assemblée générale)

Tribunal international du droit de la mer (résolution 51/204 de l'Assemblée générale)

Union africaine^b (résolution 2011 (XX) et décision 56/475 de l'Assemblée générale)

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (résolution 54/195 de l'Assemblée générale)

Union interparlementaire (résolution 57/32 de l'Assemblée générale)

Université pour la paix (résolution 63/132 de l'Assemblée générale)

Organisations désignées par le Conseil économique et social

Participants à titre permanent

Association internationale des conseils économiques et sociaux et d'institutions similaires (décision 2001/318 du Conseil)

Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (décision 2000/213 du Conseil)

Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (décision 1997/215 du Conseil)

Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement (décision 1980/114 du Conseil)

Centre régional africain de technologie (décision 1980/151 du Conseil)

Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (Commission Helsinki) (décision 2003/312 du Conseil)

Conseil de l'unité économique arabe (décision 109 (LIX) du Conseil)

Fondation Déserts du monde (décision 2004/231 du Conseil)

Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable (décision 2006/244 du Conseil)

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (décision 2006/204 du Conseil)

Institution pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition (décision 2003/212 du Conseil)

Organisation asiatique de productivité (OAP) (décision 1980/114 du Conseil)

^b Remplacement l'Organisation de l'Unité africaine.

^c Le Secrétariat du Commonwealth a demandé que son nom soit changé en « Commonwealth » à compter du 24 juillet 2009.

Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (décision 1986/156 du Conseil)

Organisation des pays exportateurs de pétrole (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (décision 2003/221 du Conseil)

Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation régionale pour la protection du milieu marin (décision 1992/265 du Conseil)

Partenariat mondial pour l'eau (décision 2005/233 du Conseil)

Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (décision 1996/225 du Conseil)

Union économique et monétaire ouest-africaine (décision 2005/233 du Conseil)

Participation à titre spécial

Association internationale de la bauxite (décision 1987/161 du Conseil)

Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité (décision 1989/165 du Conseil)

Conseil africain de comptabilité (décision 1987/161 du Conseil)

Conseil des ministres arabes de l'intérieur (décision 1987/161 du Conseil)

Faculté latino-américaine de sciences sociales (décision 239 (LXII) du Conseil)

Institut culturel africain (décision 1987/161 du Conseil)

Organisation internationale de protection civile (décision 109 (LIX) du Conseil)

Annexe III

Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et apparentés

Conseil économique et social

(54 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2009</i>	<i>Composition en 2010^a</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Algérie	Allemagne	2011
Allemagne	Arabie saoudite	2011
Arabie saoudite	Brésil	2010
Barbade	Cameroun	2010
Bélarus	Chine	2010
Bolivie (État plurinational de)	Congo	2010
Brésil	Côte d'Ivoire	2011
Cameroun	Estonie	2011
Canada	Fédération de Russie	2010
Cap-Vert	France	2011
Chine	Grèce	2011
Congo	Guatemala	2011
Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	2011
El Salvador	Inde	2011
Estonie	Japon	2011
États-Unis d'Amérique	Liechtenstein	2011
Fédération de Russie	Malaisie	2010
France	Maroc	2011
Grèce	Maurice	2011
Guatemala	Mozambique	2010
Guinée-Bissau	Namibie	2011
Inde	Niger	2010
Indonésie	Norvège	2010
Iraq	Nouvelle-Zélande	2010
Japon	Pakistan	2010
Kazakhstan	Pérou	2011
Liechtenstein	Pologne	2010
Luxembourg	Portugal	2011
Malaisie	République de Corée	2010
Malawi	République de Moldova	2010
Maroc	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2010
Maurice	Sainte-Lucie	2010
Mozambique	Saint-Kitts-et-Nevis	2011
Namibie	Suède	2010
Niger	Uruguay	2010
Norvège ^b		

<i>Composition en 2009</i>	<i>Composition en 2010^a</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Nouvelle-Zélande	Venezuela (République bolivarienne du)	2011
Pakistan		
Pays-Bas		
Pérou		
Philippines		
Pologne		
Portugal		
République de Corée		
République de Moldova		
Roumanie		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
Sainte-Lucie		
Saint-Kitts-et-Nevis		
Somalie		
Soudan		
Suède		
Uruguay		
Venezuela (République bolivarienne du)		

^a Les 18 sièges demeurés vacants seront pourvus par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

^b Élu par l'Assemblée générale à sa 30^e séance plénière, le 22 octobre 2008, en remplacement de l'Islande, dont la démission a pris effet le 1^{er} janvier 2009.

Commissions et sous-commissions techniques

Commission de statistique

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2009</i>	<i>Composition en 2010</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Arménie	Arménie	2012
Afrique du Sud	Allemagne	2012
Allemagne	Australie	2013
Bélarus	Bélarus	2011
Canada	Botswana	2013
Chine	Cameroun	2013
États-Unis d'Amérique	Chine	2012
Fédération de Russie	Colombie	2013
Finlande	États-Unis d'Amérique	2011
France	Fédération de Russie	2013
Honduras	Honduras	2011
Jamaïque	Italie	2013
Japon	Japon	2012
Liban	Liban	2011
Lituanie	Lituanie	2011
Mauritanie	Maroc	2013
Mexique	Mexique	2012
Oman	Norvège	2013
Pays-Bas	Oman	2011
République démocratique du Congo	Pays-Bas	2012
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2012
Soudan	Soudan	2011
Suriname	Suriname	2012
Togo	Togo	2011

Commission de la population et du développement^c

(47 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la quarante-deuxième session</i>	<i>Composition à la quarante-troisième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Bangladesh	Bangladesh	2013
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2010
Allemagne	Allemagne	2013
Belgique	Bélarus	2013
Bénin	Belgique	2013
Brésil	Bénin	2011
Bulgarie	Brésil	2013
Cameroun	Chine	2010
Canada	Colombie	2012
Chine	Côte d'Ivoire	2013
Colombie	Croatie	2012
Comores	Cuba	2013
Croatie	Espagne	2011
Espagne	États-Unis d'Amérique	2010
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	2010
Fédération de Russie	Finlande	2012
Finlande	Gambie	2010
Gambie	Grenade	2011
Grenade	Guinée équatoriale	2011
Guinée équatoriale	Haïti	2013
Guyana	Honduras	2011
Honduras	Inde	2010
Inde	Indonésie ^d	2013
Indonésie	Iran (République islamique d')	2011
Iran (République islamique d')	Israël	2013
Jamaïque	Jamaïque	2010
Japon	Japon	2012
Kazakhstan	Kazakhstan	2012
Kenya	Kenya	2012
Liban	Liban	2010
Malaisie	Mexique	2010
Maroc	Oman	2010
Mexique	Ouganda	2012
Oman	Pakistan	2013
Ouganda	Pays-Bas	2012
Pays-Bas	Pologne	2011
Pérou	République démocratique du Congo	2013
Pologne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	et d'Irlande du Nord	2010
	Rwanda	2013
Sierra Leone	Sierra Leone	2010

<i>Composition à la quarante-deuxième session</i>	<i>Composition à la quarante-troisième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Sri Lanka	Sri Lanka	2011
Suède	Suède	2010
Suisse	Suisse	2013
Tunisie	Tunisie	2012
Ukraine	Ukraine	2010
Uruguay	Uruguay	2010
Zambie	Zambie	2010

^c À ses 7^e et 38^e séances, les 18 mai et 27 juillet 2009, le Conseil a élu les 16 membres suivants à la Commission de la population et du développement pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante-quatrième session de la Commission en 2010 et venant à expiration à la clôture de sa quarante-septième session en 2014 : Angola, Chine, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Jamaïque, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Philippines, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie et Sénégal (voir les décisions 2009/201 C et D).

^d Élu à la 7^e séance, le 18 mai 2009, à un siège demeuré vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection (voir décision 2009/201 C).

Commission du développement social

(46 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la quarante-septième session</i>	<i>Composition à la quarante-huitième session^e</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Afrique du Sud	Allemagne	2012
Allemagne	Albanie	2013
Andorre	Andorre	2011
Angola	Argentine	2012
Argentine	Arménie	2012
Arménie	Bénin	2011
Bangladesh	Brésil ^f	2013
Bénin	Cameroun	2011
Bolivie (État plurinational de)	Chine	2013
Cameroun	Cuba	2011
Chine	Égypte	2011
Cuba	El Salvador	2012
Égypte	Émirats arabes unis	2011
El Salvador	Espagne	2011
Émirats arabes unis	États-Unis d'Amérique	2012
Espagne	Éthiopie	2013
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	2012
Fédération de Russie	France	2012
Finlande	Gabon	2013
France	Ghana	2012
Ghana	Guatemala	2012
Guatemala	Haïti	2013
Inde	Inde	2011
Italie	Iran (République islamique d')	2013
Jamaïque	Italie	2013
Japon	Jamaïque	2011
Mexique	Japon	2012
Monaco	Lesotho	2013
Myanmar	Maurice	2013
Namibie	Mexique	2011
Népal	Namibie	2011
Nigéria	Népal	2011
Pakistan	Nigéria	2012
Paraguay	Pakistan	2012
Pays-Bas	Pays-Bas	2013
République de Corée	Philippines	2013
République démocratique du Congo	Qatar	2013
République populaire démocratique de Corée	République de Corée	2012
République tchèque	Sénégal	2012
République-Unie de Tanzanie	Slovaquie	2011
	Soudan	2012

<i>Composition à la quarante-septième session</i>	<i>Composition à la quarante-huitième session^e</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Sénégal	Suède ^g	2013
Slovaquie	Suisse	2013
Soudan	Turquie	2011
Turquie	Venezuela (République	
Ukraine	bolivarienne du) ^f	2013
Venezuela (République bolivarienne du)		

^e À sa 7^e séance, le 18 mai 2009, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Europe orientale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la cinquante et unième session de la Commission en 2013 (voir décision 2009/201 C).

^f Élu par le Conseil à la 7^e séance, le 18 mai 2009, à un siège demeuré vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la cinquante et unième session de la Commission en 2013 (voir décision 2009/201 C).

^g Élu à la 7^e séance, le 18 mai 2009, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection, en remplacement du Danemark qui avait démissionné avant d'occuper son siège à la quarante-huitième session de la Commission (voir décision 2009/201 C).

Commission de la condition de la femme^h

(45 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition de la cinquante-troisième session</i>	<i>Composition de la cinquante-quatrième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Allemagne	Allemagne	2013
Arménie	Arménie	2011
Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	2011
Belgique	Bélarus	2013
Belize	Belgique	2011
Brésil	Brésil	2010
Cambodge	Cambodge	2011
Cameroun	Cameroun	2010
Chine	Chine	2012
Croatie	Colombie	2013
Cuba	Cuba	2012
Djibouti	Djibouti	2010
Émirats arabes unis	Émirats arabes unis	2010
Équateur	Équateur	2010
Érythrée	Érythrée	2012
Espagne	Espagne	2011
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2012
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2012
Gabon	Gabon	2011
Haïti	Guinée	2013
Inde	Haïti	2012
Indonésie	Inde	2012
Iran (République islamique d')	Indonésie	2010
Japon	Iran (République islamique d')	2010
Lesotho	Iraq	2013
Malaisie	Israël	2013
Mali	Italie	2013
Maroc	Japon	2013
Mexique	Lesotho	2010
Namibie	Malaisie	2010
Niger	Mauritanie	2013
Pakistan	Mexique	2010
Paraguay	Namibie	2011
Pays-Bas	Nicaragua	2013
Pérou	Niger	2011
Qatar	Pakistan	2011
République de Corée	Paraguay	2011
République dominicaine	République de Corée	2010
République-Unie de Tanzanie	République dominicaine	2012
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Rwanda	2013
	Sénégal	2012

<i>Composition de la cinquante-troisième session</i>	<i>Composition de la cinquante-quatrième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Sénégal	Suède	2012
Suède	Togo	2010
Togo	Turquie	2011
Turquie	Zambie	2010
Zambie		

^h À sa 7^e séance, le 18 mai 2009, le Conseil a élu les 13 membres suivants à la Commission de la condition de la femme pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquante-cinquième session de la Commission en 2010 et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-huitième session en 2014 : Argentine, Bangladesh, Comores, El Salvador, Gambie, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Mongolie, Philippines, République centrafricaine, République de Corée, Swaziland et Uruguay (voir décision 2009/201 C).

Commission des stupéfiants

(53 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2009</i>	<i>Composition en 2010</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Argentine	Argentine	2011
Allemagne	Allemagne	2011
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2013
Australie	Australie	2013
Autriche	Autriche	2011
Belgique	Bélarus	2013
Bolivie (État plurinational de)	Belgique	2013
Botswana	Bolivie (État plurinational de)	2013
Cameroun	Botswana	2011
Canada	Brésil	2013
Chine	Cameroun	2011
Colombie	Canada	2013
Cuba	Chili	2013
El Salvador	Chine	2011
Émirats arabes unis	Colombie	2013
Espagne	Côte d'Ivoire	2013
États-Unis d'Amérique	Cuba	2011
Éthiopie	El Salvador	2011
Fédération de Russie	Émirats arabes unis	2011
Finlande	Espagne	2011
Iran (République islamique d')	États-Unis d'Amérique	2011
Israël	Éthiopie	2011
Italie	Fédération de Russie	2013
Jamaïque	Finlande	2011
Japon	France	2013
Kazakhstan	Ghana	2013
Lituanie	Inde	2013
Maroc	Iran (République islamique d')	2011
Mexique	Israël	2011
Namibie	Italie	2011
Niger	Kazakhstan	2011
Nigéria	Lituanie	2011
Ouganda	Maroc	2011
Pakistan	Myanmar	2013
Pays-Bas	Ouganda	2011
Pérou	Pakistan	2011
Pologne	Pays-Bas	2011
République de Corée	Pérou	2011
République de Moldova	République de Moldova	2011
République démocratique du Congo	République démocratique du Congo	2011

<i>Composition en 2009</i>	<i>Composition en 2010</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
République tchèque	République démocratique	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	populaire lao	2013
Sénégal	République tchèque	2011
Soudan	Roumanie	2013
Suisse	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2013
Tadjikistan	Sierra Leone	2013
Thaïlande	Soudan	2011
Trinité-et-Tobago	Suisse	2011
Turquie	Swaziland	2013
Ukraine	Thaïlande	2011
Uruguay	Trinité-et-Tobago	2011
Venezuela (République bolivarienne du)	Uruguay	2011
Yémen	Venezuela (République bolivarienne du)	2011
	Yémen	2011

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

(40 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2009</i>	<i>Composition en 2010</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Algérie	2011
Algérie	Allemagne	2011
Allemagne	Angola	2012
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2012
Argentine	Argentine	2012
Autriche	Autriche	2011
Belgique	Bélarus	2012
Brésil	Belgique	2011
Cameroun	Bénin	2012
Canada	Brésil	2012
Chine	Cameroun	2012
Colombie	Canada	2012
Comores	Chili	2012
Cuba	Chine	2011
El Salvador	Comores	2011
Émirats arabes unis	Cuba	2011
États-Unis d'Amérique	El Salvador	2011
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2012
Ghana	Fédération de Russie	2011
Guatemala	Ghana	2011
Inde	Inde	2012
Indonésie	Iran (République islamique d')	2012
Iran (République islamique d')	Jamahiriya arabe libyenne	2011
Jamahiriya arabe libyenne	Japon	2011
Jamaïque	Kenya	2011
Japon	Lesotho	2011
Kenya	Mexique	2012
Lesotho	Nigéria	2012
Nigéria	Pakistan	2012
République de Corée	Philippines	2012
République de Moldova	République de Corée	2011
République démocratique du Congo	République démocratique du Congo	2011
Roumanie	Roumanie	2011
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2012
Sierra Leone	Saint-Vincent-et-les Grenadines	2012
Soudan	Soudan	2011
Thaïlande	Thaïlande	2011
Turquie	Turquie	2012
Ukraine	Ukraine	2012
Uruguay	Uruguay	2011

Commission du développement durableⁱ

(53 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition à la dix-septième session</i>	<i>Composition à la dix-huitième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Antigua-et-Barbuda	Antigua-et-Barbuda	2012
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2010
Allemagne	Allemagne	2011
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2011
Argentine	Argentine	2011
Australie	Australie	2012
Bahreïn	Bahreïn	2010
Bangladesh	Bangladesh	2011
Belgique	Belgique	2011
Brésil	Brésil	2011
Canada	Canada	2011
Cap-Vert	Cap-Vert	2010
Chili	Chine	2012
Costa Rica	Colombie	2012
Croatie	Costa Rica	2010
Djibouti	Croatie	2010
Émirats arabes unis	Cuba	2012
Espagne	Émirats arabes unis	2011
Estonie	Érythrée	2012
États-Unis d'Amérique	Estonie	2011
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2012
France	Éthiopie	2012
Gabon	Fédération de Russie	2012
Gambie	France	2010
Guatemala	Gabon	2011
Guinée	Gambie	2010
Haïti	Guatemala	2010
Inde	Guinée	2010
Indonésie	Haïti	2010
Iran (République islamique d')	Inde	2010
Israël	Iran (République islamique d')	2010
Jamahiriya arabe libyenne	Israël	2011
Japon	Jamahiriya arabe libyenne	2011
Koweït	Japon	2010
Malawi	Kirghizistan	2012
Monaco	Luxembourg ^j	2012
Namibie	Malawi	2011
Pakistan	Maurice	2012
Pays-Bas	Monaco	2010
Pérou	Namibie	2011
Pologne	Nigéria	2012

<i>Composition à la dix-septième session</i>	<i>Composition à la dix-huitième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
République de Corée	Pakistan	2011
République démocratique du Congo	Pays-Bas	2010
République tchèque	Philippines	2012
République-Unie de Tanzanie	Pologne	2010
Roumanie	République démocratique du Congo	2011
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Roumanie	2011
Sénégal	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^j	2012
Soudan	Suède	2010
Suède	Suisse	2011
Suisse ^k	Ukraine	2012
Uruguay	Uruguay	2011
Venezuela (République bolivarienne du)	Venezuela (République bolivarienne du)	2011

ⁱ À sa 7^e séance, le 18 mai 2009, le Conseil a élu les 17 États Membres suivants à la Commission du développement durable pour un mandat de trois ans prenant effet à la 1^{re} séance de la dix-neuvième session de la Commission en 2010 et venant à expiration à la clôture de la vingt et unième session de la Commission en 2013 : Algérie, Bahamas, Bélarus, Bénin, Côte d'Ivoire, Danemark, France, Kazakhstan, Lettonie, Malaisie, Mongolie, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pérou, Thaïlande et Togo (voir décision 2009/201 C).

^j Élu à la 7^e séance, le 18 mai 2009, à un siège demeuré vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la vingtième session de la Commission en 2012.

^k Élu à la 46^e séance du Conseil, le 12 septembre 2008, à un siège demeuré vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection (voir décision 2008/201 F).

Commission de la science et de la technique au service du développement

(43 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2009 et 2010</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Argentine	2010
Afrique du Sud	2012
Allemagne	2010
Autriche	2012
Bélarus	2010
Belgique	2010
Brésil	2012
Bulgarie ^l	2010
Burkina Faso	2010
Chili	2012
Chine	2010
Costa Rica	2012
Cuba	2010
El Salvador	2010
Érythrée	2010
États-Unis d'Amérique	2010
Fédération de Russie	2012
Finlande ^m	2012
France	2010
Ghana	2012
Guinée équatoriale	2012
Inde	2010
Iran (République islamique d')	2010
Israël	2012
Jamaïque ^m	2012
Jordanie	2012
Lesotho	2010
Lettonie	2010
Malaisie	2010
Mali	2012
Oman	2012
Ouganda	2010
Pakistan	2012
Philippines	2010
Portugal ⁿ	2012
République démocratique du Congo	2012
République dominicaine	2010
Slovaquie	2012
Soudan	2010
Sri Lanka	2012

<i>Composition en 2009 et 2010</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Suisse	2012
Tunisie	2010
Turquie	2010

^l Élu à la 38^e séance, le 27 juillet 2009, à un siège demeuré vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2010 (voir décision 2009/201 D).

^m Élu à la 46^e séance, le 12 septembre 2008, à un siège pour lequel l'élection avait été reportée pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 (voir décision 2008/201 F).

ⁿ Élu à la 7^e séance, le 18 mai 2009, à un poste demeuré vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2012.

Commissions régionales

Commission économique pour l'Afrique^o

(53 membres)

Afrique du Sud	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Rwanda
Érythrée	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Swaziland
Guinée équatoriale	Tchad
Jamahiriya arabe libyenne	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zambie
Libéria	Zimbabwe
Madagascar	

^o La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil, en date du 6 juillet 1962.

Commission économique pour l'Europe^p

(56 membres)

Albanie	Kirghizistan
Allemagne	Lettonie
Andorre	Liechtenstein
Arménie	Lituanie
Autriche	Luxembourg
Azerbaïdjan	Malte
Bélarus	Monaco
Belgique	Monténégro
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	Ouzbékistan
Canada	Pays-Bas
Chypre	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République de Moldova
Espagne	République tchèque
Estonie	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
Ex-République yougoslave de Macédoine	et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Marin
Finlande	Serbie
France	Slovaquie
Géorgie	Slovénie
Grèce	Suède
Hongrie	Suisse
Irlande	Tadjikistan
Islande	Turkménistan
Israël	Turquie
Italie	Ukraine
Kazakhstan	

^p Le Saint-Siège participe aux travaux de la Commission conformément à la décision N (XXXI) de la Commission, en date du 5 avril 1976.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes^q

(43 membres)

Allemagne	Haïti
Antigua-et-Barbuda	Honduras
Argentine	Italie
Bahamas	Jamaïque
Barbade	Japon
Belize	Mexique
Bolivie (État plurinational de)	Nicaragua
Brésil	Panama
Canada	Paraguay
Chili	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Portugal
Cuba	République dominicaine
Dominique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
El Salvador	Sainte-Lucie
Équateur	Saint-Kitts-et-Nevis
Espagne	Saint-Vincent-et-les Grenadines
États-Unis d'Amérique	Suriname
France	Trinité-et-Tobago
Grenade	Uruguay
Guatemala	Venezuela (République bolivarienne du)
Guyana	

Membres associés (9)

Anguilla	Îles Vierges américaines
Antilles néerlandaises	Îles Vierges britanniques
Aruba	Montserrat
Îles Caïmanes	Porto Rico
Îles Turques et Caïques	

^q L'Allemagne et la Suisse participent à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu des résolutions 632 (XXII), en date du 19 décembre 1956, et 861 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique^r

(53 membres)

Afghanistan	Nauru
Arménie	Népal
Australie	Nouvelle-Zélande
Azerbaïdjan	Ouzbékistan
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Palaos
Brunéi Darussalam	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Pays-Bas
Chine	Philippines
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique populaire lao
Fidji	République populaire démocratique de Corée
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Géorgie	Samoa
Îles Marshall	Singapour
Îles Salomon	Sri Lanka
Inde	Tadjikistan
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Timor-Leste
Japon	Tonga
Kazakhstan	Turkménistan
Kirghizistan	Turquie
Kiribati	Tuvalu
Malaisie	Vanuatu
Maldives	Viet Nam
Micronésie (États fédérés de)	
Mongolie	
Myanmar	

Membres associés (9)

Guam	Nouvelle-Calédonie
Hong Kong, Chine	Nioué
Îles Cook	Polynésie française
Îles Mariannes du Nord	Samoa américaines
Macau, Chine	

^r La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

(14 membres)

Arabie saoudite
Bahreïn
Égypte
Émirats arabes unis
Iraq
Jordanie
Koweït
Liban
Oman
Palestine
Qatar
République arabe syrienne
Soudan
Yémen

Comités permanents

Comité du programme et de la coordination

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2009^s</i>	<i>Composition en 2010^f</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2011
Argentine	Argentine	2011
Arménie	Arménie	2011
Bangladesh	Bangladesh	2010
Bélarus	Bélarus	2011
Brésil	Brésil	2011
Chine	Chine	2010
Comores	Cuba	2011
Cuba	Espagne	2011
Espagne	Guinée	2011
Fédération de Russie	Inde	2011
France	Iran (République islamique d') . . .	2011
Guinée	Italie	2011
Haïti	Jamaïque	2010
Inde	Kazakhstan	2011
Iran (République islamique d')	Kenya	2010
Italie	Jamahiriya arabe libyenne	2010
Jamahiriya arabe libyenne	Niger	2010
Jamaïque	Nigéria	2011
Kazakhstan	Pakistan	2011
Kenya	République centrafricaine	2011
Niger	République de Corée	2010
Nigéria	Ukraine	2011
Pakistan	Uruguay	2011
République centrafricaine		
République de Corée		
Ukraine		
Uruguay		
Venezuela (République bolivarienne du)		
Zimbabwe		

^s À sa 32^e séance, le 16 juillet 2008, le Conseil a reporté à une date ultérieure la nomination de trois membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection par l'Assemblée générale et venant à expiration le 31 décembre 2011 (voir décision 2008/201 E). À sa 7^e séance, le 18 mai 2009, le Conseil a nommé un État Membre aux fins d'élection par l'Assemblée pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2009 (voir décision 2009/201 C).

^f À ses 7^e et 38^e séances, les 18 mai et 27 juillet 2009, le Conseil a nommé six États Membres aux fins d'élection par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010 et reporté à une date ultérieure la nomination d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États aux fins d'élection par l'Assemblée pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010 (voir décisions 2009/201 C et D).

Comité chargé des organisations non gouvernementales

(19 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010

Angola
Burundi
Chine
Colombie
Cuba
Dominique
Égypte
États-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Guinée
Inde
Israël
Pakistan
Pérou
Qatar
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Soudan
Turquie

Organes d'experts

Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD)

(28 membres)

Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Allemagne	Italie
Argentine	Japon
Australie	Kenya ^u
Autriche	Maroc
Belgique	Mexique
Brésil	Norvège
Canada	Pays-Bas
Chine	Pologne
Espagne	Portugal
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Suède
France	
Inde	

^u À sa 7^e séance, le 18 mai 2009, le Conseil a fait sienne la décision du Secrétaire général d'approuver la candidature du Kenya au Comité d'experts et à ses deux Sous-Comités (voir décision 2009/201 C).

**Sous-Comité d'experts du système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits
chimiques (Sous-Comité SGH)**

(35 membres)

Afrique du Sud	Japon
Allemagne	Kenya ^v
Argentine	Nigéria
Australie	Norvège
Autriche	Nouvelle-Zélande
Belgique	Pays-Bas
Brésil	Pologne
Canada	Portugal
Chine	Qatar
Danemark	République de Corée ^v
Espagne	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Sénégal
France	Serbie
Grèce	Suède
Iran (Italie islamique d')	Ukraine
Irlande	Zambie
Italie	

^v À sa 7^e séance, le 18 mai 2009, le Conseil a fait sienne la décision du Secrétaire général d'approuver la candidature de la République de Corée au Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2009^w</i>	<i>Composition en 2010^x</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2011
Allemagne	Allemagne	2011
Bénin	Bénin	2012
Botswana	Botswana	2011
Brésil	Brésil	2012
Burundi	Cameroun	2012
Chine	Chine	2011
Chypre	Égypte	2012
Érythrée	Érythrée	2011
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2011
Kirghizistan	Kirghizistan	2011
Malte	Malte	2011
Namibie ^y	Namibie	2011
Nigéria	République-Unie de Tanzanie	2012
Pologne	Sri Lanka	2011
Slovaquie	Suède	2011
Sri Lanka		
Suède		
Tunisie		

^w À sa 7^e séance, le 18 mai, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection des 15 membres ci-après pour un mandat prenant effet à la date de l'élection : 3 membres à choisir parmi le Groupe des États d'Asie et 2 membres à choisir parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2009, 1 membre à choisir parmi le Groupe des États d'Afrique, 3 membres à choisir parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 6 membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2011 (voir décision 2009/201 C).

^x À sa 7^e séance, le 18 mai, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de quatre membres du Groupe des États d'Asie, deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe orientale et deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010 (voir décision 2009/201 C).

^y À sa 7^e séance, le 18 mai 2009, le Conseil a élu la Namibie à un poste demeuré vacant au Groupe de travail intergouvernemental pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2011 (voir décision 2009/201 C).

Comité des politiques de développement

(24 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2009

Composition du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012^z

Bina Agarwal (Inde)	Bina Agarwal (Inde)
José Antonio Alonso (Espagne)	Mary Helena Allegretti (Brésil)
Lourdes Arizpe (Mexique)	José Antonio Alonso (Espagne)
Albert Binger (Jamaïque)	Alice Amsden (États-Unis d'Amérique)
Olav Bjerkholt (Norvège)	Lourdes Arizpe (Mexique)
Kwesi Botchwey (Ghana)	Kwesi Botchwey (Ghana)
Gui Ying Cao (Chine)	Giovanni Andrea Cornia (Italie)
Ricardo Ffrench-Davis (Chili)	Ricardo Ffrench-Davis (Chili)
Stanisława Golinowska (Pologne)	Sakiko Fukuda-Parr (Japon)
Patrick Guillaumont (France)	Norman Girvan (Jamaïque)
Philippe Hein (Maurice)	Philippe Hein (Maurice)
Hiroya Ichikawa (Japon)	Mulu Ketsela (Éthiopie)
Willene Johnson (États-Unis d'Amérique)	Wahiduddin Mahmud (Bangladesh)
Martin Khor (Malaisie)	Amina Mama (Afrique du Sud)
Amina Mama (Afrique du Sud)	Thandika Mkwandawire (Suède)
Adil Najam (Pakistan) ^{aa}	Adil Najam (Pakistan)
Hans Opschoor (Pays-Bas)	Hans Opschoor (Pays-Bas)
Vladimir Popov (Fédération de Russie) ^{bb}	Pasuk Phongpaichit (Thaïlande)
Suchitra Punyaratabandhu (Thaïlande)	Vladimir Popov (Fédération de Russie)
Fatima Sadiqi (Maroc)	Fatima Sadiqi (Maroc)
Frances Stewart (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Frances Stewart (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Diana Tussie (Argentine)	Milica Uvalic (Serbie)
Milica Uvalic (Serbie)	Yu Yongding (Chine)
Samuel Wangwe (République-Unie de Tanzanie)	

^z À sa 38^e séance, le 27 juillet 2009, le Conseil a reporté à une date ultérieure la nomination d'un expert pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010 (voir décision 2009/201 D).

^{aa} Élu par le Conseil à sa 2^e séance, le 10 février 2009, au siège devenu vacant à la suite de la démission de Tariq Banuri (Pakistan) (voir décision 2009/201 A).

^{bb} Nommé par le Conseil à sa 46^e séance, le 12 septembre 2008, au siège devenu vacant à la suite de la démission d'Anatoly Vishnevsky (Fédération de Russie) (voir décision 2008/201 F).

Comité d'experts de l'administration publique

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009

Peter Anyang' Nyong'o (Kenya)
 Ousmane Batoko (Bénin)
 Marie-Françoise Bechtel (France)
 Rachid Benmokhtar Benabdellah (Maroc)
 Emilia Boncodin (Philippines)
 Jocelyne Bourgon (Canada)
 Luiz Carlos Bresser-Pereira (Brésil)
 Mario P. Chiti (Italie)
 Mikhail Dmitriev (Fédération de Russie)
 Jennifer Dorn (États-Unis d'Amérique)
 Geraldine Fraser-Moleketi (Afrique du Sud)
 Edgar Alfonso González Salas (Colombie)
 Werner Jann (Allemagne)
 Taher Kannan (Jordanie)
 Pan Suk Kim (République de Corée)
 Barbara Kudrycka (Pologne)
 Florin Lupescu (Roumanie)
 Anthony Makrydemetres (Grèce)
 Jose Oscar Monteiro (Mozambique)
 Siripurapu Kesava Rao (Inde)
 Prijono Tjiptoherijanto (Indonésie)
 Luis Aguilar Villanueva (Mexique)
 Gwendoline Williams (Trinité-et-Tobago)
 Wang Xiaochu (Chine)

Composition du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013

Peter Anyang' Nyong'o (Kenya)
 Rowena G. Bethel (Bahamas)
 Vitoria Dias Diogo (Mozambique)
 Joseph Dio Ngute (Cameroun)
 Mikhail Dmitriev (Fédération de Russie)
 Meredith Edwards (Australie)
 Walter Fust (Suisse)
 Hao Bin (Chine)
 Mushtaq Khan (Bangladesh)
 Pan Suk Kim (République de Corée)
 Francisco Longo Martinez (Espagne)
 Hyam Nashash (Jordanie)
 Paul Oquist (Nicaragua)
 Marta Oyhanarte (Argentine)
 Odette Ramsingh (Afrique du Sud)
 Siripurapu Kesava Rao (Inde)
 Margaret Saner (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
 Valeria Termini (Italie)
 Luis Aguilar Villanueva (Mexique)
 Gwendoline Williams (Trinité-et-Tobago)
 Susan L. Woodward (États-Unis d'Amérique)
 Philip Yeo Liat Kok (Singapour)
 Najat Zarrouk (Maroc)
 Jan Ziekow (Allemagne)

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

(18 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2009 et 2010</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2012
Clément Atangana (Cameroun)	2010
María del Rocío Barahona Riera (Costa Rica)	2012
Virginia Bonoan-Dandan (Philippines)	2010
Maria Virginia Brás Gomes (Portugal)	2010
Chandrashekhhar Dasgupta (Inde)	2010
Zdzislaw Kedzia (Pologne)	2012
Azzouz Kerdoun (Algérie)	2010
Yuri Kolosov (Fédération de Russie)	2010
Jaime Marchán Romero (Équateur)	2010
Sergei N. Martynov (Biélarus)	2012
Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice)	2012
Eibe Riedel (Allemagne)	2010
Waleed M. Sa'di (Jordanie)	2012
Nikolaas Jan Schrijver (Pays-Bas)	2012
Philippe Texier (France)	2012
Alvaro Tirado Mejía (Colombie)	2010
Zhan Daode (Chine)	2012

Instance permanente sur les questions autochtones

(16 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2010

Huit experts élus par le Conseil

Huit experts désignés par le Président du Conseil

Simeon Adewale Adekanye (Nigéria)	Lars-Anders Baer (Suède)
Carlos Mamani Condori (État plurinational de Bolivie)	Hassan Id Balkassm (Maroc)
Paimaneh Hasteh (République islamique d'Iran)	Elisa Canqui Mollo (État plurinational de Bolivie)
Eugenio A. Insigne (Philippines)	Michael Dodson (Australie)
Liliane Muzangi Mbella (République démocratique du Congo)	Tonya Gonnella Frichner (États-Unis d'Amérique)
A. A. Nikiforov (Fédération de Russie)	Margaret Lokawua (Ouganda)
Bartolomé Clavero Salvador (Espagne)	Pavel Sulyandziga (Fédération de Russie)
Carsten Smith (Norvège)	Victoria Tauli Corpuz (Philippines)

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

(25 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition jusqu'au 30 juin 2009

Composition du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2013

Moftah Jassim Al-Moftah (Qatar)	Kwame Adjei-Djan (Ghana)
Bernell L. Arrindell (Barbade)	Sae Joon Ahn (République de Corée)
Noureddine Bensouda (Maroc)	Farida Amjad (Pakistan)
Rowena G. Bethel (Bahamas)	Keiji Aoyama (Japon)
Nahil L. Hirsh Carrillo (Pérou)	Bernell L. Arrindell (Barbade)
Danies Kawama Chisenda (Zambie)	Noureddine Bensouda (Maroc)
Paolo Ciocca (Italie)	Claudine Devillet (Belgique)
Christian Comolet-Tirman (France)	El Hadj Ibrahima Diop (Sénégal)
Andrew Dawson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Amr El Monayer (Égypte)
Miguel Ferre Navarrete (Espagne)	Miguel Ferré Navarrete (Espagne)
Liselott Kana (Chili)	Juerg Giraudi (Suisse)
Harry Msamire Kitillya (République-Unie de Tanzanie)	Mansor Hassan (Malaisie)
Kyung Geun Lee (République de Corée)	Liselott Kana (Chili)
Tizhong Liao (Chine)	Anita Kapur (Inde)
Habiba Louati (Tunisie)	Wolfgang Karl Lasars (Allemagne)
Ronald Peter van der Merwe (Afrique du Sud)	Tizhong Liao (Chine)
Frank Mullen (Irlande)	Henry John Louie (États-Unis d'Amérique)
Dmitry Vladimirovich Nikolaev (Fédération de Russie)	Enrico Martino (Italie)
Robin Oliver (Nouvelle-Zélande)	Robin Oliver (Nouvelle-Zélande)
Serafin U. Salvador, Jr. (Philippines)	Ifueko Omoigui Okauru (Nigéria)
Erwin Silitonga (Indonésie)	Iskra Georgieva Slavcheva (Bulgarie)
Stig B. Sollund (Norvège)	Stig B. Sollund (Norvège)
Robert Waldburger (Suisse)	Marcos Aurelio Pereira Valadao (Brésil)
Armando Lara Yaffar (Mexique)	Ronald Peter van der Merwe (Afrique du Sud)
Eduardo Zaidensztat Capnikcas (Uruguay)	Armando Lara Yaffar (Mexique)

Organes apparentés

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2009</i>	<i>Composition en 2010</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Antigua-et-Barbuda	2010
Antigua-et-Barbuda	Bangladesh	2011
Bahamas	Bélarus	2012
Bangladesh	Canada	2010
Cameroun	Cap-Vert	2012
Canada	Chine	2010
Chine	Congo	2012
Croatie	Cuba	2011
Cuba	Danemark	2012
Danemark	El Salvador	2012
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2011
Éthiopie	Fédération de Russie	2010
Fédération de Russie	France	2012
Finlande	Haïti	2010
France	Iran (République islamique d')	2010
Haïti	Irlande	2012
Inde	Islande ^{cc}	2011
Iran (République islamique d')	Italie	2010
Italie	Kazakhstan	2012
Japon	Libéria	2011
Libéria	Luxembourg	2012
Malaisie	Malawi	2012
Mali	Norvège	2011
Mauritanie	Nouvelle-Zélande ^{cc}	2010
Myanmar	Pakistan	2012
Norvège	Qatar	2012
Pays-Bas	République de Corée	2011
République centrafricaine	Roumanie	2010
République de Corée	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^{cc}	2010
Roumanie	Slovénie	2011
Slovénie	Somalie	2012
Soudan	Soudan	2011
Suède	Suisse	2011
Suisse	Tunisie	2012
Uruguay	Uruguay	2011
Zimbabwe	Zimbabwe	2010

^{cc} À sa 7^e séance, le 18 mai 2009, le Conseil a élu l'Islande, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2010 pour pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission de la Finlande, du Japon et des Pays-Bas (voir décision 2009/201 C).

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

(78 membres)

Afrique du Sud	Kenya
Algérie	Lesotho
Allemagne	Liban
Argentine	Luxembourg
Australie	Madagascar
Autriche	Maroc
Bangladesh	Mexique
Belgique	Monténégro
Bénin	Mozambique
Brésil	Namibie
Canada	Nicaragua
Chili	Nigéria
Chine	Norvège
Chypre	Nouvelle-Zélande
Colombie	Ouganda
Costa Rica	Pakistan
Côte d'Ivoire	Pays-Bas
Danemark	Philippines
Djibouti ^{dd}	Pologne
Égypte	Portugal
Équateur	République de Corée
Espagne	République de Moldova ^{dd}
Estonie	République démocratique du Congo
États-Unis d'Amérique	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Roumanie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Siège
Finlande	Serbie
France	Somalie
Ghana	Soudan
Grèce	Suède
Guinée	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Inde	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Irlande	Venezuela (République bolivarienne du)
Israël	Yémen
Italie	Zambie
Japon	
Jordanie	

^{dd} Élu à la 7^e séance, le 18 mai 2009, en application de la résolution 63/146 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2008 (voir décision 2009/201 C).

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2009</i>	<i>Composition en 2010</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Afrique du Sud	2012
Angola	Antigua-et-Barbuda	2012
Antigua-et-Barbuda	Autriche	2011
Autriche	Azerbaïdjan	2010
Azerbaïdjan	Belgique ^{ee}	2011
Bhoutan	Burkina Faso	2012
Chine	Cameroun	2012
Colombie	Canada ^{ee}	2010
Cuba	Colombie	2010
Danemark	Cuba	2011
États-Unis d'Amérique	Espagne	2012
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2010
Finlande	Fédération de Russie	2011
France	Finlande	2010
Haïti	France	2012
Inde	Haïti	2010
Iran (République islamique d')	Inde	2012
Malawi	Iran (République islamique d')	2011
Mauritanie	Japon	2012
Mexique	Mauritanie	2011
Norvège	Mexique	2011
Nouvelle-Zélande	Pakistan	2012
Pays-Bas	Pays-Bas	2012
République centrafricaine	Qatar	2012
République de Corée	République de Corée	2010
République démocratique populaire lao	République démocratique du Congo	2012
République-Unie de Tanzanie	République démocratique populaire lao	2010
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2011
Sénégal	République-Unie de Tanzanie	2010
Serbie	Rwanda	2012
Sierra Leone	Sierra Leone	2011
Slovaquie	Slovaquie	2010
Somalie	Slovénie	2012
Suède	Suède ^{ee}	2011
Turquie	Suisse ^{ee}	2010
Yémen	Yémen	2011

^{ee} À sa 7^e séance, le 18 mai 2009, le Conseil a élu la Belgique, le Canada, la Suède et la Suisse pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2010 pour pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission de l'Allemagne, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Turquie (voir décision 2009/201 C).

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial^{ff}

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2009</i>			
<i>Membres élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>	<i>Membres élus par le Conseil de la FAO</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Angola	2011	Allemagne	2010
Australie	2010	Brésil	2011
Belgique	2009	Canada	2010
Burundi	2010	Colombie	2011
Cap-Vert	2009	Danemark	2011
Chine	2011	Égypte	2011
Cuba	2010	États-Unis d'Amérique	2009
Fédération de Russie	2009	Guinée	2010
Guatemala	2011	Haïti	2010
Inde	2009	Koweït	2010
Iran (République islamique d')	2009	Pakistan	2009
Japon	2011	Pays-Bas	2009
Norvège	2010	Pérou	2009
République tchèque	2011	Philippines	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2011	République démocratique du Congo	2010
Soudan	2010	Slovénie	2011
Suède	2009	Suisse	2011
Thaïlande	2010	Zambie	2009

^{ff} Conformément à la résolution 50/8 de l'Assemblée générale du 1^{er} novembre 1995, le Conseil économique et social et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) élisent chacun 18 membres choisis parmi les États Membres de l'ONU ou de la FAO, comme indiqué dans ladite résolution. Les membres du Conseil d'administration ont été choisis parmi les États figurant sur les cinq listes établies dans les Textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial, qui sont reproduites dans le document E/2009/9/Add.6.

<i>Composition en 2010</i>			
<i>Membres élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>	<i>Membres élus par le Conseil de la FAO^{g8}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Angola	2011	Allemagne	2010
Australie	2010	Brésil	2011
Burkina Faso	2012	Canada	2010
Burundi	2010	Colombie	2011
Chine	2011	Danemark	2011
Cuba	2010	Égypte	2011
Fédération de Russie	2012	Guinée	2010
France	2012	Haïti	2010
Guatemala	2011	Koweït	2010
Inde	2012	République démocratique du Congo	2010
Iran (République islamique d')	2012	Slovénie	2011
Japon	2011	Suisse	2011
Luxembourg	2012		2009
Norvège	2010		
République tchèque	2011		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2011		
Soudan	2010		
Thaïlande	2010		

^{g8} Les six sièges demeurés vacants seront pourvus par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa session de novembre 2009.

Organe international de contrôle des stupéfiants

(13 membres élus pour un mandat de cinq ans)

**Membres élus par le Conseil économique et social pour siéger
à l'Organe créé en application du Protocole de 1972 portant
amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961**

<i>Composition jusqu'au 1^{er} mars 2010</i>	<i>Mandat venant à expiration le 1^{er} mars</i>
Joseph Bediako Asare (Ghana)	2010
Sevil Atasoy (Turquie)	2010
Tatiana Borisovna Dmitrieva (Fédération de Russie)	2010
Philip O. Emafo (Nigéria)	2010
Hamid Ghodse (République islamique d'Iran)	2012
Camilo Uribe Granja (Colombie)	2010
Carola Lander (Allemagne)	2012
Melvyn Levitsky (États-Unis d'Amérique)	2012
María Elena Medina-Mora Icaza (Mexique)	2012
Sri Suryawati (Indonésie)	2012
Brian Watters (Australie)	2010
Raymond Yans (Belgique)	2012
Xin Yu (Chine)	2012
<i>Mandat venant à expiration le 1^{er} mars</i>	
<i>Composition du 2 mars 2010 au 1^{er} mars 2015</i>	<i>Mandat venant à expiration le 1^{er} mars</i>
Tatiana Borisovna Dmitrieva (Fédération de Russie)	2015
Hamid Ghodse (République islamique d'Iran)	2012
Camilo Uribe Granja (Colombie)	2015
Carola Lander (Allemagne)	2012
Melvyn Levitsky (États-Unis d'Amérique)	2012
María Elena Medina-Mora Icaza (Mexique)	2012
Marc Moinard (France)	2015
Lochan Naidoo (Afrique du Sud)	2015
Rajat Ray (Inde)	2015
Viroj Sumyai (Thaïlande)	2015
Sri Suryawati (Indonésie)	2012
Raymond Yans (Belgique)	2012
Xin Yu (Chine)	2012

Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

(10 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2009

Bélarus	Israël
Égypte	Philippines
Espagne	République arabe syrienne
Grenade	Slovaquie
Honduras	Zimbabwe

Composition du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012^{hh}

Honduras	Saint-Vincent-et-les Grenadines
----------	---------------------------------

^{hh} À sa 7^e séance plénière, le 18 mai 2009, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010 de deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Afrique, deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Asie, deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe orientale et deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (voir décision 2009/201 C).

Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de populationⁱⁱ

(10 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2009

Algérie	Pérou
Bangladesh	République démocratique du Congo
Haïti	République tchèque
Iran (République islamique d')	République-Unie de Tanzanie
Malaisie	Suède

Composition du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012ⁱⁱ

Guatemala	Nicaragua
Jamaïque	République-Unie de Tanzanie

ⁱⁱ Pour les règles régissant l'attribution du Prix, voir la résolution 36/201 et la décision 41/445 de l'Assemblée générale.

ⁱⁱ À sa 38^e séance, le 27 juillet 2009, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010 de deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Afrique, deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Asie, un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Europe orientale et un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (voir décision 2009/201 D).

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

(22 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2009</i>	<i>Composition en 2010^{kk}</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Brésil	Botswana	2012
Congo	Brésil	2011
Danemark	Congo	2011
El Salvador	El Salvador	2012
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2010
Éthiopie	Éthiopie	2010
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2010
France	Finlande ^{ll}	2011
Guatemala	France	2010
Inde	Guatemala	2010
Iran (République islamique d')	Inde	2010
Japon	Iran (République islamique d')	2010
Mauritanie	Japon	2012
Myanmar	Mauritanie	2010
Pays-Bas	Pays-Bas	2012
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ⁿⁿ	Pologne	2012
Sénégal	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2012
Slovaquie	Suède	2012
Suède ^{mm}	Thaïlande	2011
Suisse ^{mm}	Turquie	2011
Thaïlande		
Turquie		
Zambie		

^{kk} À sa 7^e séance, le 18 mai 2009, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010 d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Asie (voir décision 2009/201 C).

^{ll} Élu à la 7^e séance, le 18 mai 2009, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2010, à un siège devenu vacant à la suite de la démission du Danemark (voir décision 2009/201 C).

^{mm} Élu à la 7^e séance, le 18 mai 2009, pour un mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2009, à un siège devenu vacant à la suite de la démission de la Suisse (voir décision 2009/201 C).

ⁿⁿ Élu à la 48^e séance, le 19 décembre 2008, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2009, à un siège devenu vacant à la suite de la démission de l'Irlande (voir décision 2008/201 G).

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

(58 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2009 et 2010^{oo}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	2011
Antigua-et-Barbuda	2012
Arabie saoudite	2011
Argentine	2010
Arménie	2012
Bahreïn	2011
Bangladesh	2012
Brésil	2011
Burkina Faso	2011
Burundi	2010
Chili	2010
Chine	2012
Congo	2011
Côte d'Ivoire ^{pp}	2012
Cuba ^{pp}	2012
Espagne ^{qq}	2012
États-Unis d'Amérique	2010
Éthiopie	2012
Fédération de Russie	2010
Finlande	2010
France ^{qq}	2012
Grenade	2010
Guatemala	2012
Guinée équatoriale	2010
Honduras	2011
Inde	2011
Indonésie	2010
Iran (République islamique d')	2010
Iraq	2011
Israël	2011
Italie	2010
Jamaïque	2011
Japon	2010
Kenya	2011
Mauritanie	2010
Niger	2010
Norvège ^{qq}	2012
Pakistan	2010
Pays-Bas	2010
Pologne	2010

<i>Composition en 2009 et 2010^{oo}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
République de Corée	2012
République tchèque	2012
Roumanie	2011
Rwanda	2012
Sénégal	2010
Serbie	2011
Soudan	2012
Sri Lanka	2011
Swaziland	2011
Tunisie	2012
Venezuela (République bolivarienne du)	2010
Zambie	2011
Zimbabwe	2010

^{oo} À sa 7^e séance, le 18 mai 2009, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2011, d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Asie et de deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2012 (voir décision 2009/201 C).

^{pp} Élu à la 7^e séance, le 18 mai 2009, à un siège devenu vacant au Conseil d'administration pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2012 (voir décision 2009/201 C).

^{qq} Élu à la 3^e séance, le 23 mars 2009, à un siège devenu vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection (voir décision 2009/201 B).

Autres organes subsidiaires

Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum est composé de tous les États Membres de l'ONU et des États membres des institutions spécialisées (voir la résolution 2000/35 du Conseil économique et social)

Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix^{rr}

(31 membres élus pour un mandat de deux ans, le cas échéant)

Composition du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010

Sept membres choisis par le Conseil de sécurité

Burkina Faso

Chine

États-Unis d'Amérique

France

Mexique

Fédération de Russie

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Sept membres élus par le Conseil économique et social

Algérie

El Salvador

Guinée-Bissau

Luxembourg

Maroc

Pologne

République de Corée

Cinq pays figurant parmi ceux dont les contributions statutaires aux budgets de l'ONU et les contributions volontaires aux budgets des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, sont les plus importantes (choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux)

Allemagne

Canada

Japon

Pays-Bas

Suède

Composition du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010

Cinq pays figurant parmi ceux qui mettent le plus de militaires et de membres de la police civile à la disposition des missions de l'ONU (choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux)

Bangladesh

Inde

Népal

Nigéria

Pakistan

Sept membres élus par l'Assemblée générale

Afrique du Sud

Bénin

Chili

Géorgie

Jamaïque

Thaïlande

Uruguay

^{rr} Pour les directives régissant la composition du Comité d'organisation, voir les paragraphes 4 à 6 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et le paragraphe 1 de la résolution 1646 (2005) du Conseil.